Les Rôles des Fonds Environnementaux dans le REDD+

3

Projet RedLAC de Renforcement des Compétences pour les Fonds Environnementaux

Latin American and Caribbean
Network of Environmental Funds

Développer la finance de la conservation

Le Réseau des Fonds Environnementaux Amérique Latine et Caraïbes – RedLAC – a été créé en en 1999 et il rassemble actuellement 24 fonds, dans 15 pays. Il a pour mission de mettre sur pied un véritable système d'apprentissage, de renforcement, de formation, et de coopération dans le cadre d'un Réseau de fonds Environnementaux (FE) conçu pour contribuer à la conservation et à l'utilisation durable des ressources naturelles de la région.

RedLAC, grâce au soutien de la Fondation Gordon & Betty Moore et du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), met en place un projet de renforcement des compétences qui a pour but d'améliorer la capacité des FE à mettre au point des mécanismes financiers innovants pour la conservation de la biodiversité, susceptibles de réduire leur dépendance vis-à-vis des dons, mais aussi d'aider à la création de nouveaux FE, en systématisant et en partageant les meilleures pratiques avérées dans le fonctionnement quotidien des fonds.

Le but du projet, sous la coordination du Fonds Brésilien pour la Biodiversité – Funbio – en tant que membre de RedLAC, est de permettre aux fonds de s'assurer de nouveaux flux financiers dans leurs portefeuilles grâce à la mise en place de sources de financement durables pour l'investissement dans la conservation. Si la connaissance dans le domaine de la gestion est le cœur du projet, celui-ci réunira également l'information existante sur différents sujets d'intérêt des FE et permettre de bâtir une nouvelle expertise à partir de l'expérience collective de la communauté des FE

Ce livre, centré sur les rôles de FE sur les marchés REDD+, a été préparé en soutien au troisième atelier de l'initiative de renforcement des capacités. Les fonds les plus expérimentés ont développé des initiatives liées au REDD, mais la plupart des FE n'ont pas encore lancé de projets dans ce domaine. C'est pourquoi le Funbio et le Fondo para la Acción Ambiental y la Niñez ont tenu à faire part dans ce livre leurs expériences et leurs efforts les plus récents. Le Funbio a organisé cet atelier dans la ville d'Itaipava, au Brésil, du 5 au 7 juillet 2011.

Organisation:

FUNDO BRASILEIRO PARA A BIODIVERSIDADE FUNBIO 15 anos

Financé par:

GORDON AND BETTY MOORE FOUNDATION

FFEM Fonds Français pour l'Environnement Mondial

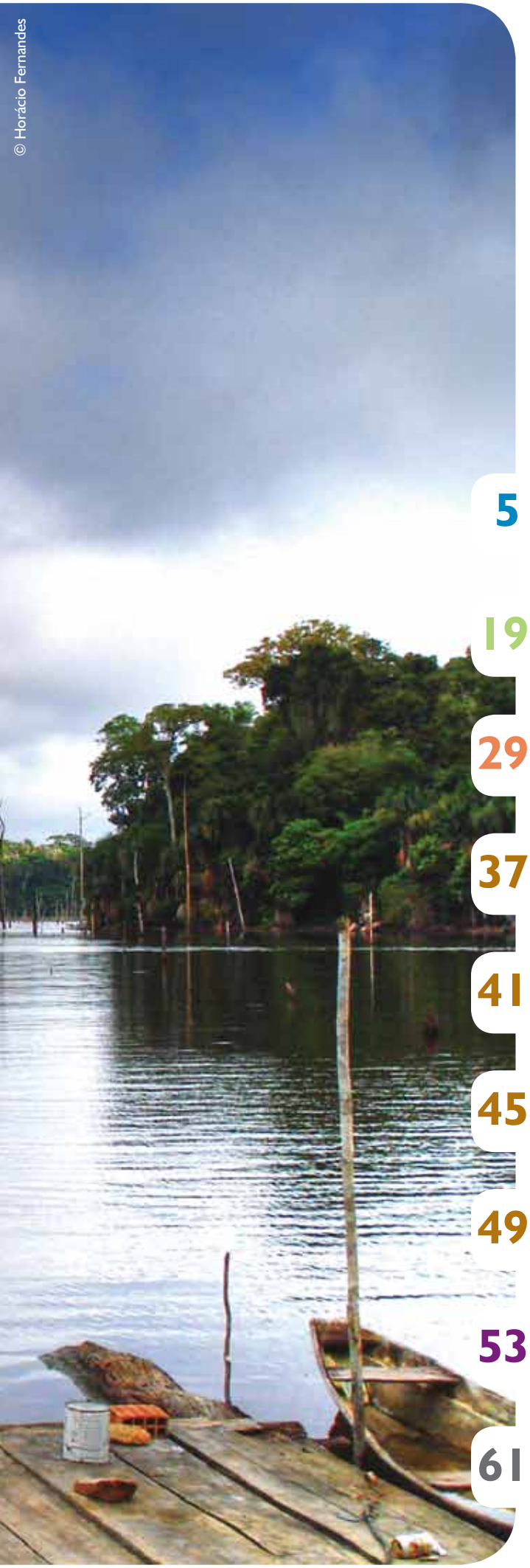

© Horácio Fernandes

Table des Matières

5 Réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts

19 Construction d'une stratégie nationale REDD+

29 Financement de REDD+

37 Le cas de l'Acre

41 Le programme ONU-REDD

45 Le cas de Fondo para la Acción Ambiental y la Niñez, Colombie

49 Le Suruí Carbon Fond - Funbio, Brésil

53 Rapport sur l'atelier

61 Bibliographie

Auteurs:
Paulo Moutinho
Osvaldo Stella
Simone Mazer
Ana Carolina Crisostomo
Juliana Splendore
Erika Pinto
Bernhard J. Smid
Mariana Christovam
Ricardo Rettmann
André Nahur

Auteur des études de cas:
Juana Camacho – Fondo para la Acción Ambiental y La Niñez
Angelo Santos et Fernanda Barbosa – Funbio

M934r

Les Rôles des Fonds Environnementaux dans le REDD+ : Projet RedLAC de Renforcement des Compétences pour les Fonds Environnementaux / Paulo Moutinho, Osvaldo Stella, Simone Mazer, Ana Carolina Crisostom, Juliana Splendore, Erika Pinto, Bernhard J. Smid, Mariana Christovam, Ricardo Rettmann, André Nahur – Rio de Janeiro: RedLAC, 2011.

Auteur des études de cas:
Juana Camacho – Fondo para la Acción Ambiental y La Niñez
Fernanda Barbosa et Angelo Santos – Funbio

62p.; il, 29 cm.

1.Fonds Environnementaux 2. Renforcement des Compétences.
3.REDD+. I. Moutinho, Paulo. II. Stella, Osvaldo.
III. Mazer, Simone.

CDD 363.738

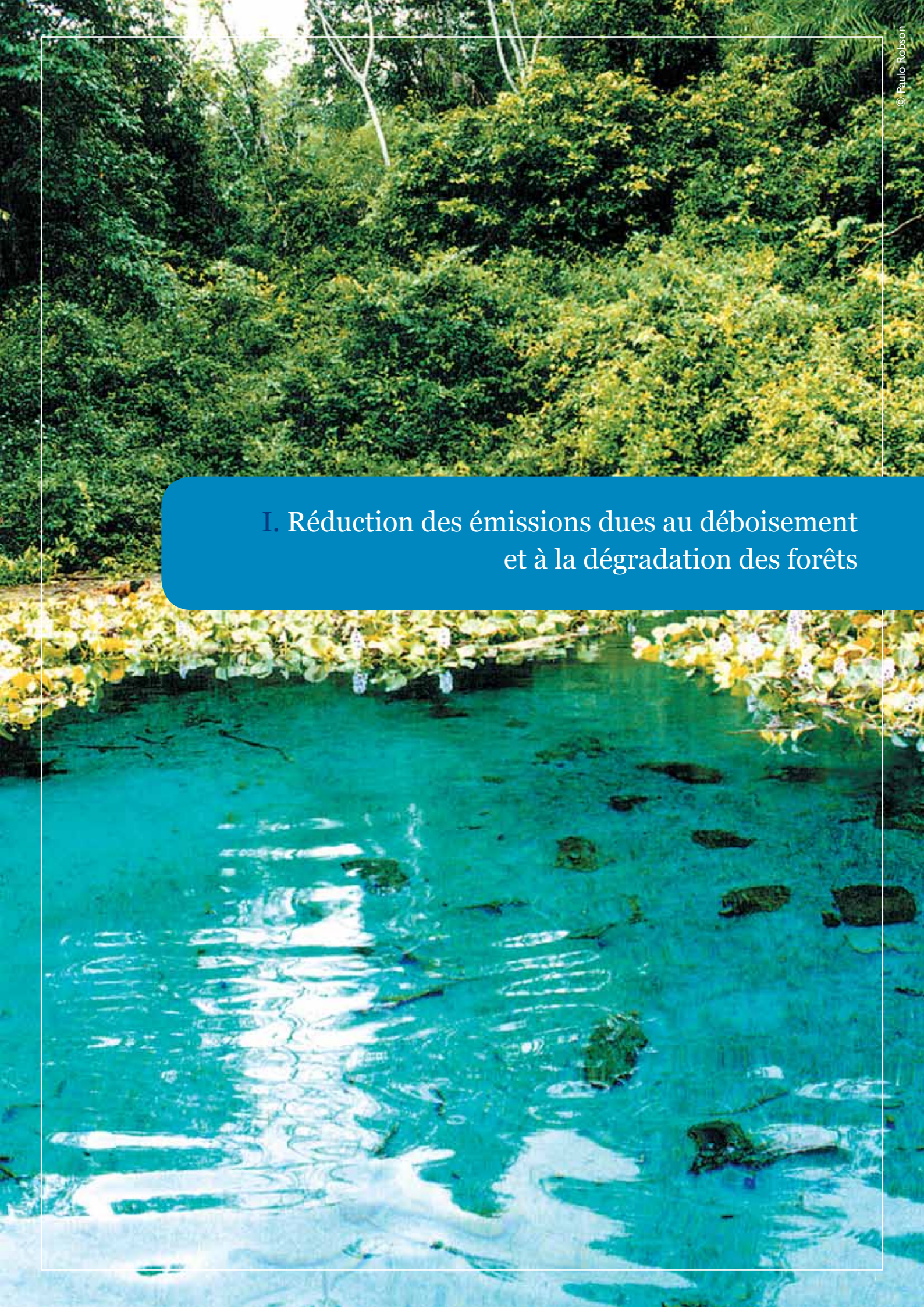

© Paulo Robson

I. Réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts

1.1 – Concepts fondamentaux : REDD et REDD+

Quand on parle de changements climatiques et de réchauffement planétaire, on entend par là l'augmentation anormale de la capacité de l'atmosphère à retenir de la chaleur. Ce phénomène se doit à un accroissement progressif de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, tout au long des 150 dernières années. Cette augmentation a été provoquée par les activités humaines, qui produisent des émissions excessives de polluants dans l'atmosphère. Ce renforcement de l'effet de serre pourra avoir de sérieuses conséquences pour la vie sur Terre dans un futur proche, comme nous le verrons plus bas (Pinto et al, 2010).

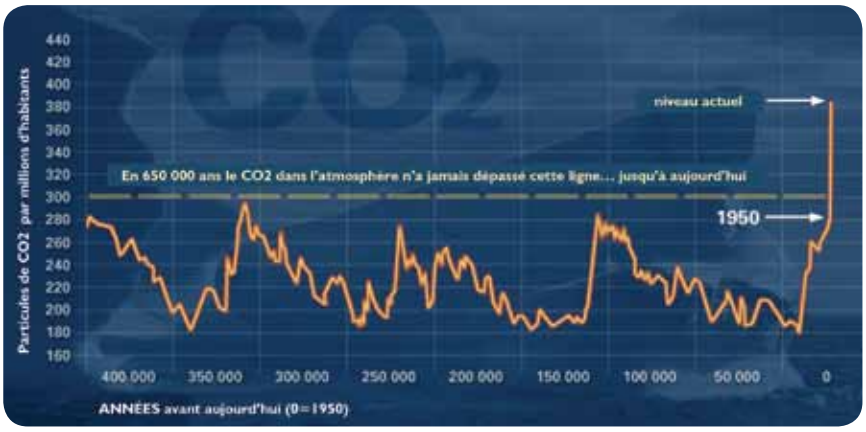

Ce graphique, basé sur la comparaison entre des échantillons de l'atmosphère renfermée dans des carottes de glace et des mesures plus récentes, démontre que la concentration de CO_2 dans l'atmosphère fait un bond considérable à partir de la révolution industrielle. (Source : NOAA)

Historiquement, la plus grande partie des émissions de gaz à effet de serre peut être imputée aux pays industrialisés, et notamment aux émissions dues à la consumation de carburants fossiles. Mais en 2006, la Chine a dépassé les USA, en envoyant 1,66 milliard de tonnes de carbone dans l'atmosphère et s'est retrouvée en tête des émissions mondiales (20 % du total) par combustion de combustibles fossiles (Boden et al, 2006). Aujourd'hui, trois des cinq principaux émetteurs mondiaux sont des pays en développement, le Brésil et l'Indonésie arrivant en tête à cause de la déforestation (60% du total général 2000-2005).

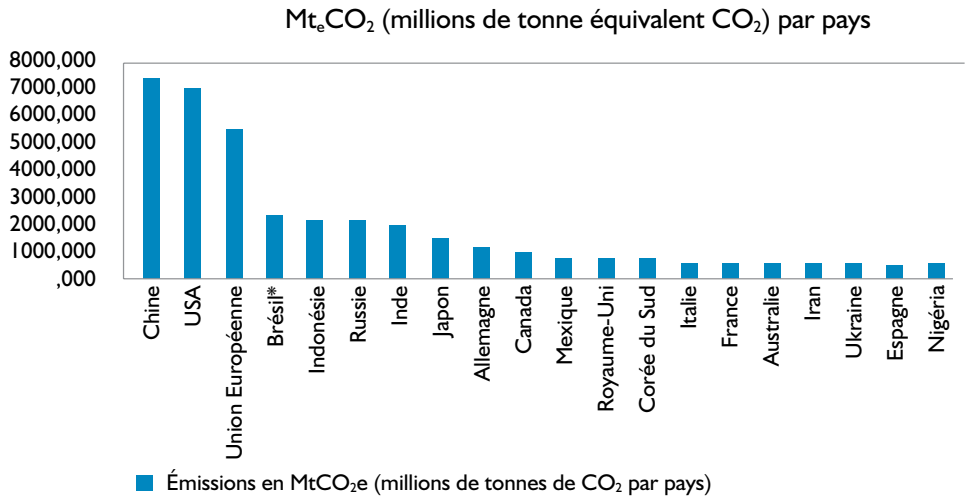

Source : World Resources Institute/CAIT. Disponible sur http://cait.wri.org (ces chiffres ne sont accessibles qu'après inscription sur le site).

** Les chiffres des émissions brésiliennes utilisés par WRI/CAIT (2.855,90 $MtCO_2e$) ont été remplacés par les chiffres présentés en 2010 par la 2ème Communication Nationale du Brésil à la Convention-Cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (chapitre 2 : Sommaire des émissions anthropiques par sources et piégeage des gaz à effet de serre en puits).*

Les changements d'utilisation des sols représentent 12 % des émissions mondiales, soit 1,2 milliards de tonnes de carbone par an, contre 88 % issus de la combustion de combustibles fossiles (Le Quéré, 2009).

Les forêts tropicales du monde absorbent près de 1,8 milliards de tonnes métriques de carbone par an (Houghton, 2003) et stockent environ 1/4 des émissions mondiales de gaz à effet de serre dans leur biomasse.

Lorsqu'on modifie l'utilisation de sols, c'est-à-dire, lorsqu'une forêt est abattue et brûlée pour laisser place à des pâturages, de l'agriculture ou toute autre forme d'utilisation de la terre, une grande quantité de carbone est envoyée dans l'atmosphère sous la forme de CO_2, contribuant ainsi au réchauffement de la planète (Pinto et al, 2010). On estime que 1,6 milliards de tonnes de carbone ont été dégagées chaque année vers l'atmosphère en raison de tels changements (GIEC, 2007) au cours des années 1990.

Le déboisement, l'exploitation du bois et les feux de forêt, associés aux manifestations d'El Niño, de plus en plus fréquentes et intenses, pourront accroître de manière significative les émissions de carbone provoquées par les changements d'utilisation des sols (Moutinho, 2006 ; Nepstad et al, 2006). La figure ci-dessous explique le cycle vicieux de l'appauvrissement du paysage amazonien au fur et à mesure que la forêt devient de plus en plus inflammable.

Liens entre les différentes utilisations du sol et le changement climatique en Amazonie brésilienneen

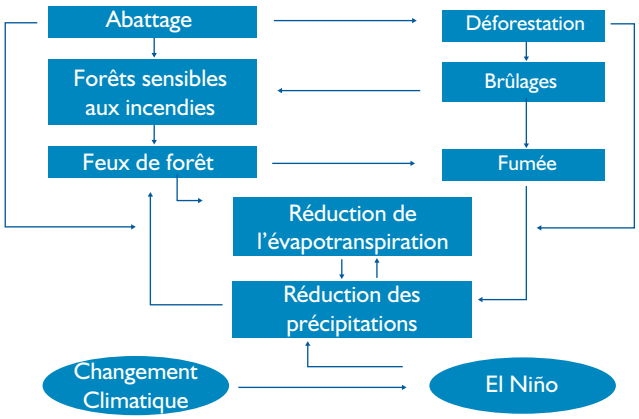

Cycle d'appauvrissement du territoire amazonien.

Source : Moutinho, P. 2006.

Au cours des dernières années, la reconnaissance par les chefs d'États du monde entier de l'impérieuse nécessité de réduire drastiquement les émissions dues changements de l'utilisation des sols comme une manière réaliste d'atténuer les changements climatiques et d'empêcher l'appauvrissement des écosystèmes tropicaux, a hissé la question de la REDD+ au premier plan dans l'agenda mondial. Les pays tropicaux, en tête des émissions dues aux changements d'utilisation des sols, ont de leur côté commencé à exiger, outre l'inclusion de cette question aux débats de la CCNUCC (Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques), la mise au point d'un mécanisme de compensation de la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts.

1.2 - REDD+ et changements climatiques : le contexte historique des discussions internationales (Convention-cadre de l'ONU sur les changements climatiques et son évolution jusqu'à Cancun).

Le concept de REDD peut être considéré comme l'aboutissement d'une intense discussion sur la "compensation de la réduction de la déforestation", initialement lancée par des chercheurs de l'IPAM et d'autres institutions à la COP9 à Milan en 2003 (Santilli et al, 2000).

Il s'agissait pour les pays en développement détenteurs de forêts tropicales et qui se montreraient capables de réduire leurs émissions nationales dues à la déforestation, de bénéficier d'une compensation financière internationale correspondant aux émissions évitées. Les débats sur la REDD ont alors tourné autour du principe de la réduction compensée.

Le thème de la "Réduction des émissions dues à la déforestation dans les pays en développement et des approches pour inciter à l'action" a été officiellement introduit pour la première fois à l'ordre du jour de la COP lors de sa onzième session à Montréal (décembre 2005) par la « Coalition des pays des forêts tropicales »[1] ou « Coalition des nations tropicales », emmenés par la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Costa Rica. L'argument avancé était que les forêts tropicales stabilisent le climat mondial et donc que le coût de leur maintien sur pied ne devait pas reposer uniquement sur les pays qui les abritent mais devait être partagé entre tous.

[1] http://www.rainforestcoalition.org/eng/

Un an plus tard, à la COP-12de Nairobi (2006), le Brésil annonçait publiquement sa proposition sur la déforestation, elle aussi très proche des précédentes, mais prévoyant la création d'un mécanisme financé exclusivement par des dons volontaires au détriment du marché des crédits de carbone.

La COP-13, à Bali en 2007, a connu son point culminant avec la Décision 1/ CP 13, connue sous le nom de « Feuille de route de Bali », qui prépare les discussions autour de la façon d'insérer la REDD dans un mécanisme à mettre en place en 2012, année où le Protocole de Kyoto viendra à échéance. Notons que ce mécanisme a été mis au point à destination exclusive des pays en développement détenteurs de forêts tropicales, pour leur permettre de participer de manière effective aux efforts mondiaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Il convient de souligner également que la discussion sur le déboisement évité a évolué d'un mécanisme axé seulement sur le déboisement (COP 11, 2005), vers quelque chose de plus large qui inclut la dégradation des forêts et le rôle de la protection, de la gestion durable des forêts et de la promotion du stockage de carbone forestier dans les pays en voie de développement[2], pour s'appeler désormais REDD+ (voir encadré n°1) (Plan d'Action de Bali, 2007).

A la COP-14 (Poznan, 2008) les pays ont poursuivi leurs efforts pour bâtir un accord à discuter à Copenhague, conformément à la feuille de route de Bali.

Lors de la COP-15 (Copenhague, 2009), l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique de la Convention pour le changement climatique (SBSTA) a reconnu la nécessité de favoriser, dans le cadre de REDD, la gestion durable des forêts et les externalités positives de REDD, biodiversité comprise. Il a également reconnu l'importance de la pleine implication des peuples autochtones et des populations traditionnelles.

Parmi les décisions de la COP-16 de Cancun (2010), le point le plus approfondi est le point C du bloc sur l'atténuation, des délibérations du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme (AWG-LCA[3]), qui était chargé de définir « les approches politiques et les aides positives sur les questions liées à la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts, et le rôle de la protection, de la gestion durable des forêts et de l'augmentation des stocks de carbone des forêts (REDD+) dans les pays en développement ». De la même manière, le texte explicite en toute clarté le rôle des pays développés dans ce mécanisme. Ils seront chargés d'apporter leur soutien financier, et de s'occuper des activités génératrices de déboisement dans les pays en développement.

L'accord sur la REDD+ adopté à Cancun prévoit aussi une manière de traiter les risques potentiels. On parle ici de systèmes nationaux d'information destinés à fournir les données sur la façon dont les garanties socio-environnementales, figurant aux Accords de Cancun[4], seront prises en comptes et respectées dans le cadre des initiatives REDD+. Ces systèmes d'informations doivent être mis en place par les pays en développement selon les réalités locales. Ils doivent pouvoir suivre les actions, projets, programmes et politiques REDD+ au niveau national, et intégrer collectivités et populations locales. L'accord consacre un point spécifique (E) sur les « Conséquences sociales et économiques des mesures de réponse au changement climatique », c'est à dire les mesures d'atténuation des changements climatiques (y compris les actions REDD+)[5].

REDD est l'abréviation de Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts. Dans le cadre de la Convention-cadre sur les changements climatiques de l'ONU, il s'agit d'un mécanisme qui permet la rémunération de ceux qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts.

Quelques temps après la création de ce mécanisme, la Convention a inclus à sa définition les activités liées à la protection, à la gestion durable des forêts et à l'augmentation des stocks de carbone des pays en développement, donnant naissance à REDD+ ou REDD plus.

Encadré 1 : définition de REDD[6] et REDD+[7]

[2] Paragraphe 11 de la Décision 2/ CP.13.
[3] http://unfccc.int/files/meetings/cop_16/application/pdf/cop16_lca.pdf
[4] Pour en savoir plus sur la COP-16, allez sur : http://www.ipam.org.br/blogs/Resultados-dos-acordos-de-Cancun-para-o-REDD-que-queremos/72 e http://www.cc2010.mx.
[5] http://unfccc.int/methods_and_science/lulucf/items/4123.php
[6] http://unfccc.int/resource/docs/2009/awglca6/eng/misc04p02.pdf
[7] http://unfccc.int/resource/docs/2009/awglca6/eng/misc04p02.pdf

1.3 – Questions juridiques au niveau international et national. La nécessité de cadres légaux pour la mise en œuvre de projets et de programmes REDD+. Régimes internationaux, nationaux et locaux. Accords bilatéraux pour REDD+.

Malgré la croissante attention accordée à l'élaboration d'un système mondial et de systèmes nationaux REDD+, plusieurs points liés à la mise en œuvre du mécanisme font toujours débat. Il y a une série d'interrogations sur : (i) la capacité du mécanisme à mesurer avec exactitude la réduction des émissions et (ii) à empêcher les fuites, ou déplacement du déboisement vers des secteurs non couverts par des projets REDD+ ; (iii) la permanence du carbone stocké, qui reste incertaine ; (iv) le niveau de référence à définir et (v) la redistribution des fonds issus de ces projets. Ces points critiques sont essentiels pour assurer la qualité de l'application d'un mécanisme REDD+, et on a réfléchi à une série de réponses susceptibles de régler les problèmes identifiés. Le Tableau 2 récapitule plusieurs aspects importants à évaluer, et facilite une vue d'ensemble de ce mécanisme.

Tableau 2 : Principales critiques et réponses sur la faisabilité technique des mécanismes de compensation de la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts

(REDD+) Critique	Motif	Réplique
Impossibilité de surveiller mondialement le déboisement.	La plupart des pays tropicaux soit ne possèdent aucun système de surveillance, soit ont des systèmes inadaptés.	Les spécialistes de la télédétection s'accordent à dire qu'autant les progrès dans ce domaine que de possibles accords technologiques entre les pays permettent de lever tous les obstacles au calcul précis du déboisement des forêts tropicales (Defries et al. 2002).
La définition actuelle de forêt ne facilite pas la mesure des zones couvertes de forêts tropicales et qui doivent être surveillées pour permettre de calculer les émissions évitées (Defries et al. 2005 ; Moutinho & Santilli, 2005).	Pour le Protocole, c'est chaque pays qui définit son domaine forestier, dans une fourchette de « terre d'une superficie minimale comprise entre 0,05 et 1,0 ha portant des arbres dont le houppier couvre plus de 10 à 30 % de la surface et qui peuvent atteindre à maturité une hauteur minimale de 2 à 5m ».	Plusieurs pays s'efforcent de modifier la polémique définition de la forêt donnée par le Protocole de Kyoto.
De nombreuses zones d'ombre dans les mesures des émissions de carbone dues à la déforestation.	La biomasse forestière est extrêmement variable sous les tropiques, d'où la grande difficulté à évaluer les quantités de carbone stockées par les racines.	La mesure des stocks de carbone forestiers est délicate, mais on dispose déjà de banques de données de mesures « spatialisées » sur la biomasse végétale (Saatchi et al. 2007). De nouveaux satellites, comme ALOS, peuvent aujourd'hui aider à déterminer la biomasse de la forêt tropicale (Kellndorfer et al. 2007). Enfin, les pays peuvent toujours, sous orientation du GIEC, adopter une standardisation leur permettant de prendre en compte les incertitudes inhérentes aux mesures.
L'additionnalité ne se confirme pas dans la réduction de la déforestation.	On n'est pas sûr que des actions directes d'atténuation entrainent des réductions du déboisement. Souvent, la diminution de la déforestation est la conséquence, par exemple, de la baisse du prix des Commodities.	Rien n'indique que la déforestation tropicale diminuera de façon significative à court terme (décennies) (Soares et al. 2006). Toute réduction est donc en soi additionnelle.
Incertitudes sur le niveau de référence à adopter.	Rien n'est décidé pour le niveau de référence. On peut tout autant adopter un niveau de référence futur ou historique ; c'est-à-dire, réduire le déboisement prévu dans le futur (sur la base de projections futures) ou réduire le déboisement en dessous des taux enregistrés par le passé.	Si REDD+ est un mécanisme qui compense les pays de leurs efforts de réduction de la déforestation, comme cela semble être la tendance dans les débats de la CCNUCC, c'est une référence historique que l'on devra adopter (Santilli et al. 2005), car le calcul se basera sur des chiffres enregistrés et non sur des projections. Telle est la démarche adoptée par le Fonds Amazonie, par exemple. Ce raisonnement est plus adapté aux pays connaissant des taux de déforestation élevés, qu'à ceux qui ne déboisent pas, comme c'est le cas de la Guyane et du Gabon, par exemple, avec des taux de déboisement inférieurs à 0,2 % par an (FAOSTAT, 2008). Ici, des suggestions existent déjà, permettant de contourner la situation, comme la proposition de « Stock-Flux et Objectifs » récemment soumise à la CCNUCC (Cattaneo, non publié).

(REDD+) Critique	Motif	Réplique
L'absence de technologies/ méthodologies pour contrôler les « fuites ».	Le déboisement évité à un endroit peut être déplacé ailleurs, où n'existe aucune intervention REDD+.	Considérant que REDD+ tend à compenser des pays, la comptabilité des réductions devra être nationale ou régionale, ce qui diminue le risque de « fuites». Il peut y avoir déplacement de déboisement d'un pays à l'autre, mais l'adhésion de nombreux pays d'une même zone géographique à un mécanisme de réductions compensées restreint cette possibilité. Par ailleurs et contrairement aux projets de MDP, il n'y a pas « fuites» du déboisement vers les secteurs de l'énergie ou des transports (Santilli et al. 2005 ; Schlamadinger et al. 2005). Enfin, plusieurs études (Soares Filho et al. 2010) fournissent les outils permettant d'évaluer ces « fuites», grâce à des modèles de simulation de déforestation.
La garantie de permanence ne s'applique pas à REDD+ et aux émissions associées.	Les bienfaits du déboisement évité sur une région donnée aujourd'hui pourront se perdre dans le futur, si une perturbation naturelle ou l'action prédatrice de l'homme détruit la forêt.	Le traitement de la permanence serait assuré par un dispositif selon lequel les pays participants qui augmenteraient leurs déboisements (émissions) au-delà de leur niveau de référence, devront considérer ce surplus d'émissions comme un objectif obligatoire de réduction future. En plus, si on assume l'existence de crédits de carbone pour les REDD+, la permanence pourrait être garantie par un type « d'assurance » : seule une petite partie de la réduction obtenue serait commercialisée. Le reste demeurerait comme garantie de permanence pour les crédits générés.
REDD+ ne peut pas générer de crédit de carbone.	Il y a un risque d'inondation du marché par du carbone bon marché, flexibilisant les réductions des émissions des pays riches sur leur propre territoire. Il peut y avoir réduction des émissions dans les pays en développement, pour permettre plus d'émissions dans les pays développés.	L'idée de l'inondation du marché ne tient pas, car il suffit de décider que la plus grande partie (entre 80 et 95 %) des réductions des pays développés doit être atteinte sur leur territoire. Des crédits REDD+ n'auraient de sens que si ces pays adoptaient des objectifs obligatoires plus ambitieux que ceux qu'ils annoncent. Enfin, un système de banque où seraient commercialisés les crédits REDD+ dans le futur et non pas dès la preuve de la réduction, diminuerait aussi le risque « d'inondation ».

SOURCE : Moutinho et al, 2011

Divers projets REDD+ sont aujourd'hui en phase de conception ou de mise en œuvre. En 2008, 19 propositions des États et 13 propositions de groupes non-gouvernementaux pour des mécanismes REDD+ étaient déposées à la CCNUCC. Chaque proposition présentait différents scénarios de référence, champs d'application, mécanismes de distribution des externalités et sources de financement (Tableau 3) (GCP 2008[8]).

Tableau 3 – Paramètres de comparaison des différents projets REDD+ (Source : GCP, 2008).

Paramètre	Variations
Champ d'application	Émissions dues au déboisement (RED) Émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD) Émissions dues au déboisement, à la dégradation et critères socio-environnementaux (REDD+)
Échelle de référence	Sous-nationale[9] Nationale Mondiale
Niveau de référence	Projeté Historique Actuel
Distribution des externalités positives	Non développé Développé
Source de financement	Marché Fonds Hybride

[8] http://www.amazonconservation.org/pdf/redd_the_little_redd_book_dec_08.pdf
[9] Sous-national(e) désigne les collectivités locales, états et communes.

Le Tableau 4 résume les initiatives REDD+ en phase de développement, susceptibles d'aider les pays d'Amérique latine à mettre au point leurs propres régimes REDD+. La quatrième partie présentera les études de cas sur quelques initiatives REDD en développement dans des pays tropicaux.

Tableau 4 : Initiatives REDD+.

QUI ?	QUAND ? OÙ ?	QUOI ?	DÉTAILS
Banque Mondiale	COP-13 (2007)	Carbon Forest Parternship Facility[10]	Aide les pays tropicaux à mettre en œuvre leurs programmes REDD+ nationaux
Organisation des Nations Unies (ONU)	2008	Programme REDD+ (UN-REDD Programme[11])	ONU (FAO, PNUE et PNUD) : mettre au point et préconiser des programmes REDD+ nationaux dans les pays en développement
BNDES – Banque Nationale de Développement Économique et Social	Brésil, août 2008	Fonds Amazonie[12]	Levée de fonds issus de dons pour le financement d'actions REDD+
Banque Mondiale	2009	Programme d'Investissement Forestier (Forest Investment Program)[13]	Soutenir des actions REDD+ dans les pays en développement et renforcer les initiatives autour des causes du déboisement et de la dégradation des forêts.
58 pays[14]	Oslo, mai 2010	Partenariat provisoire REDD+ (the REDD+ Partnership)[15 16]	Les États se sont mis d'accord pour adopter les règles fixées par la Convention de l'ONU sur le climat pour REDD+, en ce qui concerne l'allocation de fonds aux forêts tropicales, sans obligation toutefois.
Avec l'appui de la FAO, du PNUD, et du PNUE	Octobre 2009	Programme national panaméen	Aide le Panama à mettre au point un régime REDD+ effectif. Les résultats escomptés sont : 1) la formation d'une capacité institutionnelle pour une coordination et une exécution efficace du programme REDD+ au Panama, et 2) la capacité technique de surveiller, mesurer, rapporter et vérifier la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts.
Avec l'appui de la FAO, du PNUD et du PNUE	Décembre 2010	Programme national indonésien	L'objectif du programme national indonésien est de mener à bien le processus de readiness de REDD+. Les trois principaux résultats escomptés sont : 1) le renforcement de la participation des parties prenantes et du consensus au niveau national ; 2) la démonstration réussie de la fixation d'un niveau de référence des émissions, d'un système de suivi, de rapportage et de vérification (MRV) et d'un système de rémunération juste (fair payments) basé sur l'architecture REDD+ nationale ; and 3) la capacité établie à mettre en œuvre REDD+ à des niveaux décentralisés. Le programme s'étend sur 20 mois, à partir de janvier 2010.

[10] http://www.forestcarbonpartnership.org
[11] http://www.un-redd.org/
[12] www.fundoamazonie.org.br
[13] http://www.climateinvestmentfunds.org
[14] Angola, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, République centrafricaine, Tchad, Chine, Colombie, Costa Rica, République Démocratique do Congo, Danemark, République Dominicaine, Équateur, Guinée Équatoriale, Finlande, France, Gabon, Ghana, Guyane, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Kenya, Laos, Malaisie, Mali, Mexique, Népal, Pays-Bas, Nigeria, Norvège, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, République du Congo, Rwanda, São Tomé et Príncipe, Singapour, Slovénie, Afrique du Sud, Corée du Sud, Espagne, Suède, Suisse, Thaïlande, Togo, Ouganda, Royaume-Uni, USA et Vietnam.
[15] http://reddplusdatabase.org/
[16] http://reddpluspartnership.org/en/

1.3.1 – L'approche imbriquée pour REDD+

La plupart des initiatives REDD conçues jusqu'à présent le sont dans un format de projets individuels. De tels projets n'ont pas forcément un lien avec les objectifs locaux ou nationaux de réduction des émissions de GES, et ne sont soumis à aucune obligation légale de respect de principes et de critères socio-environnementaux dans leur mise en œuvre.

La démarche REDD+ discutée dans ce document suit une approche dite imbriquée (nested), qui oriente et régule un régime REDD+national, qui de son côté organise le mécanisme REDD+ à l'échelle sous-nationale (normalement d'un état fédéré). A l'échelle sous-nationale, le mécanisme devra réguler les projets REDD+ individuels.

Dans cette structure sous-nationale il reviendra à l'État de structurer un organisme institutionnel de comptabilisation et de surveillance des émissions de GES et de redistribution des externalités, qui peuvent générer des crédits échangeables ou vendables dans le cadre d'accords bilatéraux ou internationaux. La comptabilité nationale comprendrait l'ensemble des programmes ou des projets locaux (voir les modèles de la partie II), constituant le niveau sous-national de comptabilité des émissions de GES. Condition préalable du système, les réductions des émissions de GES ne seraient comptabilisées que si elles dépassaient les objectifs fixés pour les collectivités locales et pour le pays tout entier (Baker & McKenzie 2010).

Ce régime imbriqué (nested) REDD+ a l'avantage de restreindre les déplacements de déboisement entre collectivités locales, d'impliquer les collectivités nationales et locales dans le processus politique et économique et il est susceptible d'organiser et d'attirer de grands investissements internationaux. Enfin, cette approche permet une redistribution plus juste et transparente des externalités issue des initiatives REDD+.

L'approche imbriquée demande la création de mécanismes institutionnels de gouvernance pour la gestion des aides financières, dotés de règles claires de redistribution des externalités, de mécanismes technologiquement et méthodologiquement précis pour la surveillance des réductions d'émissions de GES et du respect des garanties socio-environnementales incluses dans la notion de REDD+. Une approche REDD+ de ce type exige que le pays fixe des références pour la réduction des émissions, définisse quelle sera l'unité sous-nationale sur laquelle sera basé le système, pour calculer les références pour les émissions locales et nationales.

La deuxième partie du présent document présente deux modèles et deux structures institutionnelles proposées par l'IPAM dans le cadre du débat sur un régime national de REDD+. Celui-ci a été initialement conçu pour le Brésil, mais peut être adapté à d'autres pays.

Dans la pratique, deux initiatives impliquant des collectivités locales de plusieurs pays sont en cours. 15[17] états et provinces des USA, du Brésil, de l'Indonésie, du Nigeria et du Mexique collaborent au sein du GCF pour élaborer des règles et des savoir-faire permettant de mieux intégrer les actions REDD+. Le GCF a été créé dans le cadre de Protocoles d'accords (Memorandum of understanding – MOU, en anglais) lors du premier Governor's Mondial Climate Summit, en novembre 2008 à Los Angeles. Il s'agissait au départ de partager expériences et meilleures pratiques autour de REDD+ et d'autres activités sur les forêts, et d'aider les décideurs á mieux intégrer ces actions dans les états participants. Les principaux résultats du GCF ont été la participation des parties prenantes dans les actions de réduction du déboisement, le développement de systèmes REDD+ sous-nationaux et des avancées dans la recherche d'opportunités de financement de REDD+.

En 2011, le GCF souhaite poursuivre les actions engagées dans quatre groupes de travail sur : 1) le développement de systèmes REDD+ sous-nationaux ; 2) la mise en place d'un fonds du GCF pour les activités et initiatives REDD+ ; 3) la construction d'une banque de données des REDD+ dans le cadre du GCF ; 4) des stratégies de communication d'encouragement à la participation des parties prenantes et le soutien aux États dans la mise en œuvre d'initiatives REDD+ liées aux efforts sou-nationaux.

L'autre initiative d'accord sous-national réunit la Californie (USA), le Chiapas (Mexique) et l'état brésilien de l'Acre. Ces états ont signé un protocole d'accord qui crée un groupe de travail sous-national pour la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD+) dans le cadre d'un système de plafonnement et d'échanges (cap and trade). Ils vont publier, d'ici à octobre 2011, une série de recommandations destinées aux programmes de plafonnement et d'échanges entre la Californie et les pays détenteurs de crédits issus de REDD+.

[17] On retrouve parmi eux les états de : Acre, Amapá, Amazonas, Mato Grosso et Pará (Brésil) ; Central Kalimantan, East Kalimantan , West Kalimantan, Papouasie et Aceh (Indonésie) ; Chiapas et Campeche (Mexique) ; Cross River State (Nigeria) ; Californie, Illinois (USA).

1.4 - Opportunités et difficultés de mise en place d'un marché REDD+.

Les mécanismes REDD+ constituent une importante stratégie pour atténuer les impacts des changements climatiques dans l'après 2012, quand la première étape des engagements du Protocole de Kyoto arrivera à échéance. Le succès de ce mécanisme dépend de la mise en place d'un montage financier adéquat en termes de montants et durable dans le temps.

Lors de la COP 13, à Bali, la CCNUCC avait choisi un système de financement marquant une réelle avancée dans le domaine des moyens financiers et des investissements dans les actions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques (CCNUCC, 2007). Au sein du groupe de travail de l'AWG-LCA, les discussions sur le financement ont porté sur trois éléments d'un mécanisme financier : la création et le transfert de ressources et la gouvernance des montages institutionnels.

Divers mécanismes sont fréquemment suggérés pour financier des actions REDD+, y compris des mécanismes de marché, des fonds, et des combinaisons des deux, avec un niveau de participation variable des investisseurs privés et publics de pays développés et en développement. Le rôle du mécanisme de marché dans la mise en œuvre d'un régime REDD+ est assez polémique, dans la mesure où celui-ci peut provoquer des conflits et des problèmes liés à la propriété des crédits de carbone et où il demande des réformes politiques et institutionnelles susceptibles de retarder la conception et la mise en œuvre des actions.

Les adversaires de la stratégie de marché affirment que le financement via fonds gouvernementaux et privés est plus stable. En revanche, pour les défenseurs des mécanismes de marché, ceux-ci permettent une mise en œuvre plus rapide du régime REDD+ et sont capables de financer des initiatives à large échelle, ce dont les fonds n'ont pas les moyens, et à des coûts de gestion inférieurs.

L'Accord de Cancun (2010) a proposé la division des activités REDD+ en trois phases : (1) formation et préparation, mise en œuvre de politiques et de stratégies nationales, également appelée phase de readiness (2) approfondissement de la construction de compétences et implantation de bases techniques et d'activités de démonstration, dont les résultats soient mesurables et (3) mise en œuvre pleine avec des résultats mesurables, rapportables et vérifiables (CCNUCC, 2010). Chacune de ces phases demandera des financements de types et de montants différents. On calcule que pour les activités de préparation (phase 1) 340 millions à 2,3 milliards USD seront nécessaires sur cinq ans, pour 25 pays abritant des forêts tropicales. Le coût de la phase 2 est estimé à 4 milliards USD sur cinq ans et 40 pays (Parker et al, 2009).

Ces évaluations sont fortement imprécises car elles s'appuient sur des historiques de financement qui reflètent la disponibilité de fonds plutôt sur que des besoins effectifs (Angelsen et al., 2009). Les estimations de coûts pour la phase 3 de mise en œuvre à large échelle de REDD+ sont, elles, basées sur les coûts d'opportunité qui se présenteront aux pays ne déboisant plus. Ces modèles s'attachent à estimer des recettes passées qu'un pays en développement recevrait en l'absence de mécanismes REDD+. Les modèles de coût d'opportunité ont toutefois été critiqués pour leur incapacité à prendre en compte d'autres facteurs, tels que l'emploi de méthodes alternatives de réduction du déboisement, comme un moratoire sur la construction de routes, l'embargo de produits originaires de zones déboisées illégalement et la capacité croissante à faire appliquer les lois sur la forêt (Busch et al., 2009).

Les coûts de transaction varient quant à eux selon le type de financement. Ils recouvrent les coûts : (i) de suivi, de rapportage et de vérification (MRV) ; (ii) les coûts d'atténuation des risques inhérents à chaque type de financement ; (iii) les coûts d'élaboration du projet, de veille sociale et les coûts légaux et contractuels.

Les coûts de MRV accompagnent les projets jusqu'à leur conclusion et incluent les coûts de vérification des réductions des émissions et leur rapportage à la CCNUCC ou à tout autre bailleur. Les coûts de suivi comprennent les investissements dans des technologies et des stratégies et sont généralement élevés. Ils doivent aussi inclure les coûts de stratégies de concertation au niveau local, auprès des populations présentes sur la zone d'influence du projet. Enfin, les coûts d'élaboration du projet comprennent tous les coûts qu'un projet induit de sa conception à sa finalisation (vérification et rapportage des dernières réductions des émissions). On y trouve les coûts : de rédaction du Document de Conception du Projet (DCP, PDD en anglais), de validation, d'audit, des enregistrements nationaux et internationaux, de promotion et vente (road-show, contrats, liquidation) et les frais légaux. Une fois le projet en fonctionnement, il faudra mettre en place un suivi des impacts sociaux.

Le rapport du Forum for the Future (Forest Investment Review, 2009) présente une autre approche de la mise en œuvre d'initiatives REDD+. Les différentes étapes y sont divisées en cinq phases, chacune ayant des besoins de financement particuliers.

Rapport phases/financement REDD+

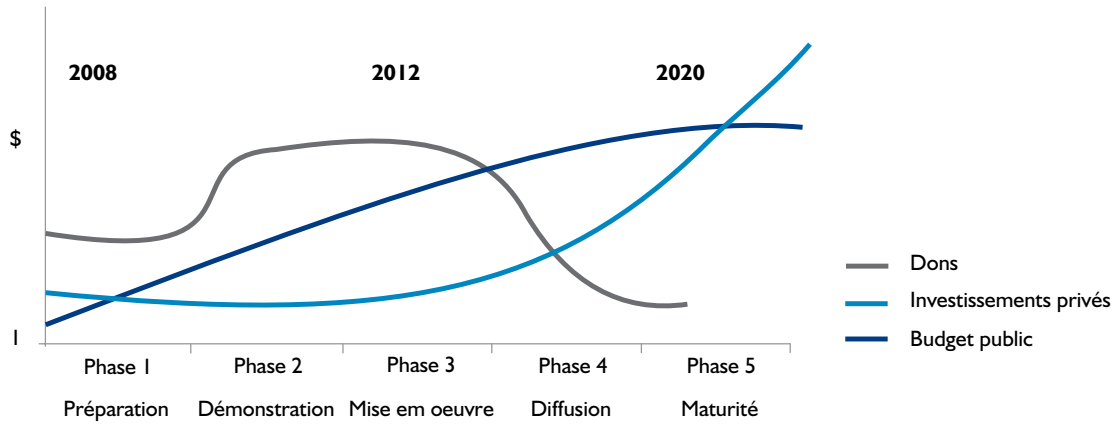

Les phases 1 et 2 correspondent aux phases 1 et 2 de la proposition REDD-ONU, qui incluent la définition de niveaux de référence, le dialogue initial, la création de méthodologies de suivi, de vérification et de rapportage, la mise au point de processus de concertation, la création d'institutions, ainsi que la mise en œuvre de projets pilotes et la conception de suivis et de politiques au niveau national.

Au cours des phases 3, 4 et 5, qui correspondent à la phase 3 de REDD-ONU, le régime REDD+ se consolide peu à peu et offre de moins en moins de risques pour les investisseurs privés. Les fonds publics sont aussi plus structurés et ces phases se caractérisent par des actions de mise en œuvre à grande échelle, quand les méthodes mises au point aux phases 1 et 2 et sont déployées et perfectionnées, jusqu'à ce que le régime atteigne sa pleine maturité.

1.5 - Sources de financement des projets de carbone

Les instruments de marché disponibles aujourd'hui pour échanger des crédits de carbone sont (i) le marché du carbone régulé par la CCNUCC et (ii) des marchés volontaires.

Le marché du carbone régulé par la CCNUCC

Trois mécanismes de flexibilité ont été institués dans le cadre du Protocole de Kyoto en vue d'inciter les pays de l'Annexe I à atteindre partiellement leurs objectifs. Ces mécanismes, que nous décrivons ci-après, sont les fondements du marché du carbone régulé par les règles internationales définies par la CCNUCC.

a) Le commerce des émissions (CE)

Le commerce des émissions se restreint aux pays de l'Annexe I et il est basé sur un programme de plafonnement et d'échanges de carbone, appelé aussi cap and trade. Ici, le gestionnaire du système émet une quantité limitée de quotas d'émission, appelées Unités de Quantité Attribuée (UQA) qui, ensemble, forment l'objectif de réduction fixé par les parties. Ainsi, les pays ou les entreprises se voient attribuer un droit d'émettre des tonnes équivalent CO_2 qui correspondent aux UQA qu'ils détiennent. Pour atteindre leurs objectifs, ils peuvent alors diminuer leurs émissions ou acheter plus de permissions auprès d'institutions qui réduisent leurs émissions au-delà de leurs propres objectifs.

b) Mise en œuvre conjointe (MOC)

Grâce à ce mécanisme, les pays de l'Annexe I peuvent agir de concert pour atteindre leurs objectifs. Si un pays ne parvient pas à réduire suffisamment ses émissions, il peut passer un accord d'entraide mutuelle avec un pays tiers appartenant lui aussi à l'Annexe I.

Le mécanisme de la mise en œuvre conjointe permet, en toute souplesse et efficience au niveau des coûts, d'atteindre ses objectifs de réduction, alors que le pays hôte profite d'investissements étrangers et de transferts de technologie.

Un projet de cette nature devra entraîner une réduction des émissions par source, ou une augmentation du stockage en puits, du moment que celui soit additionnel à ce qui se passerait si rien n'était fait

c) Mécanisme de développement propre (MDP)

Ce mécanisme permet la mise en place de projets de réduction des émissions dans des pays en développement n'ayant pas d'objectifs de réduction des émissions, dans le cadre du Protocole de Kyoto. Ces projets peuvent

être transformés en unités de réductions certifiées des émissions (URCE), représentant une tonne équivalent CO_2 , négociables avec des pays dotés d'objectifs de réduction des émissions dans le cadre du Protocole de Kyoto (Pays de l'Annexe I).

Les projets de MDP concernent les secteurs de l'énergie, du transport et de la foresterie. Dans le domaine forestier, seuls sont éligibles les activités ou les projets de reforestation ou d'afforestation. Ce mécanisme encourage la réduction des émissions en offrant aux pays industrialisés une souplesse supplémentaire dans la manière d'atteindre leurs objectifs de réduction, tout en permettant les transferts de technologie et la participation de la société civile dans les pays en développement.

Les projets doivent être approuvés dans le cadre d'un rigoureux système d'enregistrement public, institué afin de s'assurer que les projets sont réellement mis en place, qu'ils sont vérifiables, rapportables et additionnels para rapport à ce qui existerait sans leur existence. Pour être éligibles, ils doivent d'abord être approuvés par l'autorité nationale désignée (AND) de chaque pays – au Brésil, il s'agit de la Commission Interministérielle sur les Changements Climatiques Mondiaux, où siègent les représentants de onze ministères.

Au niveau mondial, 7 684 projets s'inscrivaient, à des degrés divers, au cycle des MDP, et 3 192 avaient été enregistrés par le Conseil exécutif du MDP. Le Brésil occupe la troisième place en nombre de projets et en potentiel de réduction d'émissions, ce qui représente 410 568 728tCO_2e, ou 5% des réductions d'émissions mondiales (MCT, 2011). Rappelons que les systèmes de commerce de carbone imposent des plafonds quantitatifs pour l'achat de crédits de carbone dérivés des MOC et des MDP, la plus grande partie des efforts visant à atteindre les objectifs de réduction de émissions devant provenir de mesures internes, mises en œuvre dans les pays signataires du Protocole eux-mêmes (CGEE 2010).

D'autres marchés régulés ont été créés en dehors du Protocole de Kyoto, et disposent de leurs propres systèmes d'objectifs contraignants et de régulations. Parmi ces derniers se trouvent : le Regional Greenhouse Gas Initiative (RGGI), le Western Climate Initiative (WCI) et le New South Wales Greenhouse Gas Scheme (NSW GGAS). Rappelons toutefois que les principaux marchés du carbone s'inscrivent tous dans le cadre du Protocole de Kyoto, le principal étant le Système Communautaire d'Échange de Quotas d'Émission (EU ETS), qui à lui seul représente 72% du marché mondial du carbone, avec 4 811 MtCO_2e et US$ 126 346 million (CGEE 2010) (Figure 3.1).

Le Regional Greehouse Gas Initiative (RGGI) is est un système de plafonnements et d'échanges (cap and trade) entre états du Nord-Est des USA qui se sont engagés à réduire leurs émissions énergétiques de 10 % à l'horizon 2018, le Western Climate Initiative (WCI) couvre sept états nord-américains et quatre provinces canadiennes et porte sur une réduction des émissions de 15 %, là aussi dans le cadre d'un système de plafonnements et d'échanges et le New South Wales Greenhouse Abatement Scheme (NSW GGAS) is est un régime obligatoire démarré en Australie avant même que ce pays ne ratifie le Protocole de Kyoto et qui vise la réduction des émissions du secteur de l'énergie, grâce à des projets d'atténuation.

Figure 3.1 Marchés régulés et volontaires. Volumes et montants selon le mécanisme d'échange

	2007		2008	
	Volume (MtCO_2e)	Montant (en millions USD)	Volume (MtCO_2e)	Montant (en millions USD)
Projets basés sur la transmission				
MDP primaires	552	7433	389	6519
MDP secondaires	240	5451	1072	26277
MOC	41	499	20	294
Marché de gré-è-gré	43	263	54	397
Sous-total	876	13646	1535	33487
Marché des droits d'émission				
USA ETS	2060	49065	3093	91910
NSW GGAS	25	224	31	183
CCX	23	72	69	309
RGGI	na	na	65	246
AAUS*	na	na	18	211
Sous-total	2108	49361	3276	92859
TOTAL	2984	63007	4811	126346

* Dans le mécanisme de Cap and Trade (plafonnement et échanges), des certificats nommés Assigned Amount Units (AAU) sont générés par l'octroi d'un montant limité de quotas d'émissions.
Source : CGEE (2010)

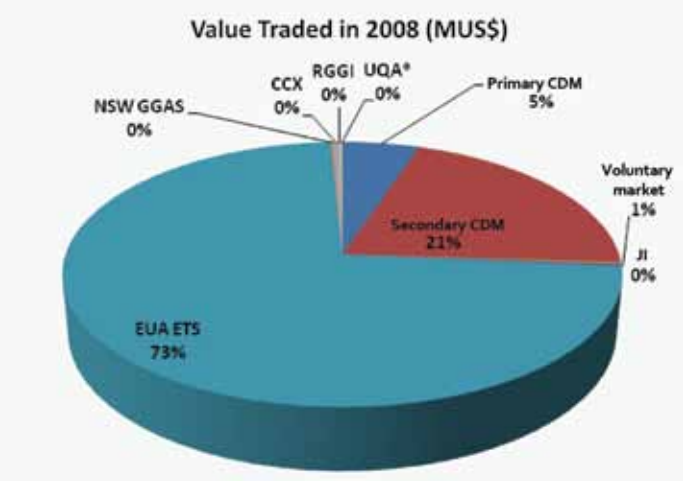

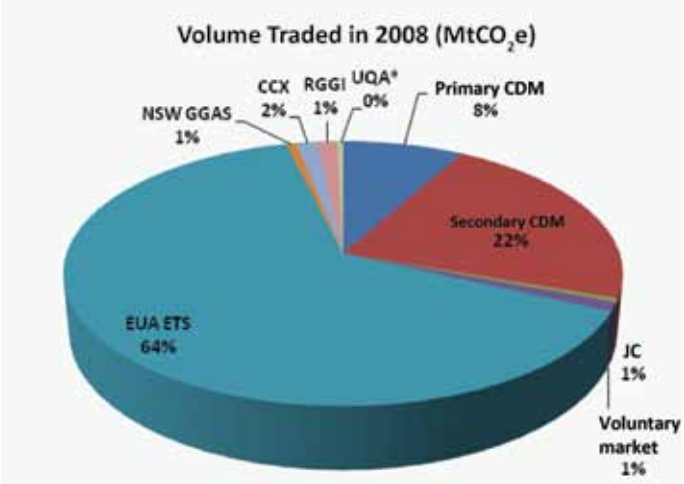

Outre les marchés obligatoires mentionnés ci-dessus, il existe aussi des marchés régulés auxquels l'adhésion est volontaire, tels que le Chicago Climate Exchange (CCX). Le CCX a été la première bourse à échanger des certificats de réduction d'émission de GES. Les entreprises adhérentes s'engagent par contrat à réduire leurs émissions de 6% par rapport à la ligne de base (1998-2001).

Les marchés volontaires

Sur les marchés volontaires du carbone, connus aussi comme les marchés de gré à gré (OTC chez les anglo-saxons[18]), les acheteurs n'ont pas d'objectifs de réduction obligatoires et les entreprises peuvent utiliser ce mécanisme comme un élément de leur politique de responsabilité sociale ou de leur stratégie de marketing. Qui plus est, il n'existe pas de certificats d'émissions échangeables (AAU) puisqu'il ne s'agit pas d'un système de plafonnement et d'échange. Les crédits de carbone proviennent de projets compensatoires additionnels et volontaires. Ces projets compensatoires volontaires sont audités par des consultants indépendants sur la base de certaines normes et critères. Le marché volontaire est néanmoins très sensible aux fluctuations de l'économie mondiale, puisque les engagements de réduction des émissions sont volontaires et risquent d'être laissés de côté en temps de crise. En 2008, le marché volontaire du carbone représentait 3% du marché total du carbone (CGEE, 2010).

Le Brésil discute la possibilité de la mise en place d'un système de plafonnements et d'échanges entre les états des régions Sud-est et Nord. Ceux de la région Sud-est sont aujourd'hui les plus grands émetteurs de GES, et les secteurs de l'industrie, du transport et de l'énergie sont ici en cause. En revanche, les états de la région Nord possèdent encore d'immenses stocks de forêts et constituent des zones favorables à la mise en œuvre d'un régime REDD+. C'est une possibilité qui s'offre aussi aux pays tropicaux et qui peut leur permettre de développer leurs marchés internes de carbone, en encourageant la réduction des émissions nationales de GES d'une manière moins coûteuse qu'un renouvellement de leur bouquet énergétique et industriel.

[18] Pour plus d'informations, voir http://www.pointcarbon.com/

1.5.2 - Fonds

En plus des mécanismes de marché, les régimes REDD+ reçoivent des fonds issus de dons, de prêts, de subventions et autres crédits publics. Le volume actuel des fonds mis à disposition de REDD+ atteint déjà les 4 milliards USD, sur un total de 38 milliards USD consacrés à l'atténuation des changements climatiques dans le monde. 3,8 milliards USD supplémentaires sont destinés à l'adaptation. Vingt-quatre fonds internationaux sont actuellement inscrits au REDD+[19], la plupart étant financés en tout ou en partie par l'aide publique au développement (APD). Ces chiffres représentent la somme des fonds multilatéraux et bilatéraux mis à disposition de REDD+, et qui seront repris à la partie III.

1.6 - Le rôle de l'Amérique latine dans REDD+

Plus des deux tiers du potentiel d'émissions de GES dans le monde se trouvent dans les forêts des pays en développement, où les mécanismes REDD+, comme l'afforestation, la reforestation et la gestion forestière peuvent atténuer 70 % de ce total. Un tiers du potentiel d'atténuation se trouve en Amérique latine et aux Caraïbes, à cause des forts niveaux de déboisement de la région. (GIEC 2007). Malgré ce, la politique REDD+ y présente des degrés de développement divers, ce qui d'un côté a permis un apprentissage au niveau national et sous-national, et d'un autre, met en évidence l'envergure de la tâche.

Au Brésil, de nombreuses étapes ont été franchies au cours des dernières années au niveau fédéral, ce qui a permis à ce pays de lancer une stratégie nationale REDD+. La plupart de ces étapes seront décrites au chapitre suivant, dans lequel le Brésil servira d'exemple pour le déploiement d'une stratégie nationale REDD+. De plus, au niveau sous-national, de nombreux états brésiliens de la région amazonienne ont défini leurs propres objectifs et programmes de réduction de la déforestation. A ce propos, l'état de l'Acre s'est distingué avec la création de systèmes d'aide aux services environnementaux (SISA) et aux services environnementaux (ISA Carbone) et d'autres programmes autour des services environnementaux et des produits des écosystèmes. La mise en place du SISA a permis de signer l'historique protocole d'accord de coopération environnementale avec la Californie (USA) et le Chiapas (Mexique), mentionné plus haut, et a servi de modèle à l'état d'Amazonas pour la conception de sa propre législation sur les services environnementaux (actuellement en phase de consultation publique sur le site du Secrétariat à l'environnement et au développement durable de l'état d'Amazonas[20]). Soulignons également que l'Amazonas a été la première collectivité locale d'Amérique latine à mettre en œuvre un projet REDD+, dans la réserve de développement durable du Juma[21].

Le Pérou s'illustre parmi les pays d'Amérique du Sud avec l'élaboration de politiques de contrôle du déboisement et REDD+. Le partenariat entre le département péruvien de Madre de Dios et l'état brésilien de l'Acre est considéré comme stratégique par les deux parties, car il permet un plus grand rapprochement en vue de la consolidation d'un système intégré de surveillance, de vérification et de rapportage des actions REDD+ qui seront déployées. Par ailleurs, il y a la possibilité de nouer des relations commerciales autour des crédits de carbone, comme un mécanisme de plafonnement et d'échanges[22] sous-national. L'État péruvien soutient lui aussi les politiques environnementales et la mise en œuvre de REDD+ (R-PP : Plantilla de Propuesta para la Preparación de Readiness), publiquement présenté en Mars de 2011, et le Ministère de l'Environnement (MINAM), créé en 2008, s'attelle à la mise en place d'une politique nationale REDD+, avec l'aide de la Banque Mondiale, par le biais du Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier (FCPF - www.forestcarbonpartnership.org). Plusieurs groupes de travail interministériels ont été mis sur pied, avec la participation de représentants de la société civile (Grupo Técnico de Reducción de Emisiones par Deforestación y Degradación – GTREDD et Grupo REDD Perú - Mesa REDD).

Lors de la COP-14, l'État péruvien a présenté sa proposition visant à préserver 54 millions d'hectares de forêts, et à atteindre le déboisement zéro à l'horizon 2021. Pour y parvenir, il faudra déployer des politiques au niveau sous-national, comme dans le département de Madre de Dios. On estime actuellement que dans tout le pays sont mis en œuvre 45 projets REDD+, dont seulement 25 respectent les critères des MRV.

Au contraire du Brésil et du Pérou, qui créent des législations spécifiques autour de REDD+, au niveau national et sous-national, la Bolivie refuse le principe de la commercialisation des services environnementaux, considérant

[19] http://www.climatefundsupdate.org/listing
[20] http://www.sds.am.gov.br/
[21] http://www.fas-amazonas.org/pt/secao/projeto-juma/projeto-rds-do-juma
[22] Les plafonnements et échanges (cap and trade) sont un mécanisme de marché qui fixe des quotas d'émissions de GES par secteur d'activité (l'industrie, par exemple). En fonction de ces quotas on délivrera des « droits d'émissions ». Chaque entreprise, industrielle par exemple, définit la façon dont elle va maintenir ses émissions dans le quota imposé. Si une entreprise efficiente parvient à émettre un volume de gaz très en dessous de son quota, elle disposera d'un surplus qui pourra être vendu à une autre, incapable de respecter ses propres quotas d'émission.

que le commerce des crédits de carbone réduit les forêts à un simple rôle de piégeage de carbone, empêchant une conception plus large de son importance pour la protection des écosystèmes et pour les peuples qui y/en vivent.

C'est ainsi que la Bolivie a créé la « Loi sur la Mère Terre », première législation du monde à reconnaitre des droits de la nature égaux aux droits de l'homme. La Loi sur la Mère Terre définit 11 droits pour la nature, parmi lesquels : le droit à la vie ; le droit à la continuation de cycles et de processus vitaux exempts de modification anthropique ; le droit à l'eau et à l'air propres ; le droit à l'équilibre et le droit à ne pas voir ses structures cellulaires génétiquement modifiées.

© Daniela Lerda

II. Construction d'une stratégie nationale REDD+

A long terme, le maintien de la forêt sur pied dépend du renforcement des politiques publiques nationales et sous-nationales sur la question. Les projets isolés ne peuvent à eux seuls atteindre le même niveau d'institutionnalisation ni répondre de façon efficace à certaines questions fondamentales pour la construction d'un solide modèle de REDD+, telles que le déplacement (les "fuites") du déboisement vers les régions avoisinantes et le calcul des émissions évitées. La stratégie REDD+ que nous discutons ci-dessous est donc fondée sur la construction de mécanismes REDD+ sous-nationaux.

Si nous prenons le Brésil en exemple, nous pouvons observer que ce pays dispose aujourd'hui d'un système sophistiqué de suivi de la déforestation en Amazonie, créé par l'Institut National de Recherche Spatiale (INPE[1]), d'un ensemble de politiques publiques visant à réduire la déforestation à partir d'objectifs ciblés, d'un cadre juridique de lutte contre les changements climatiques (la Politique nationale sur le changement climatique, NPCC), qui établit des objectifs pour les émissions de GES, de lois nationales et de la reconnaissance des traités internationaux de défense des droits des peuples autochtones[2], d'un Code forestier[3] et d'autres textes importants régissant les espaces protégés, la gestion des Forêts nationales[4] et la protection des forêts et des écosystèmes naturels dans les « zones de protection permanente » (terres fortement inclinées et végétation sur berges, ainsi qu'un certain pourcentage de toutes les propriétés foncières).

Qui plus est, la société civile brésilienne a pu élaborer, à la suite de réunions publiques, une série de principes et de critères pour le développement de projets et de programmes REDD+ au Brésil en vue d'assurer l'efficacité de la réduction de la déforestation, de la protection de la biodiversité, de la garantie des avantages sociaux des populations concernées et des droits des populations indiennes, des petits exploitants agricoles et des communautés locales[5].

---

[1] INPE. "Projeto Desmatamento (Prodes): Monitoramento da Floresta Amazônica Por Satélite." INPE, http://www.obt.inpe.br/prodes/.

[2] Constitution fédérale du Brésil de 1988, art. 231 and 232 ; Code civil (Loi 10406/2002 ; Statut des Peuples autochtones (Loi 6001/1973); Convention 169 de l'OIT proclamée sous le Décret 5501/2004 ; Loi fédérale 5371/1967 portant création de la Fondation nationale des Indiens (FUNAI) et décret 4654/2003 instituant son statut.

[3] Code forestier (Loi fédérale n. 4771/1965).

[4] Loi sur la gestion des terres publiques n°11284/2006 ; Réseau national des espaces protégés (loi fédérale n. 9985/2000)

[5] http://www.observatoriodoREDD.org.br/site/pdf/P&C_port.pdf

Cet ensemble de facteurs techniques, juridiques et de contrôle exercé par la société a contribué à la création d'un contexte favorable au développement d'une stratégie nationale REDD+ au Brésil. Les autres pays tropicaux pourraient s'en inspirer pour créer eux aussi les conditions minimales de développement de leurs systèmes nationaux REDD+.

Rappelons que les stratégies REDD+ sont un des éléments des stratégies nationales de réduction de la déforestation et doivent donc être en synergie avec la NPCC. Afin d'améliorer la synergie entre cette politique et un mécanisme national REDD+, des fondements ont été élaborés en appui à la structuration et à la mise en œuvre d'un mécanisme permettant l'application effective de la NPCC et menant le pays à adopter un nouveau modèle économique à faible émission de carbone.

Les fondements d'une stratégie nationale REDD+

1. Le REDD+ doit fonctionner à l'échelle nationale

Il ne sert à rien de disposer d'un ou deux bons projets locaux de réduction des émissions dues au déboisement si le taux de déforestation continue à augmenter au niveau national. Un projet ne peut contribuer effectivement à la réduction des émissions nationales que s'il peut être évalué et s'il est effectivement aligné sur un mécanisme national de réduction des émissions. Pour pouvoir mesurer ces performances à l'échelle nationale, il convient d'adopter un niveau de base ou de référence servant au calcul des réductions des émissions provoquées par le déboisement. La détermination de niveaux de référence solides et le calcul de la réduction des émissions au niveau national sont donc essentiels pour créer des mécanismes de marché (émission de crédits) dans un futur mécanisme national REDD+.

2. Le REDD+ doit être épaulé par un cadre juridique forestier efficace et permanent

Sans de véritables investissements en gouvernance environnementale (de la part des états et du gouvernement fédéral) et sans l'appui des lois forestières fédérales, il sera impossible d'assurer un minimum de sécurité aux investisseurs potentiels, brésiliens ou étrangers dans des actions REDD+. Il est essentiel de régler cette question pour vaincre les difficultés liées à la levée de fonds publics ou sur le marché international du carbone.

3. Le mécanisme national REDD+ doit inclure les plans de réduction de la déforestation des états

Les états de la Fédération brésilienne jouent un rôle fondamental dans la composition de la stratégie et du mécanisme national REDD+. Si la gestion forestière est centrée sur les états, ils seront déterminants pour la gouvernance environnementale d'un mécanisme national REDD+. Les efforts de construction de plans locaux de lutte contre le déboisement (assortis d'objectifs chiffrés) et, dans certains cas, de plans locaux REDD+, sont la preuve d'un véritable intérêt des états à contribuer à la construction d'un mécanisme national.

4. Les bénéfices de REDD+ devront être constitués de réductions d'émissions (flux) que la conservation de la forêt (stock).

Le mécanisme REDD+ implique une réduction des émissions (du flux) de GES dues au déboisement et la compensation, ou la rémunération, des pays capables de prouver ces réductions. Ce principe pourrait néanmoins induire un effet pervers, s'il ne récompensait que les pays qui ont déjà émis dans le passé en écartant ceux qui ont toujours réalisé des efforts pour conserver leurs stocks forestiers en maintenant leur forêts sur pied. Un mécanisme REDD+ doit donc inclure autant la réduction des émissions que la conservation des stocks de carbone forestier.

5. Les bénéficiaires d'un mécanisme REDD+ doivent être déterminés au préalable

Dans un mécanisme REDD+, les bénéficiaires devraient être les personnes légitimement responsables de la conservation ou de l'usage durable des forêts et qui contribuent de façon concrète et vérifiée à la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation de la forêt. Cette définition élargit la vision des droits aux bénéfices des mécanismes REDD+ car elle inclut non seulement les propriétaires détenteurs de véritables titres fonciers, mais aussi les peuples autochtones, les communautés de cueilleurs et les populations traditionnelles, les colons de la réforme agraire ou les paysans propriétaires ou non de leur exploitation. Les pouvoirs publics peuvent aussi profiter des retombées du mécanisme au titre des espaces protégés.

Si un mécanisme REDD+ venait à fonctionner selon les lois du marché, par la création de crédits de carbone, il faudra comprendre que la propriété de ces crédits n'est pas seulement liée à la "propriété" des terres concernées, mais à la responsabilité et aux droits d'accès aux ressources forestières. La propriété du crédit pourra donc varier selon la nature de la région du projet REDD+. Sur des terres publiques non habitées les pouvoirs publics détiendraient l'exclusivité des crédits éventuellement concédés. De leur côté, les peuples de la forêt (nations indiennes, communautés traditionnelles

de cueilleurs et de petits exploitants) seraient les bénéficiaires des crédits carbone résultant d'actions de réduction du déboisement ou de protection de la forêt, ainsi que de gestion forestière de territoires dont la protection dérive de la création d'espaces protégés ou de la reconnaissance des droits territoriaux de ces peuples. La thèse selon laquelle la propriété des crédits concernant les territoires des populations traditionnelles devrait être partagée avec les administrations responsables de la gestion et de la protection de ces espaces nous semble en effet contestable.

6. Les bénéfices des mécanismes REDD+ doivent être répartis selon des critères justes et équitables

Bien qu'on prévoie une augmentation des financements pour REDD+ dans le monde entier, on a jusqu'à présent peu parlé de la façon dont les rémunérations seront distribuées et des secteurs qui devront en bénéficier. Pour assurer le succès des stratégies REDD+, les critères de répartition équitable des bénéfices financiers doivent être ouvertement discutés, et tenir compte du rôle des populations vivant dans et par la forêt, ainsi que de celui des propriétés privées et des autres catégories foncières (espaces protégés, par exemple).

7. Tout mécanisme REDD+ se doit de respecter les droits des peuples de la forêt

Une des principales craintes provoquées par REDD+ est qu'en rémunérant les acteurs possédant les forêts ce mécanisme ne finisse par stimuler la spéculation et l'appropriation irrégulière de terres, au détriment de populations traditionnelles et de peuples autochtones dont les droits à la possession de leur territoire n'auraient pas encore été reconnus par l'État. Cette préoccupation est particulièrement justifiée dans les pays tropicaux où ces droits ne sont toujours pas assurés. Ils doivent donc être réaffirmés au moyen d'actions d'orientation et de concertation auprès des dirigeants des mouvements sociaux destinées à assurer la participation active de ces derniers à l'élaboration des critères et des principes qui régiront les mécanismes REDD+.

8. Les stratégies REDD+ ne doivent pas négliger le potentiel d'investissement des marchés du carbone

Il convient à ce sujet de veiller à ce que les crédits carbone créés dans le cadre de mécanismes REDD+ ne soient pas utilisés par des pays développés ou par des entreprises de ces derniers pour remplir une partie de leurs engagements (obligatoires) de réduction d'émissions. Cela reviendrait à réduire les émissions dans les pays en développement pour permettre aux pays développés de continuer à émettre. Il faudrait exiger que la plus grande part (80 à 95%, par exemple) des réductions des pays développés soient effectuées sur leur propre territoire. Qui plus est, il serait plausible de limiter l'usage des crédits REDD+ potentiels si ces pays s'engageaient sur des objectifs plus ambitieux que ceux qu'ils ont annoncés depuis la COP-15. L'avantage des mécanismes de marché sur les subventions ou les fonds publics est qu'ils sont plus attrayants et peuvent générer plus de bénéfices pour les forêts et leurs habitants, outre le fait qu'ils permettent souvent des flux de financement plus élevés et plus stables à long terme.

9. Les mécanismes REDD+ nationaux doivent inclure un système de suivi, de rapportage et de vérification sur les réductions des émissions de carbone

Tout mécanisme REDD+ national doit prévoir la constitution d'un système de MRV (« suivi, rapportage et vérification ») sur les réductions des émissions de carbone. Ce système devra être suffisamment robuste et conforme aux recommandations de l'IPCC, comme le propose la FAO.

Deux autres critères fondamentaux dans un système de MVR sont les "fuites" et le double comptage. Les fuites se réfèrent au déboisement provoqué en dehors du périmètre d'un projet par les activités mêmes de ce dernier. Autrement dit, la réduction de la déforestation dans une zone donnée peut provoquer son augmentation dans les zones avoisinantes. Souvent rencontré, ce genre de problème concerne surtout les petits projets : plus l'échelle du projet est grande, plus les risques de déplacement sont faibles. Une des solutions pour compenser ce travers consiste à mesurer la réduction de la déforestation sur l'ensemble du biome au lieu de la calculer individuellement par projet ou programme.

10. Les ressources obtenues grâce aux mécanismes REDD+ doivent être investies dans des actions et des politiques intégrées de réduction de la déforestation, de protection des forêts et d'amélioration du mécanisme

Le financement des mécanismes REDD+ par des subventions publiques a le pouvoir de catalyser le passage d'une série d'activités pionnières et fragmentées à un mécanisme national ou sous-national capable dans le futur de rejoindre les marchés émergents de compensation des réductions d'émissions. Il est néanmoins facile de perdre cette occasion si les fonds publics ne sont pas utilisés à bon escient.

[26] El término subnacional se usa con frecuencia de forma amplia para abarcar varias escalas de los programas de REDD+ que estén por debajo del nivel nacional. En esta publicación, el término subnacional es utilizado para referirse a estados y municipios

> **“Les mécanismes REDD+ doivent inciter les gouvernements centraux et locaux, la société civile et le secteur privé”**

Ces ressources doivent être investies selon l'approche progressive de mise en œuvre de REDD+ proposée par les instances internationales (Meridian Report OAR, 2008). Selon cette approche, les investissements doivent être effectués par phases :

1. Développement des capacités nationales dans le domaine des programmes REDD+.
2. Mise en œuvre de politiques de régulation d'activités spécifiques permettant le lancement d'un mécanisme national REDD+.
3. Création d'un mécanisme national REDD+ suffisamment souple pour qu'il puisse s'adapter aux divers scénarios de régulation possibles, qu'ils soient construits de haut en bas (dans le cadre d'un accord international contraignant, par exemple) ou de bas en haut (existence de plusieurs marchés du carbone liés entre eux, dans le cadre d'accords bilatéraux ou même entre états d'un même pays).

Les mécanismes REDD+ doivent inciter les gouvernements centraux et locaux, la société civile et le secteur privé à créer les conditions d'une substitution non traumatisante des activités économiques qui dépendent de la déforestation, grâce à des investissements, à l'élaboration de politiques environnementales et à la création de structures institutionnelles et de services en milieu rural (éducation, sécurité et justice, santé, assistance technique).

Pour assurer le succès d'un mécanisme REDD+, il convient que les bénéfices qui en proviennent soient justement redistribués. L'IPAM a donc développé deux modèles de distribution de ces bénéfices potentiels, fondés sur la méthodologie des stock-flux et des objectifs, en vue d'apporter sa contribution à la discussion sur un système REDD+ à l'échelon national.

Construire des mécanismes REDD+ sous-nationaux

Le succès des mécanismes REDD+ dépend de l'existence d'un système de comptabilité robuste, transparent et contrôlable, ainsi que de mécanismes d'incitation pour motiver les parties prenantes nationales et sous-nationales.

L'approche "imbriquée" (nested approach) est une des solutions possibles : le gouvernement fédéral met en place un système national de comptabilité et un programme national de suivi du système, lié à un système national de distribution des aides et de concertation répondant aux principes fondamentaux énoncés précédemment. Dans ce scénario les collectivités locales peuvent mettre en œuvre des politiques publiques de réduction des émissions dues au déboisement permettant un suivi, un rapportage et une vérification, et avoir ainsi accès aux aides provenant d'un marché contraignant naissant mondial, régional, bilatéral ou même national. Cette approche permet le pilotage de la mise en œuvre sur le terrain d'activités REDD par les collectivités locales, les communautés, les ONG ou des acteurs privés. En réduisant les émissions au niveau sous-national, ces actions auraient accès aux aides prévues dans le modèle proposé. Nous proposons ci-dessous deux approches possibles pour la construction d'une structure REDD+ à l'échelon sous-national. Bien que le cadre choisi soit celui du Brésil, ces approches peuvent être élaborées et adaptées en fonction des spécificités de chaque pays.

Mécanisme national REDD+ : Modèle I

Le premier modèle est fondé sur une forte participation des états amazoniens et sur la création d'Agences d'Enregistrement des Etats (AER). Chaque AER serait régulée et suivie par le gouvernement fédéral dans le cadre d'un « Système fédéral REDD+ » établi selon les principes de la NPCC. Les états recevraient donc des compensations financières pour la réduction des émissions en Amazonie en fonction de trois grands critères : i) leur contribution à la réduction des émissions (flux) sur une période donnée, ii) le stock de forêt existant sur leur territoire et iii) le niveau d'atteinte des objectifs chiffrés de réduction de la déforestation que se fixerait préalablement chaque état.

Pour que la compensation ait lieu, tous les états devront posséder un système de comptabilisation des réductions d'émission. Le système fédéral REDD+ calculerait, grâce au Prodes/Inpe (système de suivi), la diminution des surfaces déboisées en Amazonie (et dans le futur, dans d'autres biomes) sur une période donnée. Puis le volume des émissions évitées serait calculé en soustrayant la déforestation observée par l'INPE à la moyenne historique de déforestation établie par la NPCC comme niveau de référence pour une période donnée (cinq ans). La première période s'étendrait donc de 2006 à 2010 et prendrait comme niveau de référence le taux moyen de déforestation entre 1996 et 2005 (soit 19 553km2). Pour les périodes suivantes, le niveau de référence serait revu à la baisse, conformément aux orientations du Plan national sur le changement climatique et de la NPCC (figure 4). On constate ainsi que si le Brésil

atteignait intégralement d'ici 2020 ses objectifs de réduction de la déforestation en Amazonie, le potentiel d'émissions réduites serait de l'ordre de 2,9 milliards de tonnes de CO_2 (Tableau 10).

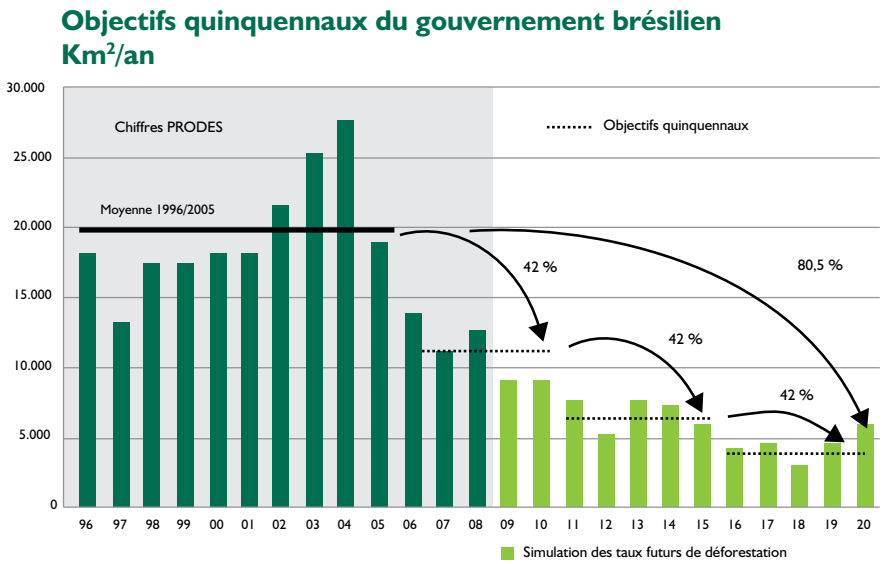

Figure 4. Objectif du gouvernement brésilien pour réduire de 42% les taux de déforestation sur chaque période de cinq ans d'ici 2020, conformément aux engagements pris volontairement à Copenhague. Le niveau de référence 1996/2005 devra être révisé tous les cinq ans. Source : MMA (2009)

La seconde étape de mise en place du modèle consisterait à convertir les émissions réduites de la déforestation en certificats REDD+ (C-REDD+). Une fois le volume des émissions évitées connu (en l'occurrence, les 2,9 milliards de tonnes de CO_2 d'ici 2020), une partie, la moitié par exemple[6], pourrait être mise à la disposition des états Amazoniens pour émettre des « certificats d'émissions réduites » (C-REDD+). L'autre moitié des émissions évitées pourrait être affectée à des programmes du gouvernement fédéral tels que Fundo Amazonia ou servir à lever des fonds publics ou des subventions pour les secteurs forestiers ou les communautés traditionnelles et autochtones.

Le gouvernement brésilien pourrait aussi considérer sa part comme une contribution volontaire du pays à l'atténuation des changements climatiques. Dans l'exemple ci-dessus par exemple, la moitié des émissions évitées ne serait donc pas placée sur le marché du carbone ou les marchés compensatoires (“offsets”).

Toujours selon le raisonnement ci-dessus, si les 50% des émissions évitées sur la période 2006/2008 étaient transformés en C-REDD+ (1,45 millions de crédits) et si ces derniers étaient échangés contre des crédits de carbone dans la proportion de 1:1, le montant des ressources financières issues de la commercialisation de ces crédits atteindrait de 7 à 21 milliards de dollars d'ici 2020. Ce montant dépasse de loin les levées potentielles du Fundo Amazonia sur la même période, que l'on estime pour l'instant à près de un milliard de dollars.

La troisième étape est celle de la répartition des C-REDD+ entre les états, en vue de leur affectation à des programmes ou à des projets REDD+ locaux. Cette répartition se ferait selon les trois critères déjà mentionnés : i) leur contribution à la réduction des émissions (flux), ii) le stock de forêt existant et iii) le niveau d'atteinte des objectifs locaux de réduction de la déforestation.

Tableau 10 – Niveau de référence établi par la NPCC, taux de déforestation (km2) et réduction des émissions de CO_2 (millions de tonnes) dans le biome amazonien (2006-2020)

	2006*	2007*	2008*	2009*	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Ligne des Bases	19.533	19.533	19.533	19.533	19.533	11.329	11.329	11.329	11.329	11.329	6.571	6.571	6.571	6.571	6.571	187.165
Taux de Déforestation	14.286	11.651	12.911	7.464	10.334	6.571	6.571	6.571	6.571	6.571	3.811	3.811	3.811	3.811	3.811	108.556
Réduction de la Déforestation	5.247	7.882	6.622	12.069	9.199	4.758	4.758	4.758	4.758	4.758	2.760	2.760	2.760	2.760	2.760	78.609
Réduction des Émissions de CO_2	192	288	242	442	337	174	174	174	174	174	101	101	101	101	101	2.877

*Taux de déforestation observés par le Prodes. A partir de 2010, il s'agit de projections effectuées conformément aux orientations de la NPCC, soit 100 tonnes de carbone à l'hectare.

[6] Cette proportion n'est qu'indicative. Le gouvernement fédéral et les collectivités locales pourraient s'entendre sur des critères de répartition après consultation de la population.

Ce dernier critère permettrait d'obtenir une « prime » en C-REDD+ pour récompenser les performances de l'état. Il faudrait pour cela qu'un objectif minimum de réduction des émissions ait été fixé pour chaque état à partir de sa contribution proportionnelle à l'objectif général fixé par la NPCC pour l'Amazonie (80% de réduction par rapport au niveau de référence historique d'ici 2020).

Pour en revenir aux émissions évitées (1,45 milliards de tCO_2) à convertir en C-REDD+, si le Brésil remplit ses engagements de réduction de la déforestation en Amazonie et que l'on applique les trois critères mentionnés ci-dessus, la répartition de ces certificats sera plus équilibrée qu'en ne tenant compte que de la contribution à la réduction de la déforestation.

Le Tableau 11 et la Figure 9 illustrent la répartition des 1,45 milliards de C-REDD+ si la pondération des trois critères était la suivante : 30% pour la réduction des émissions (flux), 50% pour le stock de forêt conservé par l'état et une prime de 20% pour les états ayant rempli leurs objectifs de réduction. Cette pondération peut évidemment faire l'objet de négociations politiques, ce qui rendra le système plus attrayant pour les états amazoniens.

La quatrième étape consisterait à inscrire et à certifier les programmes et les projets REDD+. Une fois que les C-REDD+ auront été distribués aux états, ces derniers pourraient attribuer les certificats aux programmes locaux inscrits sur les registres de leur AER. Les projets les plus conformes aux principes et aux stratégies du Plan de contrôle de la déforestation de l'état recevraient prioritairement les C-REDD+. De son côté, le gouvernement fédéral créerait dans le cadre du système fédéral REDD+ une agence ouverte à la participation de la société civile et des états pour définir les paramètres et les principes généraux de l'intégration des stratégies sous-nationales REDD+ à la NPCC. Cette commission définirait aussi une réserve de C-REDD+ à titre de réserve ou de couverture pour compenser les effets de déplacement ou les éventuelles augmentations d'émissions dans le futur.

L'inscription des projets et des programmes se ferait en deux étapes :

a) Préinscription – Pour obtenir leur préinscription, les programmes et projets doivent être soumis au système REDD+ local ou à l'agence compétente de l'état en spécifiant le volume de réduction prétendu et la période sur laquelle ces réductions seront obtenues. Le système se chargera ensuite d'évaluer la cohérence méthodologique et le potentiel de réduction d'émissions du projet, ainsi que sa conformité avec les orientations du Plan de lutte contre la déforestation de l'état. De cette manière, les programmes et les projets seraient mis en concurrence sur la même période de mise en œuvre. Une fois approuvés et préinscrits par l'agence de l'état, ils seraient autorisés à partir à la recherche d'investisseurs.

b) Inscription définitive – L'inscription définitive aurait lieu à la fin de la période de mise en œuvre définie lors de la préinscription du projet, après la vérification que la réduction des émissions ait véritablement été réalisée. Les C-REDD+ correspondant à la réduction vérifiée seraient alors concédés et enregistrés dans le système de l'état, puis éventuellement convertis en crédits-carbone.

Tableau 11 – Distribution de C-REDD+ (en millions de tCO_2) aux états amazoniens en fonction de la contribution de chacun à la réduction des émissions (flux), de leur stock sur pied et de leurs performances dans l'atteinte de leurs objectifs. 2006/2020 (se reporter au texte pour plus de détails).

État	Compensation pour la réduction du flux		Compensation pour la réduction du flux, le stock forestier et l'atteinte des objectifs	
	$MtCO_2$	%	$MtCO_2$	%
Acre	72	5%	86	6%
Amapá	29	2%	39	3%
Amazonas	144	10%	380	26%
Maranhão	43	3%	47	3%
Mato Grosso	734	51%	292	20%
Pará	158	11%	343	24%
Rondônia	201	14%	131	9%
Roraima	14	1%	64	4%
Tocantins	43	3%	57	4%
TOTAL	1438	100%	1439	100%

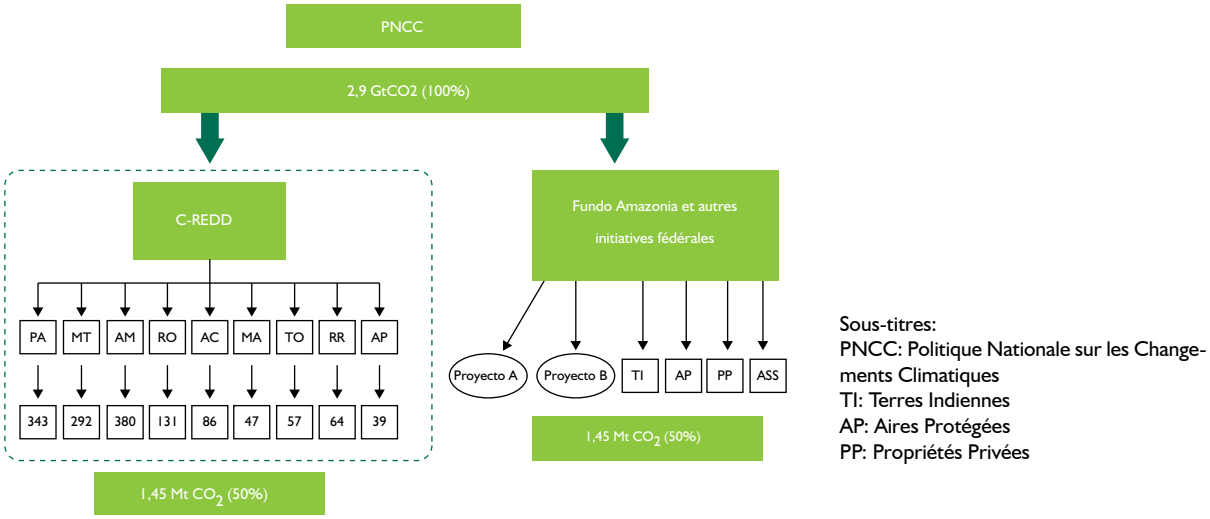

Figure 9 – Modèle de répartition des certificats REDD (C-REDD) au cas où les objectifs du Plan national sur le changement climatique (NPCC) pour la réduction de la déforestation sur la période 2006/2020 (2,9 milliards de tCO_2 en Amazonie brésilienne) seraient atteints. Etats : PA-Para ; MT-Mato Grosso ; AM-Amazonas ; RO-Rondonia ; AC-Acre ; MA-Maranhao ; TO-Tocantins ; RR-Roraima. La répartition des C-REDD (1,45 milliards de tCO_2) entre les états serait effectuée en fonction de la contribution de chacun à la réduction de la déforestation en Amazonie, du stock de forêt existant sur leur territoire et de leur performance dans l'atteinte de leurs objectifs locaux. Le reste (50%) des émissions évitées par la NPCC serait affecté à des projets du gouvernement brésilien et à l'entretien et à la protection des espaces protégés (TI – Territoires indiens ; UC – Espaces naturels protégés ; PP – Propriétés privées ; AST – Colonies forestières). Se reporter au texte pour de plus amples détails.

Les quatre étapes décrites ci-dessus exposent de façon résumée une proposition de pacte national capable de fédérer les projets, les programmes et les plans REDD+ sous-nationaux autour d'un mécanisme national concerté entre le gouvernement fédéral, les états et la société civile (figure 10). Ce pacte permettrait de définir les structures institutionnelles du mécanisme, les instruments économiques d'appui à la stratégie nationale, les critères de reconnaissance et de validation des actions sous-nationales dans le cadre de la NPCC, et un mécanisme équitable de répartition des incitations tenant compte de la comptabilité nationale des réductions des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts et des objectifs nationaux de réduction des émissions. Cela permettrait aux actions sous-nationales (programmes et projets) d'avoir accès aux ressources REDD+ provenant des fonds publics ainsi que des marchés du carbone en voie de formation.

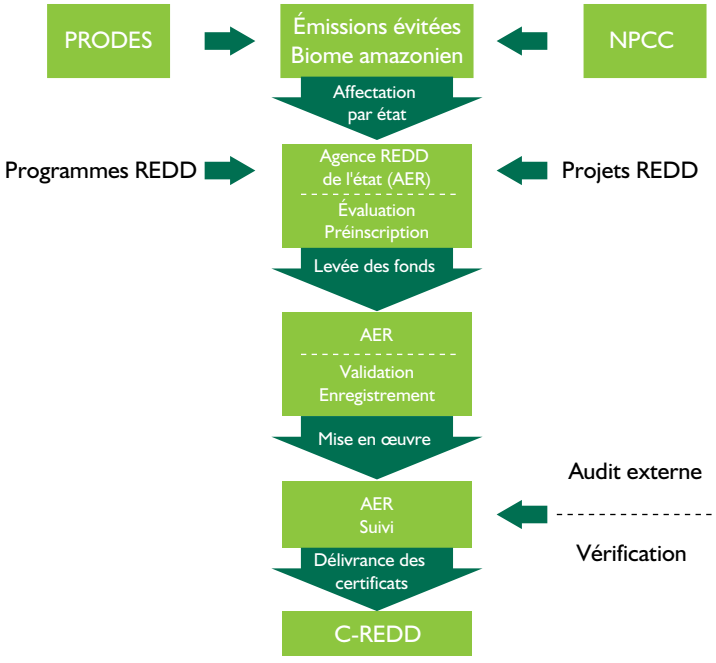

Figure 10. Phases du cycle des projets/programmes – Modèle 1 (se reporter au texte pour de plus amples détails)

Le second modèle diffère du premier en ce qu'il se fonde, pour la répartition des incitations REDD+, sur la contribution des diverses catégories foncières et non plus sur celle des états amazoniens. Il part donc de l'hypothèse que chacune des catégories foncières exerce une influence distincte sur la déforestation et sur la protection des forêts. Les catégories retenues par le modèle sont les suivantes : terres indiennes (TI), espaces protégés et réserves de cueillette (UC), les colonies de la réforme agraire (AR) et, ensemble, les terres publiques et les propriétés privées (TP/PP) (tableau 12).

Tableau 12 – Superficie boisée (millions d'ha) et stock de carbone forestier (t) par catégorie foncière en Amazonie brésilienne. (voir annexe 1 pour les détails du calcul des stocks).
Fuente: Moutinho et ál., 2011

Catégorie foncière	Surface totale	Surface de forêt originelle	Surface de forêt en 2008	Surface non boisée	Surface déboisée avant 2008	Stock de carbone forestier (t)	Stock de C non forestier	Stock de carbone total	Densité moyenne de carbone (t/ha)
PP/TP	268,376,425	184,336,566	128,845,154	74,644,253	55,491,412	17,330,981,528	2,694,570,642	20,025,552,170	98
TI	101,561,076	88,471,279	87,217,211	12,502,989	1,254,068	12,090,011,243	850,903,364	12,940,914,606	130
AP/UD	53,011,489	51,103,145	49,784,935	1,204,782	1,318,210	7,622,713,913	178,747,219	7,801,461,132	153
AP/PC	37,304,345	31,233,655	30,820,237	5,547,700	413,418	4,477,771,778	441,152,116	4,918,923,894	135
Colonies	33,291,961	30,019,412	17,096,973	2,839,826	12,922,439	2,317,756,613	190,499,536	2,508,256,149	126
Quilombos	930,204	854,676	768,963	67,592	85,713	138,998,715	6,740,510	145,739,225	174
Superposition d'espaces protégés	6,817,603	5,893,953	5,861,020	900,976	32,933	857,545,268	73,679,370	931,224,638	138
Total	501,293,103	391,912,686	320,394,493	97,708,118	71,518,193	44,835,779,058	4,436,292,757	49,272,071,814	136

Sous-titres:
PP: Propriétés Privées
TP: Terres Publiques sans destination
TI: Terres Indiennes
AP UD: Aires Protégées (utilisation durable)
AP PC: Aires Protégées (protection complète)

Comme dans le modèle précédent, nous nous sommes servis de la déforestation sur la période 1996/2005 pour fixer le niveau de référence historique permettant de calculer la réduction des émissions entre 2006 et 2010. Or la NPCC prévoit une diminution quinquennale de 42% de ce niveau de référence (2011/2015 et 2016/2020) (figure 4). Pour chaque période, celui-ci serait donc décliné selon les catégories foncières. La contribution de chacune à la réduction de la déforestation annuelle serait calculée en soustrayant le déboisement observé de la valeur du niveau de référence (jusqu'en 2009) ou de l'objectif fixé par la NPCC (à partir de 2010). Comme dans le Modèle 1, si les objectifs de la NPCC sont atteints le total des émissions évitées d'ici 2020 sera de 2,9 milliards de tonnes de CO_2.

La seconde étape du modèle consiste à déterminer le stock de carbone par catégorie foncière. Le stock existant serait calculé à partir des données du Prodes. Pour trouver le montant du stock forestier pendant les périodes suivantes de réduction de la déforestation, cette valeur serait diminuée de la déforestation réelle (jusqu'en 2010), puis de la déforestation future (après 2010) projetée par la NPCC jusqu'en 2020.

La troisième étape consiste à attribuer les C-REDD+. Nous avons vu que si les objectifs de la NPCC étaient pleinement atteints, le volume des émissions évitées serait de 2,9 milliards de tonnes de CO_2. Ce volume d'émissions évitées pourrait ensuite être distribué entre quatre fonds créés par le gouvernement fédéral, un pour chacune des

catégories foncières préétablies (Figure 12). La répartition serait proportionnelle à la fois à la contribution de chaque catégorie à la réduction de la déforestation et au maintien des stocks forestiers. En effet, pris isolément, chacun de ces critères (réduction du flux ou stock) provoquerait des distorsions (Tableau 13). Une répartition plus équilibrée contribuerait à un scénario où toutes les catégories foncières d'Amazonie pourraient participer de façon plus active à un mécanisme REDD+ national.

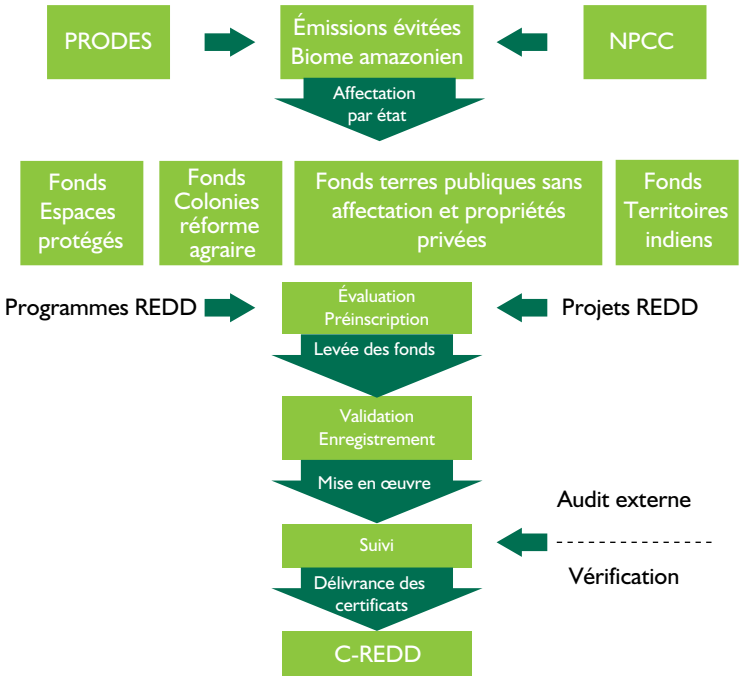

Figure 12. Phases du cycle des projets/programmes REDD – Modèle 2 (se reporter au texte pour de plus amples détails)

Une fois la répartition terminée, le volume d'émissions évitées affecté à chaque fonds pourrait être converti en C-REDD+ et redistribué aux programmes et aux projets de réduction de la déforestation et de protection des forêts en fonction de leur catégorie foncière. Ces programmes devront préalablement être passés par le processus de préinscription et d'inscription définitive décrit pour le Modèle 1. La figure 12 résume le fonctionnement du Modèle 2. Soulignons que les fonds seraient constitués au sein du mécanisme REDD+ fédéral par un comité ou une commission composée par des représentants de la société. Chaque fonds serait néanmoins géré de façon spécifique en fonction des parties prenantes (entités représentatives, mouvements sociaux, chefs d'entreprise) de chaque catégorie foncière.

Tableau 13 – Répartition des C-REDD (en millions de tonnes de CO_2) entre les différentes catégories foncières selon leur contribution à la réduction des émissions (flux) ou la combinaison de celle-ci avec le stock forestier. Les montants sont calculés sur la période 2006/2020 (se reporter au texte pour de plus amples détails)

Usage du sol	Compensation pur la réduction du flux seulement		Compensation pour le maintien du stock seulement		Compensation pour la réduction des flux et le maintien du stock forestier	
	$MtCO_2$	%	$MtCO_2$	%	$MtCO_2$	%
Terres indiennes	73	3	788	27	431	15
Espaces protégés	150	5	728	25	439	15
Colonies Réforme agraire	685	24	149	5	417	14
Terres publiques non affectées et propriétés privées	1969	68	1212	42	1591	55
Total	2877	100	2877	100	2877	100

Autres points pertinents

Les modèles présentés ci-dessus constituent un point de départ pour une discussion sur les montages institutionnels et les répartitions des ressources possibles dans un système national REDD+. Quel que soit le modèle adopté, certains points doivent être soigneusement pris en considération pour assurer la qualité du mécanisme REDD+ :

L'additionnalité

Il y a une incertitude quant à la capacité des actions d'atténuation à entraîner une réduction de la déforestation. Dans de nombreux cas, la réduction du déboisement est due à une chute du prix des matières premières, par exemple. D'un autre côté rien n'indique que la déforestation tropicale diminuera de manière significative au cours des prochaines décennies (Soares et al. 2006). Toute réduction est donc additionnelle en soi. Qui plus est, la décision récente du gouvernement brésilien de fixer des objectifs chiffrés de réduction du déboisement dans le cadre de la NPCC permet aujourd'hui de paramétrer les questions d'additionnalité et de montrer à l'avance ce qui sera réduit par rapport à un niveau de référence historique.

Déplacement/Fuites

La principale critique sur ce point est que la déforestation évitée à un endroit donné peut se déplacer vers d'autres zones où il n'existe pas de programme REDD+. On peut aussi craindre les « fuites » financières, quand des ressources financières en provenance d'un fonds sont remplacées en tout ou en partie par des ressources publiques affectées au contrôle de la déforestation.

Comme REDD+ tend à compenser les pays, les réductions devront être comptabilisées sur un compte national, ou régional dans le cas de l'Amazonie pour diminuer les risques de déplacement. Le déplacement de la déforestation d'un pays vers un autre (provoquée par exemple par des Brésiliens cessant de déboiser au Brésil pour commencer à le faire en Bolivie) est une possibilité à envisager, mais l'adhésion de nombreux pays d'une même région géographique (les pays amazoniens, par exemple) à un mécanisme de compensation des réductions en diminuerait la probabilité. En outre, à la différence des MDP, la déforestation ne se déplace pas vers les secteurs de l'électricité ou du transport (Santilli et al. 2005 ; Schlamadinger et al. 2005). Finalement, certaines études (Soares Filho et al. 2010) fournissent des outils pour évaluer ces « fuites » sur des modèles de simulation de la déforestation. L'extension des systèmes de surveillance du déboisement à d'autres biomes tels que le cerrado (savane du plateau central brésilien) contribue elle aussi au contrôle du déplacement. En ce qui concerne les « fuites » financières, il faudrait mettre en place un système de suivi du mécanisme, afin que les ressources d'origine REDD+ viennent compléter, et non remplacer, les ressources destinées aux politiques publiques de lutte contre la déforestation. Les fonds environnementaux ont un rôle important à jouer à ce sujet.

La permanence

Le problème de la permanence est lié au fait que les bénéfices de la déforestation évitée aujourd'hui dans une région donnée peuvent être perdus dans le futur si un phénomène naturel ou l'action prédatrice de l'homme venaient à détruire la forêt. La permanence des actions pourrait être assurée par un dispositif déterminant que les pays qui augmenteraient leur déforestation (leurs émissions) au-delà de leur niveau de référence devraient inclure les excédents émis dans leurs objectifs de réduction obligatoire pour le futur. Une autre façon de garantir la permanence, au cas où les crédits carbone seraient étendus aux projets REDD+, serait de créer une forme « d'assurance » : seule une petite partie de la réduction obtenue serait commercialisée, le reste servant de garantie de la permanence des crédits générés.

Comme nous l'avons dit précédemment, des projets isolés ne sont pas capables de garantir à eux seuls le maintien de la forêt sur pied à long terme. Il est donc fondamental de consolider les politiques publiques nationales et locales de protection et de promotion de la gouvernance de la forêt, de renforcement institutionnel des peuples vivant de la forêt, d'assistance technique et de développement économique fondé sur la gestion durable des produits forestiers et sur la diminution de la déforestation, enfin de toutes les politiques capables d'inverser les tendances de dégradation en contribuant à la construction dans la région d'une nouvelle économie forestière économe en carbone. La combinaison de ces politiques et d'un mécanisme REDD+ est certainement une des conditions fondamentales à la permanence du processus.

« l'adhésion de nombreux pays d'une même région géographique à un mécanisme de compensation des réductions en diminuerait la probabilité de déplacement »

© Fondo Ambiental Nacional – Ecuador

III. Financement de REDD+

La plupart des financements des activités de réduction ou d'adaptation au changement climatique hors Protocole de Kyoto concernent aujourd'hui des fonds environnementaux. Le Japon, le Royaume-Uni, les Etats-Unis, la Norvège et l'Allemagne en sont les principaux bailleurs (Figure 1).

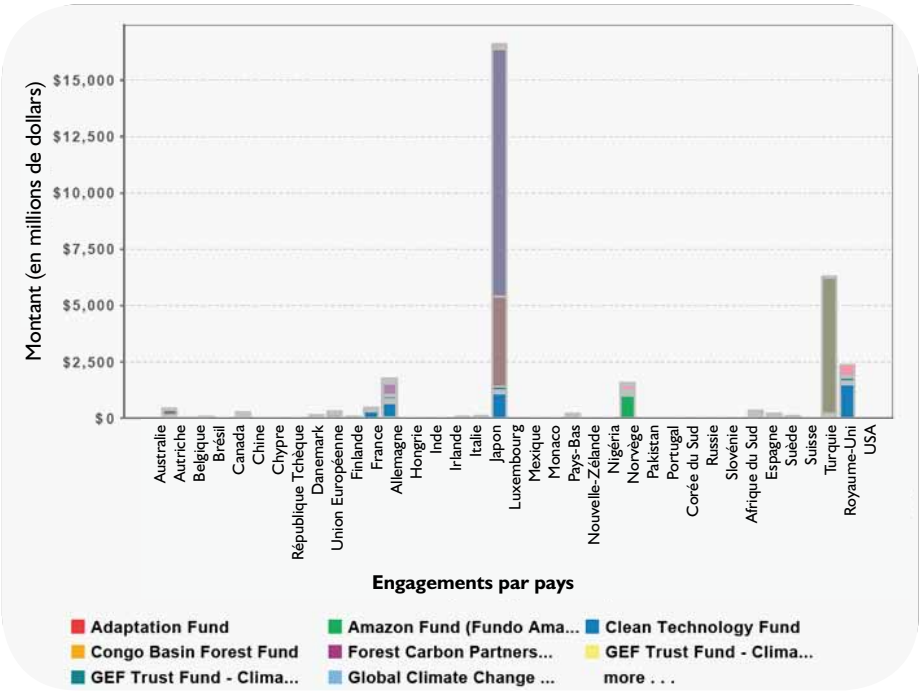

Figure 1 – Répartition des ressources affectées à des fonds internationaux par pays donateur.
Source : http://www.climatefundsupdate.org/graphs-statistics/pledges-by-country

La plupart de ces ressources ont été destinées à l'atténuation des changements climatiques (près de 80%), notamment à des projets de développement des énergies propres et d'augmentation de l'efficacité énergétique. Puis viennent les projets d'adaptation aux changements climatiques (environ 14%) et d'atténuation par des mécanismes REDD (6% environ), comme le montre la figure ci-dessous (Figure 2).

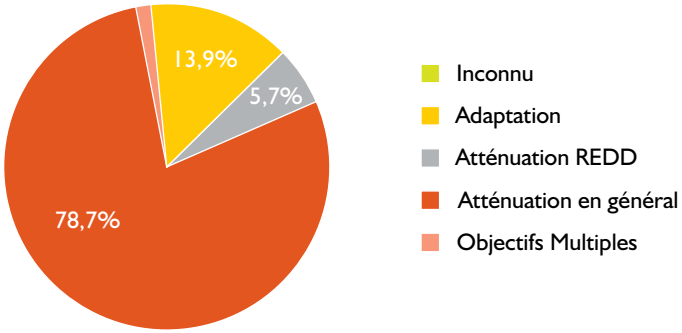

Figure 2 – Principales affectations des ressources des fonds
Source : http://www.climatefundsupdate.org/graphs-statistics/areas-of-focus

Nous ferons maintenant une brève description des huit principaux fonds internationaux finançant des activités REDD+ dans les pays tropicaux. Nous examinerons l'origine du financement, la gouvernance, la gestion des fonds et l'assistance technique apportée aux projets impliquant des communautés, la répartition des bénéfices et la transparence, selon le niveau de mise en œuvre du fonds et les informations disponibles.

ONU-REDD – Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement[1]

Description

Description

Le Programme ONU-REDD est l'initiative collaborative de l'Organisation des Nations Unies en vue de réduire les émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement. Le Programme a été lancé en septembre 2008 pour aider les pays en développement à élaborer et à mettre en œuvre les stratégies nationales REDD+. Il s'appuie sur le pouvoir fédérateur et l'expertise de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

Vingt-neuf pays d'Afrique, d'Asie-Pacifique, d'Amérique latine et de la Caraïbe sont les partenaires de l'ONU-REDD dans des activités mondiales, qui appuie leurs efforts de préparation de stratégies REDD+, de mise en place de systèmes de suivi, de mobilisation des parties prenantes et d'évaluation des bénéfices multiples. Le programme ONU-REDD aide aussi ces pays à préparer les politiques publiques et les cadres juridiques nécessaires à la mise en place de programmes REDD+. Conformément aux décisions de la CCNUCC, le Programme a resserré ses liens avec la Banque Mondiale et les autres initiatives concernées par les mécanismes REDD+.

Structure et gouvernance

Les orientations stratégiques et l'affectation des fonds du programme ONU-REDD sont placées sous la responsabilité d'un conseil d'orientation composé par des représentants des pays partenaires, des pays donateurs du Fonds d'affectation, de la société civile, des peuples autochtones et des trois agences de l'ONU concernées (FAO, PNUD et PNUE).

Ce Programme a un statut particulier dans le cadre des débats REDD+ dans la mesure où la société civile constitue plus qu'un simple observateur au conseil d'orientation. Les peuples autochtones et la société civile sont représentés sur une base géographique (trois pour chaque région en développement : Afrique, Asie et Amérique latine). La société civile possède aussi un représentant pour l'hémisphère Nord. Ils participent donc aux décisions prises par le conseil sur l'affectation des ressources, l'approbation des programmes nationaux et les directives, les décisions du conseil d'orientation étant prises à l'unanimité de ses membres.

Le Secrétariat du programme ONU-REDD, situé à Genève, vient en appui au Conseil d'orientation en lui remettant des rapports périodiques sur l'état d'avancement des programmes nationaux ainsi que des rapports d'activité.

Le programme ONU -REDD reçoit aussi l'appui des Coordonnateurs résidents de l'ONU et de leurs équipes qui facilitent les relations avec les autorités nationales. Les Coordonnateurs accompagnent constamment les programmes au niveau national et s'assurent que les agences de Nations Unies remplissent bien leurs fonctions. Ils sont aussi responsables de l'élaboration des rapports d'avancement.

Soulignons que la société civile n'est pas un simple observateur de ce programme mais participe activement aux décisions d'affectation des ressources et peut y opposer son véto si le programme national a été développé sans la participation ou la consultation de la société civile, des populations autochtones et des communautés locales.

Gestion des ressources et assistance technique aux projets organisés avec les populations locales

Le programme ONU-REDD exige des stratégies nationales REDD+ qu'elles ne portent pas préjudice aux populations locales et qu'elles améliorent leur qualité de vie. Le Programme intervient donc auprès des gouvernements nationaux pour impliquer les parties prenantes et les communautés vivant de la forêt dans toutes les phases de conception et de mise en œuvre du programme.

Mécanismes financiers et distribution des bénéfices

Le Programme ONU-REDD est financé par les dons des pays. La Norvège, premier donateur de l'ONU-REDD, a contribué à hauteur de 84 406 889 USD, le Danemark avec 8 076 988 USD, l'Espagne avec 1 314 700 et le Japon à hauteur de 3 046 138 USD. Le Programme ONU-REDD est à la recherche de nouveaux donateurs. A cette date, le budget approuvé pour les Agences de l'ONU et les pays participants a été de 79 934 068 USD et les transferts ont atteint les 54 448 431 USD.

La gestion du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs (FASM) du programme ONU-REDD est à la charge du Bureau du FASM du PNUD, agent administratif servant d'interface avec les donateurs.

Les organisations de l'ONU participant au programme (FAO, PNUD et PNUE) doivent rendre compte, en termes financiers et programmatiques, des fonds reçus du FASM.

Les principales institutions qui reçoivent des financements sont les gouvernements nationaux, les banques de développement régional et des ONG intervenant comme agences de mise en œuvre. Les fonds sont transférés par l'intermédiaire des organisations de l'ONU participantes.

La répartition des bénéfices est définie par la stratégie nationale, qui varie d'un pays à l'autre. Pour promouvoir la concertation pendant le développement des stratégies nationales l'ONU-REDD exige la mise en place de mécanismes de consultation de la société civile et des populations autochtones, ainsi que la tenue d'ateliers nationaux réunissant les parties prenantes et de réunions publiques de validation du Programme national.

Suivi et transparence

Le Programme ONU-REDD appuie la mise en place de systèmes de mesure et de suivi dans les pays participants, conformément au concept de suivi, rapportage et vérification (MRV) créé par le CCNUCC. Ces systèmes croisent des données de terrain avec de l'imagerie satellitaire pour monter des inventaires d'émission de gaz à effet de serre et élaborer des scénarios de référence pour ces émissions. Parmi les partenaires du Programme se trouvent la NASA, l'Institut national de la recherche spatiale du Brésil (INPE) et le US Geological Survey, qui apportent leur soutien technique et institutionnel aux systèmes MRV. Enfin, dans le domaine de la transparence, le programme possède un site internet (www.un-redd.org), sur lequel il est possible de suivre les décisions du Comité d'orientation ainsi que de recevoir la lettre d'information du programme. Trois études de cas seront fournies à la Partie V pour illustrer certains des développements en cours dans le cadre du programme ONU -REDD[2].

[1] http://www.un-redd.org/

[2] L'IPAM, qui est le représentant officiel de la société civile pour la région Amérique latine et Caraïbe au Conseil d'orientation du programme ONU-REDD, a créé un site web sur lequel on peut partager des informations et poster des contributions sur les programmes REDD de la région Amérique latine. L'adresse est la suivante : http://un-redd-amlatinaycaribe.ning.com/

> **Le programme ONU-REDD aide aussi ces pays à préparer lespolitiques publiques et les cadres juridiques nécessaires à la mise en place de programmes REDD+**

FPCF – Le Fonds de partenariat pour le carbone forestier[3]

Description

Lancé en juin 2008, le Fonds de partenariat pour le carbone forestier est un partenariat mondial qui intervient au niveau national pour démontrer comment REDD+ peut être appliqué aux pays tropicaux, en complément des négociations du CCNUCC, en tirant les leçons de l'étape initiale de mise en œuvre. Le FPCF assiste 37 pays possédant des forêts tropicales ou subtropicales dans leur préparation au REDD+ en développant les politiques et les systèmes d'incitations financières et en mettant en œuvre des projets pilotes.
Le FPCF intervient selon une approche nationale pour éviter les risques de déplacement (« fuite ») de la déforestation ou de la dégradation des forêts au sein du pays. Cette approche peut néanmoins inclure des programmes et des projets sous-nationaux à condition que ces derniers soient reliés au système de comptabilité national et au niveau de référence établis par le pays avec l'aide du FPCF.

Structure et gouvernance

La structure du FPCF repose sur un Comité des Participants composé de 28 membres élus par les pays participants et les bailleurs, de six observateurs désignés par les autochtones et les populations vivant de la forêt, les organisations internationales, le Secrétariat du CCNUCC, le programme ONU-REDD, les ONG et le secteur privé. Ce comité se réunit trois fois par an. Les observateurs peuvent participer à toutes les réunions et disposent d'un accès sans restriction aux informations.
En tant qu'agent fiduciaire du Fonds de Préparation et du Fonds Carbone, la Banque mondiale assume les fonctions d'administrateur, de secrétariat et de partenaire à la mise en œuvre en fournissant son assistance technique aux pays participants et en s'assurant du respect des politiques fiduciaires et des sauvegardes environnementales et sociales.

Gestion des ressources et assistance technique aux projets organisés avec les populations locales

Les activités de préparation financées par le FPCF doivent être réalisées en concertation avec la société civile et les organisations des peuples autochtones pendant l'élaboration et la mise en œuvre du plan de préparation et de la stratégie nationale REDD+. Les gouvernements sont tenus de mettre en place des mécanismes de participation des peuples de la forêt, de renforcement des capacités et de futures incitations financières. Le FPCF soutient aussi des activités de formation, des ateliers et des séminaires dans le cadre d'un programme de renforcement des compétences des peuples autochtones ou vivant de la forêt dans la compréhension des changements climatiques et des aspects techniques des mécanismes REDD. Grâce à leurs connaissances, les peuples de la forêt peuvent contribuer de façon décisive à l'élaboration et à la mise en place des systèmes de MRV nationaux.

Mécanismes financiers et distribution des bénéfices

A cette date les contributions demandées au Fonds de préparation et au Fonds Carbone sont respectivement de 217,6 millions et de 174,4 millions de dollars. Les fonds reçus par le Fonds de préparation sont de 202,17 millions, contre 118,4 millions pour le Fonds Carbone.

Participation à l'élaboration de politiques publiques (programmes sous-nationaux)

Le FPCF soutient les pays dans leurs efforts de réforme et d'investissement dans le secteur forestier et les secteurs afférents. Cet appui est délivré en cohérence avec la stratégie et les politiques agricoles et forestières nationales. Concernant la participation des parties prenantes et des ayants droit, le FPCF suit les orientations et les politiques de sauvegarde établies par la Banque mondiale.

[3] http://www.forestcarbonpartnership.org/fcp/

Le Fonds Amazonie[4]

Description

Le Fonds Amazonie a été créé en 2008 sur une donation de 700 millions de couronnes (près de 110 millions de dollars) de la Norvège. Il est principalement destiné à la prévention et à la lutte contre la déforestation, ainsi qu'à la promotion des usages durables du biome amazonien. Vingt pour cent des ressources du fonds peuvent néanmoins être affectées à d'autres régions forestières du Brésil ainsi qu'aux pays amazoniens voisins.
La BNDES, banque de développement du Brésil, est l'agent administrateur du Fonds Amazonie, qui peut être alimenté par des dons volontaires effectués notamment par des pays mais aussi par des ONG, le secteur privé, des particuliers et des institutions multilatérales.
A cette date, le fonds a reçu des dons en provenance de deux donateurs : la Norvège, qui a engagé un montant total de près d'un milliard de dollars d'ici 2015, décaissables par tranche annuelles, et l'Allemagne, qui a versé 30 millions de dollars par le biais de sa banque de développement, la KfW. Dix-sept projets ont été approuvés jusqu'à présent, 13 desquels ont déjà été signés.

Structure et gouvernance

Les principaux responsables de la gouvernance du Fonds Amazonie sont la BNDES, le Comité technique (CTFA) et le Comité d'orientation du Fonds (COFA).
La BNDES administre le fonds, vérifie la documentation des projets candidats et les approuve conformément aux directives et aux critères du Plan de prévention et de contrôle de la déforestation en Amazonie légale (PPCDAM), du Plan Amazonie durable (PAS), des orientations du COFA et des politiques opérationnelles de la BNDES pour le Fonds Amazonie.
Le comité technique est composé de six experts en Sciences et Technologies nommés par le ministère de l'Environnement. Il est chargé de valider la méthodologie de la levée de fonds. Le rapport du CTFA déterminera la quantité d'émissions réduites et autorisera la BNDES à lever les fonds et à émettre les certificats correspondants.
Le COFA est chargé d'approuver les informations concernant l'affectation des ressources, de définir les orientations et d'approuver le rapport annuel émis par la BNDES. Il est composé de trois blocs : le gouvernement fédéral (BNDES et ministères) avec neuf représentants, les gouvernements des états d'Amazonie (neuf représentants aussi), et la société civile avec six représentants des peuples autochtones, des universités et du secteur privé). Ses résolutions sont prises à l'unanimité des blocs, chaque membre du comité ayant droit à une voix au sein de son bloc.

Gestion des ressources et assistance technique aux projets organisés avec les populations locales

Les décaissements du Fonds Amazonie sont effectués sous forme de subvention et ne donnent pas lieu à l'émission de crédits-carbone en compensation des émissions des entreprises ou des pays donateurs.
Le fonds finance des projets de surveillance de la déforestation, de récupération du couvert forestier, de réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts et de promotion de la protection et de la gestion durable de la forêt amazonienne. Les financements sont approuvés conformément aux directives et aux critères du Plan de prévention et de contrôle de la déforestation en Amazonie légale (PPCDAM), du Plan Amazonie durable (PAS), des orientations du COFA et des politiques opérationnelles de la BNDES pour le Fonds Amazonie.
Les décaissements de l'État norvégien et de la KfW sont effectués sur demande de la BNDES, en fonction des besoins financiers du Fonds et du volume des réductions des émissions de carbone dues à la déforestation attesté par le Comité technique du Fonds Amazonie (CTFA), qui est composé par des scientifiques renommés du domaine des changements climatiques.
La BNDES est chargée d'analyser, d'approuver, de contracter, de superviser et de suivre les projets. Les contributions financières au Fonds Amazonie font l'objet d'un certificat identifiant le donateur et le montant de sa contribution aux efforts de réduction des émissions de CO_2. Le montant des décaissements des donateurs dépend de la réduction des émissions réellement obtenue grâce aux projets financés et attestée par le CTFA.

Suivi et transparence

La BNDES est chargée de superviser, d'assurer le suivi et de rendre compte des activités du Fonds. Elle doit tenir à jour le site internet officiel du Fonds et publier un rapport d'activités annuel. Outre ce site officiel, l'Instituto Socioambiental (ISA), une ONG qui est observateur au COFA, a créé un réseau social pour suivre les activités du Fonds Amazonie : http://deolhonofundoamazonia.ning.com/

[4] http://www.fundoamazonia.gov.br

Le FIP – Programme d'investissement forestier[5]

Description

Le Programme d'investissement financier (FIP) est un programme ciblé du Fonds stratégique pour le Climat, l'un des deux Fonds d'investissement climatique existants. Il intervient en appui aux efforts des pays en développement pour la réduction du déboisement et de la dégradation des forêts, ainsi que pour la promotion d'une gestion durable des forêts permettant de réduire les émissions et de protéger les stocks de carbone forestier. Le FIP est le résultat d'un partenariat entre la Banque africaine de Développement, la Banque asiatique de Développement, la Banque européenne de Reconstruction et de Développement, la Banque interaméricaine de développement et la Banque mondiale. Il investit au niveau national, sous forme de subvention ou de prêts bonifiés.

Au mois de mai 2011, le FIP avait reçu des demandes d'un montant de 578 millions de dollars, dont 405 M sous forme de dons et 173 M sous forme de prêts concessionnels. A cette même date, le total des contributions reçues par le Fonds s'élevait à 262 millions de dollars[6].

Préfinancement du projet

Les pays préparant leur stratégie d'investissement peuvent solliciter une subvention d'un montant inférieur à 250 000 dollars pour financer des actions complémentaires à cette préparation, telles que des consultations auprès des parties prenantes ou des séances de planification.

Structure et gouvernance

Les décisions concernant le fonctionnement et les activités du FIP sont prises par un sous-comité composé de six représentants des pays contributeurs (Australie, Danemark, Japon, Norvège, Royaume-Uni, Etats-Unis) et six représentants des pays récipiendaires sélectionnés selon des critères régionaux (Brésil, République démocratique du Congo, Indonésie, Maroc, Népal et Roumanie). Ces décisions sont prises par consensus et la durée du mandat des membres du sous-comité est d'une année.

Parmi les observateurs actifs du Sous-comité du FIP se trouvent les représentants du secrétariat du FPCF, du Fonds mondial pour l'Environnement (GEF), du CCNUCC et du secrétariat technique de l'ONU-REDD, ainsi que six représentants de la société civile, des peuples autochtones et du secteur privé. Ces derniers participent à toutes les réunions et disposent d'un droit de veto sur certaines décisions.

Gestion des ressources et assistance technique aux projets organisés avec les populations locales

Le FIP prépare un mécanisme de subvention destiné à permettre aux peuples autochtones et aux populations locales de participer au développement des stratégies d'investissement, des programmes et des projets du FIP. Ces subventions doivent constituer une partie intégrante de chaque projet pilote, conformément à la Stratégie d'Investissement forestier. Leur montant total a été estimé à 70 millions de dollars.

Un sous-comité incluant des représentants des peuples autochtones et des communautés locales a été créé pour travailler sur les formes et les procédures d'attribution de ces subventions.

Mécanismes financiers de distribution des bénéfices

La sélection des programmes à financer est fondée sur l'examen des objectifs forestiers et climatiques du pays considéré ainsi que sur les critères suivants :

(a) Atténuation des changements climatiques
(b) Effets potentiels
(c) Coût-effectivité
(d) Potentiel de mise en œuvre
(e) Intégration du développement durable (effets parallèles)
(f) Garanties

(voir FIP/SC.3/4 Investment Criteria and Financing Modalities pour plus d'informations)

Création d'enregistrement de projet

Les pays pilotes du FIP commencent tout juste à préparer leurs stratégies d'investissement ; aucun projet n'est donc inscrit auprès du FIP à ce jour.

Analyse des risques

Une évaluation du potentiel de mise en œuvre des diverses alternatives de réduction des émissions de GES devrait être effectuée dans le cadre de la stratégie d'investissement. Elle devrait inclure une analyse des capacités techniques et de gestion des agences exécutrices ou des porteurs des projets, ainsi que de leur santé financière.

La Stratégie d'investissement devra inclure une description préliminaire des risques capables d'affecter la réalisation des investissements proposés, tels que les risques pays ou les risques sous-nationaux, les politiques sectorielles et les institutions, la technologie, la gouvernance et les risques socioenvironnementaux.

Suivi et transparence

Un comité directeur national réunissant l'ensemble des parties prenantes est chargé de collaborer au suivi-évaluation du programme. Dirigés par les gouvernements nationaux, ces comités doivent inclure des représentants des peuples autochtones et des populations locales, des ONG, du secteur privé et des collectivités locales.

Ce comité reçoit les rapports d'avancement et d'évaluation, effectue des recommandations sur les adaptations jugées nécessaires et rend compte au FIP de l'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie d'investissement. Le suivi de cette dernière doit être réalisé de façon transparente, mesurée, déclarée et vérifiée (MRV). Les pays pilotes doivent soumettre des rapports annuels d'avancement préalablement approuvés par leur comité directeur national au sous-comité du FIP qui les analysera et les publiera sur le site internet.

Participation à l'élaboration des politiques publiques

L'un des critères du FIP est la participation intense de la société civile à la Stratégie d'investissement. Le processus doit donc être très participatif et tenir compte des suggestions de la société civile.

[5] Fip: Investment Criteria And Financing Modalities, Climate Investment Funds, June 29, 2010.34
[6] http://www.climatefundsupdate.org/listing/forest-investment-program#TOC-Fund-Governance

KFCP – Partenariat pour les Forêts et le Climat de Kalimantan[7]

Description

L'Australie et l'Indonésie travaillent actuellement sur un projet de démonstration dans les forêts de tourbière du centre de Kalimantan, le Partenariat pour les Forêts et le Climat de Kalimantan. Ce partenariat est la première activité démonstrative à grande échelle du genre en Indonésie. Il applique une approche innovante fondée sur les mécanismes de marché au financement et à la mise en place de mesures de réduction des émissions provoquées par le déboisement et la dégradation des forêts dans le Kalimantan central.

Structure et gouvernance

Ce partenariat s'inscrit dans les actions de coopération bilatérale entre l'Indonésie et l'Australie en vue de réduire les émissions de GES associées à la déforestation en Indonésie. Cette coopération inclut un soutien important au groupe de travail inter-agences sur la réduction des émissions provoquées par le déboisement et la dégradation des forêts en Indonésie (REDDI).
L'activité de démonstration inclut le développement d'approches de la gestion d'actions REDD sur le terrain. L'un des principaux objectifs consiste à intégrer REDD dans la planification et la gouvernance des provinces, des districts et des collectivités locales en renforçant les capacités techniques locales et en participant au développement d'institutions de gestion et de cadres juridiques. Les autorités nationales et locales sont pleinement impliquées dans le processus afin de garantir sa mise en œuvre et le succès de l'intégration des actions qui le composent. La concertation avec les parties prenantes, notamment les populations vivant de la forêt est un point central du programme.

Gestion des ressources et assistance technique aux projets organisés avec les populations locales

Pour encourager les usages durables des terres et la conservation des forêts, le KFCP développe un mécanisme original de paiement fondé sur les performances dans ces domaines des populations vivant de la forêt dans le centre de Kalimantan. Ce dispositif permet de tester des approches qui pourraient être utilisées dans un futur mécanisme REDD dans le cadre du CCNUCC. Dans un premier temps, les incitations dépendront d'indicateurs de performance tels que la diminution des incendies, avant d'être calculées en fonction des réductions mesurées d'émissions de GES.

Mécanismes financiers

L'Australie a engagé 30 millions de dollars pour créer le KFCP.

Fundo Clima – Fonds national sur le changement climatique[8]

Description

Le Fonds national sur le Changement climatique (Fundo Clima) est un instrument créé en décembre 2009 par le Brésil pour financer les projets et les études mis en œuvre dans le cadre de la Politique nationale sur le changement climatique (PNMC) dans le domaine de l'atténuation des changements climatiques, de la lutte contre le déboisement des biomes brésiliens et de l'adaptation aux nouvelles conditions climatiques.

Structure et gouvernance

Le Fundo Clima est une entité comptable placée sous la tutelle du ministère de l'Environnement. Il est administré par un Comité de gestion présidé par le secrétaire exécutif du ministère de l'Environnement.

Gestion des ressources et assistance technique aux projets organisés avec les populations locales

Les ressources du Fonds peuvent être affectées sous forme de subvention ou d'emprunts. La Banque nationale de Développement économique et social (BNDES) en est l'agent financier.
Le Fonds est alimenté par 60% de la taxe perçue par le Ministère de l'environnement sur la production de pétrole et de gaz, qui est considérée comme l'un des principaux responsables des émissions de GES, ainsi que par des crédits budgétaires et des dons provenant d'institutions publiques et privées, nationales et internationales.

Mécanismes financiers de distribution des bénéfices

Le Fundo Clima peut être utilisé aux fins suivantes :

- Éducation, formation professionnelle et continue et mobilisation dans le domaine des changements climatiques ;
- Analyses d'impacts et de vulnérabilité ;
- Adaptation et atténuation des effets des changements climatiques (y compris REDD+) ;
- Développement de technologies d'atténuation des émissions de GES ;
- Formulation de politiques publiques destinées à résoudre les problèmes liés aux changements climatiques et aux émissions de GES ;
- Élaboration d'inventaires d'émissions de GES ;
- Régénération de zones dégradées ;
- Activités de transition vers une agriculture sobre en carbone

[7] http://www.ausaid.gov.au/hottopics/pdf/KFCP_factsheet_3_11Dec09.pdf
[8] http://www.climatechange.gov.au/government/initiatives/international-forest-carbon-initiative/action.aspx

Le tableau ci-dessous présente une série d'orientations pour l'affectation des fonds internationaux. Ces orientations devront être prises en compte lors de la sélection des projets à financer. Elles serviront aussi à établir les bases du développement de mécanismes de suivi des activités REDD+ financées.

Recommandations pour l'investissement des ressources publiques déjà existantes dans la construction d'une stratégie et d'un programme national REDD.	
Où investir les ressources REDD?	
Stratégie et programme national REDD	Dans le cadre de la construction de la stratégie nationale REDD, puis du programme national, les investissements devront être affectés à (1) un processus de consultation de la société, (2) la réalisation d'analyses politiques et (3) du cadre institutionnel nécessaire à la mise en œuvre du programme. Il conviendra en outre (4) d'investir dans le perfectionnement des systèmes de surveillance des émissions dues au déboisement.
Programmes REDD sous-nationaux	Les investissements dans l'harmonisation des programmes REDD sous-nationaux sont prioritaires. Ils permettront de dégager un consensus régional servant de support politique et technique au programme REDD national.
Investissements privés	L'investissement des ressources publiques destinées aux actions REDD doit préparer l'entrée des investissements privés au niveau national et local, et notamment encourager les investisseurs privés à faire confiance aux programmes REDD, et non plus seulement aux projets. La possibilité d'investir par le biais de fonds publics pourra par exemple réduire les risques courus par les investisseurs privés, en fournissant des garanties au cas où les actions REDD ne produiraient pas les effets escomptés. Cette possibilité faciliterait la création de partenariats publics-privés qui donneraient à l'investisseur privé des droits sur une part des futurs crédits REDD. En outre, les ressources publiques existantes doivent soutenir le développement de politiques et de capacités institutionnelles permettant aux actions REDD des programmes nationaux et sous-nationaux de se connecter aux marchés régulés du carbone qui sont en train de se développer.
Développement agricole sobre en carbone	Les investissements publics devraient servir à construire des mécanismes de certification et de compensation des agriculteurs adoptant de bonnes pratiques agricoles et de prévention du déboisement sur leurs propriétés. Les critères de certification doivent inclure l'interdiction de cultiver des terres récemment déboisées. Ces systèmes de certification risquent de disparaître à cause de leur coût élevé pour les agriculteurs. Ils doivent donc être stimulés le plus rapidement possible.
Populations autochtones et traditionnelles	Les investissements publics doivent servir à promouvoir des réformes institutionnelles et politiques permettant d'améliorer de façon profonde et durable la qualité de vie des populations qui dépendent de la forêt. Les programmes de production, d'amélioration des conditions de vie et de protection des territoires de ces populations sont essentiels pour protéger une grande partie des stocks de carbone forestier. Les populations autochtones et traditionnelles doivent être formées pour pouvoir faire face aux effets des changements climatiques et créer leurs propres programmes d'adaptation au problème.
Société organisée	Les financements préalables existants doivent aider à créer, à maintenir et à renforcer les organisations non gouvernementales et les associations représentatives des mouvements sociaux locaux et nationaux capables de contribuer aux discussions sur le programme REDD avec des propositions innovantes, objectives et techniquement fondées. Cet appui doit s'étendre à la création de réseaux multiples permettant aux divers acteurs de se connecter de façon coordonnée pour élaborer les actions REDD.

Source : Moutinho et al, 2011.

© Fundo Nacional do Meio Ambiente – Brasil

Études de Cas
I. Le cas de l'Acre

1 - Contexte de l'état de l'Acre :

L'état de l'Acre se distingue par une démarche pionnière sur les questions socio-environnementales, construite avec la participation de la société civile et en phase avec les politiques et les programmes nationaux consacrés à la réduction du déboisement.

L'Acre est un état du Nord-ouest du Brésil, qui s'étend sur 164 000 km². Il abrite 22 communes et partage ses frontières avec les autres états brésiliens d'Amazonas et de Rondonia, ainsi qu'avec la Bolivie et le Pérou. D'après une étude de l'IPAM, à partir de chiffres de l'INPE (2010), la superficie de forêt sur pied y atteint 143 694 km², ce qui en fait l'un des états les plus préservés du pays. Mais l'Acre présente d'ores et déjà certaines tendances au déboisement.

D'après l'Atlas Foncier de l'INCRA (2008), sur la période de 1996 à 2006, la surface occupée par les terres agricoles et les pâturages est passée de 590 000 ha à 1 210 000 ha environ. Les terres agricoles ont en particulier augmenté de 58 %. Par ailleurs, l'implantation de colonies dans le cadre de la réforme agraire, correspondant à 37% des déboisements en 2008, selon les chiffres de l'IMAC (Institut de l'environnement de

l'Acre), représente un aspect supplémentaire pour expliquer les progrès de la déforestation. C'est pourquoi on ne fait plus de projets traditionnels dans le cadre de la réforme agraire, mais seulement des colonies spéciales, soit forestières, durables ou d'extraction de produits de la forêt (Acre, 2009).

Le goudronnage de la route nationale BR-364 et de l'Inter-Océanique, qui relie l'Acre (et le Brésil) aux ports

péruviens du Pacifique représente un autre vecteur de déboisement. Pour éviter la déforestation au bord de celle-ci, il faudra mettre en place un modèle de gestion et d'aménagement durable du territoire.

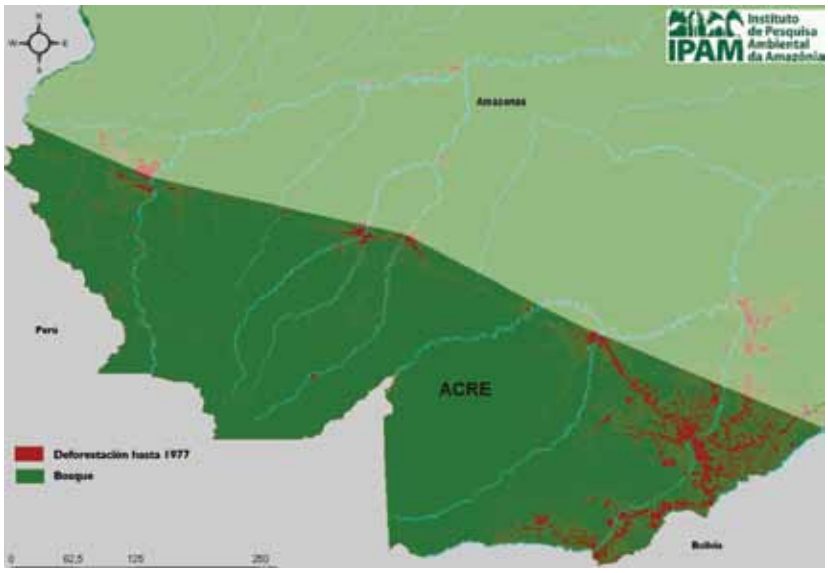

Déforestation de l'Acre en 1997 (INPE, 2010 ; Production IPAM)

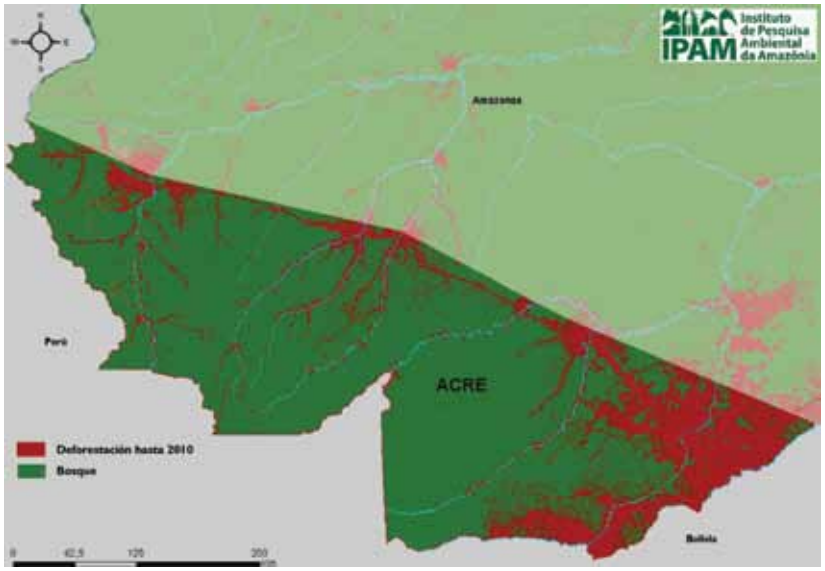

Déforestation de l'Acre en 2010 (INPE, 2010 ; Production IPAM)

Pour luter contre cette tendance, l'état de l'Acre s'attache à concilier développement économique et préservation des ressources naturelles et des services écosystémiques grâce à plusieurs divers mécanismes qu'il a mis au point.

2 - Description des actions :

Au cours des dernières années, l'intervention de l'état de l'Acre s'articule autour de quatre grands axes :

a) Le Plan de combat contre la déforestation (PPCD/Acre) :

Le Plan de prévention et de maîtrise de la déforestation a pour but de « garantir des réductions expressives, consistantes et durables des taux de déboisement dans tout l'état, grâce au renforcement des capacités de l'administration et de la collectivité dans le domaine de la gestion environnementale et en faveur de la consolidation d'une économie propre, juste et compétitive sur une base forestière solide » (Acre, 2009).

L'état s'engage à réduire le déboisement de 75 % de 2009 à 2018. Cela représente une réduction de 14 millions de tonnes de CO_2 (Acre, 2010).

La stratégie du PPCD/Acre est résumée à la figure ci-dessous :

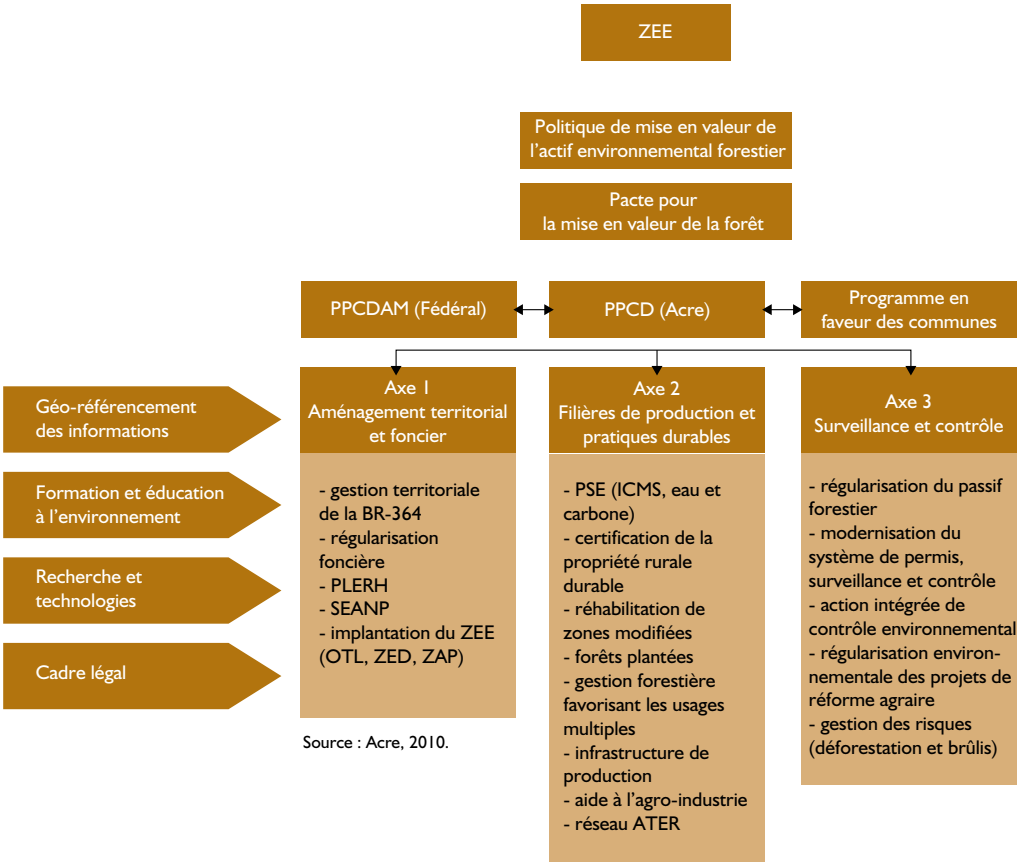

Source : Acre, 2010.

b) Le Système d'aide aux services environnementaux – SISA :

Le SISA a été institué par la loi n° 2 308 du 22 octobre 2010. Il met en place un ensemble de principes, de critères et d'instruments visant à permettre la valorisation économique de la protection de l'environnement. Il constitue le système de paiement des services environnementaux (PSE) de l'état.

La loi stipule que l'objectif central du SISA est de favoriser le maintien et l'élargissement de l'offre de services et de produits écosystémiques que sont :

a) le piégeage, la conservation et l'augmentation du stock et la diminution du flux de carbone

b) la préservation de la beauté des paysages naturels

c) la préservation de la socio-biodiversité

d) la préservation des eaux et des services hydrauliques

e) la régulation du climat

f) la mise en valeur de la culture et des connaissances traditionnelles sur les écosystèmes

g) la préservation et l'amélioration des sols

c) Le Programme d'aide aux services environnementaux - ISA Carbone :

Le Programme ISA Carbone, rattaché au SISA, se propose de rémunérer les actions permettant la REDD+. Celles-ci peuvent concerner la surveillance de la couverture forestière, la mesure de la réduction des émissions de dioxyde de carbone dues au déboisement et à la dégradation par rapport au seuil de référence, la vérification, le rapportage de ces émissions auprès des autorités pertinentes au niveau national et international, le maintien et l'augmentation des stocks de carbone grâce à la protection, à la gestion et à la restauration de la forêt, mais aussi la constance des réductions des émissions et/ou le maintien du stock de carbone (Neves, 2010).

L'objectif global est donc bien de favoriser la réduction des émissions de gaz à effet de serre dues au déboisement et dégradation des forêts, à la poursuite de l'objectif volontaire fixé par le plan de prévention et de maîtrise des déboisements (réduction de 75 % des émissions, soit 14 millions de tonnes de CO_2e).

d) Le Protocole d'accord entre l'Acre (Brésil), la Californie (USA) et le Chiapas (Mexique) :

La signature d'un Protocole d'accord (Memorandum of Understanding - MOU) avec les états de Californie-USA, de Chiapas-Mexique constitue une autre action de grande importance. Ce groupe de travail s'est formé en Décembre 2010 et a émis une première série de recommandations doit être publiée en Octobre 2011.

Les états signataires s'engagent à discuter les bases d'un possible accord de commerce de crédits issus d'initiatives de réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation (REDD). Il s'agit de générer des crédits de carbone à partir de projets de reboisement, de récupération et de gestion forestière dans l'Acre et au Chiapas et de les vendre à la Californie, dans le cadre d'un système de compensation des émissions de gaz à effet de serre.

On a ainsi créé au niveau sous-national un groupe de travail sur la REDD. Il est chargé de rédiger des recommandations applicables aux programmes de plafonnement et d'échanges entre la Californie et les pays disposant de crédits REDD.

Pour plus d'informations sur le PPCD/Acre, le SISA, l'ISA-Carbone et le Protocole d'accord, veuillez consulter le site : http://www.ipam.org.br/biblioteca/livro/id/232

3 - Qu'est-ce qui a déjà été fait ?

Les quatre actions décrites ci-dessus ont été lancées en 2010. Malgré le changement survenu à la tête de l'État à la suite des élections de 2010, les dirigeants actuels poursuivent leur mise en œuvre avec succès. Mises en place récemment, on ne voit pas encore d'activités pratiques sur le terrain, comme par exemples des zones sous surveillance, des stocks de carbone mesurés, etc. Mais les responsables de l'état de l'Acre maintiennent le dialogue avec la communauté internationale, tout en ayant bâti la nouvelle stratégie dans la concertation avec la société civile, comme c'est le cas, par exemple, de la ZEE (Zone économique écologique) :

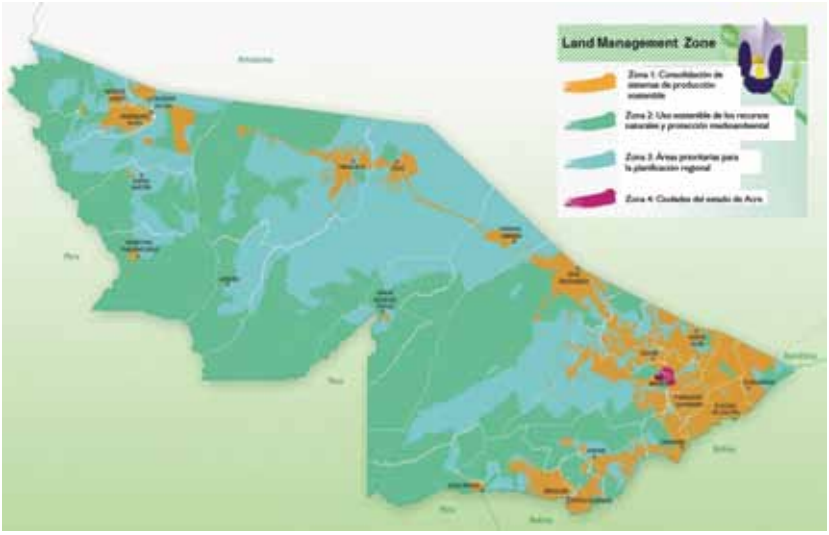

Source : Acre, 2010 (présentation COP-16)

Parmi les activités continues, l'état, investissant dans l'aspect technique du combat contre la déforestation, a créé le comité scientifique de l'Acre, auquel participe l'IPAM et qui a pour mission de prêter assistance et d'offrir une meilleure sécurité technique aux actions menées dans le cadre de la réduction du déboisement.

On a également mis sur pied l'Agence de développement des services environnementaux, société d'économie mixte, axée sur le marché, chargée de viabiliser économiquement les projets qui utilisent le système pour atteindre les objectifs sociaux et environnementaux du SISA. Cette agence maintient le dialogue avec la communauté internationale et accompagne les débats dans le cadre du GCF (Governors' Climate and Forests Task Force[1]), comme les négociations autour du protocole d'accord avec la Californie et le Chiapas. C'est ce qui permet d'affirmer que l'état de l'Acre a atteint d'excellents résultats grâce à l'implication des pouvoirs publics et de la société civile dans la lutte contre la déforestation.

[1] http://www.gcftaskforce.org/

Études de Cas
II. Le Programme ONU-REDD

1 - Contexte :

Come nous l'avons décrit dans le chapitre III, le Programme collaboratif de l'ONU pour la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (Programme ONU-REDD[2]) a été créé en 2008 pour aider les pays en développement à préparer et à mettre en place un mécanisme REDD+. Le Programme ONU-REDD s'appuie sur l'expertise des trois organismes des Nations Unies participants: l'Organisation pour les Aliments et l'Agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l' Environnement (PNUE).

Nous vous présentons ci-dessous trois exemples de programmes nationaux s'inscrivant dans le cadre du Programme ONU-REDD afin de montrer sous diverses perspectives comment un même programme peut se concentrer sur des activités différentes et s'adapter aux besoins de chaque région :

Vietnam :

Le Programme ONU-REDD du Vietnam vise à diminuer la déforestation et la dégradation des forêts grâce au renforcement des capacités au niveau national et local. Dans un premier temps, il renforcera les capacités au niveau national pour permettre à l'État vietnamien, et notamment au point focal du REDD au Département forestier du ministère de l'Agriculture et du développement rural de coordonner et de gérer la mise en place des outils qui permettront la constitution d'un programme REDD. Puis il renforcera les capacités au niveau local (provinces, districts et communes) à travers des projets pilotes dans deux districts de la province de Lam Dong en vue de démontrer l'efficacité de certaines approches de planification et de mise en œuvre de mesures de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts. La délocalisation des émissions est un problème connu dans le bas Mékong. Pour que le programme REDD puisse être efficace et contribuer réellement à la réduction mondiale des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts, il faudra qu'il soit coordonné au niveau régional dans

[2] http://www.un-redd.org/

tout le bassin du bas Mékong. La durée du projet est d'environ 20 mois, et son budget de près de 4 500 000 USD. Se estima que la duración del proyecto será de 20 meses y que costará cerca de 4 500 000 USD.

Equateur :

En vue d'interrompre la perte de son couvert forestier, l'État équatorien a inclus la diminution des taux de déforestation parmi les priorités de son Plan national pour une vie meilleure (2009-2013). Le ministère de l'Environnement met donc en place une série de mesures destinées à réduire le déboisement au nom d'une meilleure gouvernance des ressources forestières et pour contribuer à l'atténuation des changements climatiques en réduisant les émissions de GES liées à ce secteur.

Grâce à l'appui financier du Programme ONU-REDD (4MUSD), l'État équatorien a élaboré un projet permettant au pays d'achever l'étape de préparation de la mise en œuvre du mécanisme REDD+ au niveau national et de mobiliser toutes les institutions et les parties prenantes d'ici 2013. Les principaux résultats attendus du Programme national équatorien sont les suivants :

- Résultat 1 : Conception et mise en place du Système national d'informations forestières
- Résultat 2 : Consultation et mobilisation de la société civile, des populations, des peuples et des nations autochtones, de la population afro-équatorienne et de la population côtière pour la mise en œuvre du mécanisme REDD+ au niveau national.
- Résultat 3 : Existence de politiques et d'instruments de mise en œuvre du mécanisme REDD+ national.
- Résultat 4 : Déploiement du cadre opérationnel nécessaire à la mise en œuvre du mécanisme REDD+.
- Résultat 5 : Externalités sociales et environnementales multiples
- Résultat 6 : Conception et mise en place du système de distribution des bénéfices

Source : National Program Document - Ecuador UN-REDD Program Sixth Policy Board Meeting, 21-22 March 2011, Da Lat, Viet Nam.

République Démocratique du Congo

La République Démocratique du Congo possède la seconde forêt tropicale du monde, d'une superficie de 145 millions d'hectares. La RDC est considérée comme l'un des pays les moins développés, avec des niveaux élevés de pauvreté extrême. Son économie est principalement fondée sur l'agriculture de subsistance et l'exploitation des ressources naturelles. Malgré de faibles taux de déforestation (0,25%), la RDC est parmi les 10 pays perdant les plus grandes surfaces de couvert forestier par an.

L'agriculture est la principale cause de déforestation dans le pays, aux côtés du bois énergie, qui représente plus de 90% de la consommation d'énergie de la RDC. L'exploitation forestière et minière sont aussi fortement responsables de cette déforestation. Les huit provinces suivantes, qui sont aussi les plus peuplées, sont celles qui présentent les risques les plus élevés de déforestation : Équateur, Bandundu , Maniema, Province Orientale, Kasai Occidental, Kasai Oriental, Sud-Kivu et Nord-Kivu.

Le fait de s'être engagée dans le processus REDD+ depuis 2009 fait de la RDC un des pays les plus avancés dans le domaine. Il partage son expérience et contribue à la coordination des programmes régionaux entre les partenaires de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC). Une collaboration étroite s'est instaurée entre la RDC et les institutions internationales partenaires du processus REDD+, le Programme ONU-REDD et le FCPF notamment. La RDC est un des meilleurs exemples de pays recevant l'aide simultanée de trois sources de financement différentes (ONU-REDD, FCPF et FIP) qui utilisent la même base pour l'étape de préparation. Ces trois programmes utilisent le R-PP comme point de départ pour financer des activités différentes.

En 2009, le Programme ONU-REDD a effectué un premier décaissement de 1,88 MUSD (phase 1, 2009-2010), accompagné par un don de 0,2 M. USD du FCPF en vue de lancer et de structurer un processus REDD+ national.

Placé sous la direction du ministère de l'Environnement, ce processus REDD+ implique un dialogue et une coopération constante entre les parties prenantes du REDD+. Le 26 novembre 2009, le Premier-Ministre a signé un décret formalisant le processus REDD national et portant création de certaines institutions clés : la Coordination nationale pour le REDD (CN-REDD), dont les travaux ont déjà commencé, et deux comités d'orientation (le Comité national REDD et le Comité interministériel), qui seront constitués prochainement.

Un nombre considérable d'organisations du monde associatif et de représentants des peuples de la forêt se sont organisés en un Groupe de travail sur le climat-REDD (GTCR), un partenaire important du processus REDD en RDC, chargé de créer et de maintenir un dialogue REDD aux trois niveaux, national, régional et local.

La RDC a achevé son Plan de préparation au REDD (R-PP) pour 2010-2012, grâce une fois de plus au soutien financier de l'ONU-REDD. Le R-PP, feuille de route nationale, a bénéficié de la collaboration étroite du Programme ONU-REDD et du FCPF qui, ayant déjà l'habitude de conduire des missions conjointes en RDC (4 missions conjointes en un peu plus d'un an), ont décidé d'utiliser ce R-PP national pour instruire leurs financements respectifs.

En ce qui concerne la participation du Programme ONU-REDD, le processus de préparation au REDD+ est dirigé et soutenu par les trois agences ONU-REDD ainsi que par d'autres acteurs internationaux tels que la Banque Mondiale et les principales ONG internationales du secteur, telles que la Rainforest Foundation et WWF.

Le gouvernement de la RDC est le principal responsable de la mise en place du R-PP, y compris du volet de financement ONU-REDD, par le biais de la Coordination nationale REDD (CN-REDD) ou d'autres organismes nationaux. La FAO, le PNUD et le PNUMA jouent un rôle de conseil technique et financier et travaillent conformément aux règles de l'ONU pour garantir la souveraineté de la prise de décision de la RDC pendant la mise en œuvre du programme.

La gestion des fonds doit être effectuée selon les mêmes règles pour les trois agences de l'ONU-REDD, conformément à l'Approche harmonisée des transferts en espèces (HACT). Le Document du Programme national ONU-

> **El Gobierno del Ecuador ha hecho que la reducción de la tasa de deforestación sea una prioridad del Plan Nacional del Buen Vivir para revertir la pérdida del bosque**

REDD détermine que « les fonds seront décaissés en conformité et en accord avec les plans de travail, les termes de référence et d'autres éléments opérationnels préparés par la CN-REDD ou endossés par le gouvernement »[3].

Le conseiller technique principal (CTA) de l'ONU-REDD qui travaille en RDC avec la Coordination nationale et l'administration congolaise est chargé d'assurer la conformité des activités avec les exigences de l'ONU. L'affectation des fonds de l'ONU-REDD est supervisée par le coordinateur résident de l'ONU, dans le cadre de ses fonctions de direction stratégique de l'équipe nationale de l'ONU et de contrôleur de la conformité des activités des organisations onusiennes.[4]

Le Conseil d'Orientation de l'ONU-REDD a approuvé un budget de 1,8 M. USD pour la première étape (2009-2010) et de 5,5 M.USD pour la seconde (2010-2013). Le montant total à recevoir de l'ONU-REDD par la RDC sera donc de 7 383 200[5]. Ces fonds devraient être complétés par les apports du FCPF, du FIP et du Fonds forestier du bassin du Congo(CBFF).

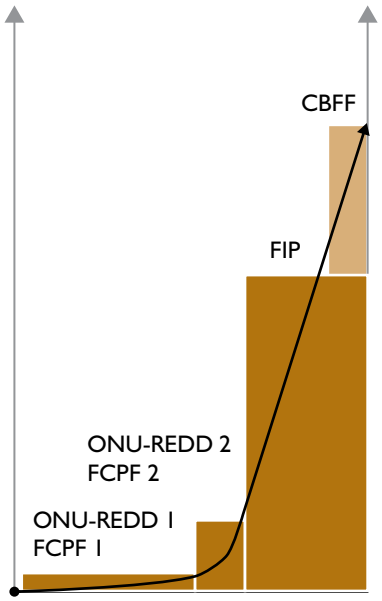

Évolution des financements

Sources : UN_REDD PB 4 National Programme Document; R-PP V 3 English July 2010 et

Inventing REDD+ Brochure DRC – December 2010.

[3] UN_REDD PB 4 National Programme Document. p. 11
[4] UN_REDD PB 4 National Programme Document. Pg. 11
[5] http://mdtf.undp.org/factsheet/fund/CCF00

Études de Cas
III. Fonds pour l'Action Environnementale et l'Enfance, Colombie

1. Contexte national

La Colombie continentale a une superficie de 1 141 748 km² (114 174 800 hectares) dont 61 246 659 hectares de couvert forestier, soit 53,64 % de la superficie du pays. Les départements d'Amazonas, de Caquetá, de Guainía, de Guaviare et de Vaupés sont ceux qui possèdent les plus grandes surfaces de forêts naturelles, avec 35 184 675 hectares. La moyenne de déforestation tourne autour de 336 000 hectares, comme le montre le tableau suivant.

Tableau 3.10 Niveaux de surface déboisée et moyenne annuelle de déforestation 2000-2007*

Région	Déforestation totale période 2000-2007 (ha)			Déforestation moyenne annuelle (ha/an)		
	Inférieur	Moyenne	Supérieur	Inférieur	Moyenne	Supérieur
Andes	462 902	578 627	694 352	66 129	82 661	99 193
Pacifico	376 718	470 897	565 076	53 774	67 217	80 660
Orinoquia	204 394	255 493	306 592	29 199	36 499	43 799
Amazonia	585 088	731 360	877 632	83 584	104 480	125 376
Caribe	256 054	320 068	384 082	36 579	45 724	54 869
Total	1 885 156	2 356 445	2 827 734	269 265	366 581	403 897

* Chiffres préliminaires sujets à validation par données de télémétrie haute résolution ou données de terrain

Sept grandes causes sont à l'origine de cette déforestation, à savoir :

- La frontière agricole et de l'élevage est constamment repoussée
- Les cultures illégales.
- La colonisation/déplacement de populations.
- Les infrastructures

- L'activité minière
- L'exploitation du bois, pour le commerce et l'autoconsommation (y compris l'abattage légal et illégal)
- Les feux de forêts

La Politique des Forêts (ministère de l'environnement et DNP, 1996), approuvée par le Document CONPES 2834 de 1996, constitue le cadre de l'ensemble des politiques publiques sur la question, et vise à développer l'utilisation durable des forêts, à favoriser leur conservation, a consolider la l'insertion du secteur forestier dans l'économie nationale et à contribuer à l'amélioration de la qualité de la vie de la collectivité. Le R-PP actuellement en cours d'élaboration proposera une stratégie national REDD+, son montage institutionnel y divers autres composantes de cette politique.

12 projets de démonstration, pour les premières étapes de la conception et de la mise en œuvre sont aujourd'hui en cours en La Colombie:

- Projet Amazonie REDD : Il concerne une zone de 14,6 millions d'hectares et comprend les types d'activités REDD+ ; éviter la déforestation y la dégradation, piégeage de carbone par la régénération de la forêt et conservation.
- Projet de mise en œuvre de la stratégie d'amélioration de la gestion des forêts naturelles au sein du conseil communautaire de Con Costa. Superficie : 73 033 ha, N° de villages : 18. N° de Ménages : 829, Individus : 4 743.
- Projet de mise en œuvre de la stratégie d'amélioration de la gestion des forêts naturelles au sein du conseil communautaire de Cajambre.
- Projet de mise en œuvre de la stratégie d'amélioration de la gestion des forêts naturelles au sein du conseil communautaire du Bajo Mira. Superficie : 46 482 ha, N° de villages: 42. N° de Ménages : 1 240, Individus : 6 271
- Projet de mise en œuvre de la stratégie d'amélioration de la gestion des forêts naturelles au sein du conseil municipal de Chigorodó. Superficie : 9 000 ha
- Suivi technique du programme de familles gardes forestiers « Corazón del mundo » (cœur du monde), dans la Sierra Nevada de Santa Marta. 1 727 familles d'agriculteurs concernées
- Appropriation de la conservation de la biodiversité grâce à la déforestation évitée/réduite dans le Piémont andin – amazonien de Colombie. Élaboration d'un document de conception de Projet (PDD).
- Projet REDD dans les forêts de San Nicolás.
- Projet REDD dans les territoires de Pedreras y Tarapacá, en Amazonie colombienne. Superficie : 649 834 Ha. Il implique des communautés indiennes appartenant aux groupes Yucuna, Matapí et Miraña. Conservation International, Corporation Ecoversa, Corpoamazonia.
- Planification concertée de l'utilisation des sols, Développement local et conservation de la forêt dans le Macizo Colombien. 73 183 Ha. On calcule entre 80 et 150 tCO_2 /an, pendant 20 Ans. ONF International et CAM
- REDD comme mécanisme financier pour la mise en œuvre d'une stratégie de conservation. 600 000 ha. Il rassemble 19 communes du département de Cundinamarca et 1 du département de Meta. Conservation International, Corporation Ecoversa, Département de Cundinamarca, Corpoguavio, CAR.

2. Description du projet/action auquel prend part le fonds environnemental

Il s'agit d'un projet de conception et mise en œuvre d'un programme de renforcement des compétences, avec la participation d'associations communautaires locales, autour des questions des services environnementaux, du changement climatique et de la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation REDD+. L'objectif est ici de favoriser le développement de savoir-faire et de compétences chez ces acteurs locaux, individus et institutions pour l'évaluation des initiatives sur ces thèmes afin pour permettre d'implanter par la suite des expériences locales réussies qui contribueront à :

1. la conservation de la biodiversité.
2. la conservation des services écosystémiques qui y sont liés
3. au développement économique local ou régional.

Pour mieux atteindre cet objectif, trois résultats REDD+ ont été proposés :

1. Les populations, les autorités environnementales et les universités régionales sont informées de l'existence de stratégies PSE/RDD, de leurs caractéristiques et de leurs avancées.

© Horácio Fernandes

2. Divers représentants des communautés locales, des autorités environnementales et des universités régionales connaissent les aspects essentiels des mécanismes PSE/REDD y sont capables de les expliquer à leur communauté, leurs collègues ou leurs étudiants.
3. La population est prête à intervenir dans la mise en place d'un projet REDD – local

2 formations destinées aux populations autochtones ont eu lieu en Amazonie colombienne, avec la participation de plus de 40 leaders, ainsi qu'une formation de haut niveau avec la participation de plus de 100 représentants et un cours diplômant para les praticiens, avec le concours de l'Université militaire de Nueva Granada. Par ailleurs 9 séances de démultiplication des formations se sont tenues dans les communautés indiennes de Putumayo et Amazonas, auxquelles ont participé plus de 300 personnes.

On a également conçu et réalisé un stage des leaders indiens à Bogotá, avec la participation de 5 d'entre eux, identifiés pendant les formations.

Ce projet doit servir de base pour construire de nouvelles alliances avec d'autres communautés et organisations afin de mettre en œuvre des initiatives REDD/REDD+ concrètes où seront mises en pratique las compétences développées.

3. Que fait le Fonds environnemental ?

Rôle. Fondo Acción est chargé de la conception et de l'exécution de ce programme, en partenariat avec Conservation International Colombie y le concours du bureau de REDD. Pendant la phase de conception, Fondo Acción a identifié les contenus, les stratégies et les outils destinés au programme, en fonction des différents publics auxquels il s'adresse. Il a géré l'ensemble des moyens du programme, autant pour son compte que pour celui du partenaire, ce qui incluait la sélection des fournisseurs, le suivi des activités et le rapportage des résultats.

Antécédents. Fondo Acción a décidé de prendre part à cette initiative pour les raisons suivantes :

- Le Conseil de direction du fonds avait décidé que l'un de ses objectifs stratégiques était de développer les compétences au sein des ONG environnementales, en particulier celles qui s'occupent de carbone forestier,

et cela en raison des perspectives qu'offre le mécanisme REDD+ en matière de financement de la conservation des forêts.
- Le projet de l'AFCP prévoyait la réalisation de pilotes dans les régions amazoniennes des pays participants, raison pour laquelle il est important que les détenteurs de ces forêts disposent de tous les éléments leur permettant de prendre une décision sur leur participation ou non au dispositif.
- Des fonds philanthropiques étaient disponibles pour des initiatives de préparation autour de ce thème.

Affectation budgétaire. Le Conseil de direction a affecté 75 000 USD du budget de l'Initiative des Amériques aux activités liées à l'OE 5. Cela a permis au Fondo Acción de lever 137 500 USD auprès de la Fondation Gordon and Betty Moore, par l'intermédiaire de Conservation International. Le programme a mobilisé 187 5000 USD au total.

Équipe de travail. Après la signature de la convention, Fondo Acción a été désigné comme administrateur. Un responsable technique, nommé au sein de son équipe, était chargé de concevoir le programme, avec la collaboration de CI Colombie et le concours de la Mesa REDD. Il était également chargé d'appliquer les procédures du Système de Gestion de Qualité de Fondo Acción, pour l'engagement de consultant, le suivi de la conception et de la mise en œuvre du programme, ainsi que pour le rapportage des résultats et des impacts. Se sont joints à lui des représentants des équipes administrative et financière, des départements comptable, des technologies de l'information et des archives. Enfin, le département juridique de Fondo Acción a désigné un coordonateur au sein de l'équipe pour les procédures d'embauche et de chemin critique et, plus généralement, pour aider à l'exécution du projet. Les directeurs administratif et financier, technique et juridique ont également apporté leur aide à l'exécution, tout comme le Directeur exécutif.

Enjeux et perspectives. Le projet s'est bien déroulé et a atteint les résultats escomptés. Toutefois, on a identifié plusieurs défis au moment de la mise en œuvre :

Le travail auprès de populations autochtones exige des relations de confiance, qui se construisent sur la base d'une communication constante avec les bénéficiaires du projet, ce qui demande beaucoup de temps et de longs déplacements.

Travailler dans de telles communautés, les aspects administratifs et financiers demande plus de souplesse de la part de l'administrateur, car les conditions n'y sont pas les mêmes que celles que l'on rencontre dans les régions où le Fondo intervient.

Ces actions préparatoires doivent être envisagées dans le cadre d'un investissement pus large et à plus long-terme, pour permettre l'appropriation des investissements réalisés. Par exemple, le renforcement des compétences doit mener les communautés et les organisations à mettre en place des actions ayant un rapport avec ce qu'elles ont appris (formulation de projets ou de plans, organisation communautaire, mise eu œuvre de mécanismes de soutenabilité financière, etc).

Bien que le projet soit déjà terminé, Fondo Action souhaite poursuivre le travail auprès de ces autochtones et des organisations pour le développement de projets et de partenariats pour gérer les fonds qui en seront issus.

Études de Cas

IV. Funbio, Brésil - Le Fonds Carbone Surui

1. Le contexte brésilien

Bien qu'il n'existe pas encore de mécanisme national REDD au Brésil, le pays a connu des avancées en matière de programmes de paiement de services environnementaux (PSE) et de contrôle de la déforestation. Il a mis en place une forte politique nationale de lutte contre les changements climatiques et créé une ligne de base à partir de laquelle la déforestation de la forêt amazonienne devrait être réduite de 80% d'ici 2020, ce qui est fort utile aux projets REDD+.

L'approbation par la commission de l'Environnement de l'Assemblée législative d'une proposition de loi sur les crédits de carbone, à l'élaboration de laquelle la société civile a largement participé, constitue un progrès indéniable.

En 2010, le ministère de l'Environnement a convoqué les premières réunions destinées à définir les modalités d'un éventuel mécanisme REDD national. Ces réunions ont été interrompues suite à des divergences entre les lignes poursuivies par les différentes administrations concernées, mais devraient reprendre sous peu.

Au niveau infranational, les états brésiliens ont progressé plus vite, notamment les états amazoniens, qui ont créé un groupe de travail des gouverneurs en vue d'étudier la future mise en place d'un marché du carbone avec le gouvernement de Californie. L'état de l'Acre est celui qui a le plus avancé en matière d'élaboration d'accords juridiques de structuration de ce marché avec les gouvernements de Californie et du Chiapas (Mexique).

Les états d'Amazonas, de Mato Grosso et du Para possèdent un cadre législatif avancé en matière de PSE et de changements climatiques. L'état de Sao Paulo, situé dans la région sud-est du pays, a mis en place un système interne de plafonnement et d'échanges – cap and trade – permettant de compenser des émissions – y compris au moyen de crédits REDD – avec d'autres états du Brésil.

Le domaine du changement climatique et du REDD est nouveau pour le Funbio, qui a décidé de mettre à profit son expérience sur les mécanismes de financement de la protection de la biodiversité en l'adaptant au contexte REDD.

2. Description du projet dans lequel le Fonds environnemental est engagé

D'une superficie de 249 000 hectares, le territoire des Surui est situé à cheval sur les états de Rondonia et de Mato Grosso. La Nation Surui n'a connu l'homme blanc qu'en 1968 et son territoire a été délimité en 1983.

Des outils géo-référencés tels que Google Earth (11oS 63oW) permettent d'observer que le territoire Surui assure le maintien de la forêt : la déforestation et la pression anthropique sont intenses tout autour de la réserve.

Les Surui sont au nombre de 1 300 et organisés en quatre clans et 26 villages. Ils ont souffert de profondes pertes à l'époque de leur rencontre avec la société brésilienne, leur population déclinant de cinq mille à 800 personnes. Ce n'est qu'avec la délimitation de leur territoire que leur démographie a pu recommencer à croître.

Le Projet carbone Surui a déjà obtenu son DDP (document de développement de projet) qui sera prochainement validé. Le projet a des caractéristiques singulières qui le distinguent des autres projets REDD, et il dépasse de loin le simple paiement de carbone. Les Surui ont conçu un "Plan de vie" pour les 50 prochaines années et le projet carbone n'est qu'un des moyens de le financer. Le Fonds Surui a été officiellement lancé à la COP 16 de Cancun, en vue de lever plusieurs types de fonds permettant de développer le Plan de Vie de cette communauté.

Le projet se sert de deux types de critères de calcul: VCS (critères de carbone vérifié) et CBA (action communauté/biodiversité), avec une approche en mosaïque.

Au départ, le projet utilisait une ligne de base historique, mais cette ligne de base montrait une déforestation nulle depuis 2000... c'est qu'il ne restait plus rien à déboiser. Impossible donc de démontrer le caractère additionnel du projet au moyen de cette méthode, qui a dû être combinée au modèle SIMAZONIA, qui tient compte aussi des pressions actuelles et projetées dans la région. Les principales pressions actuelles proviennent de la construction de barrages hydroélectriques et de routes ainsi que de l'urbanisation.

Les expectatives de création de crédits sont de l'ordre de huit millions de tonnes. Ces crédits seront mis sur le marché d'ici 2039. Les Surui ont décidé d'attendre la validation du projet avant la première mise sur le marché, les premières offres reçues avant la validation étant trop faibles.

Partenaires :

- Association Metareilá du peuple indien Surui : conception de projets ;
- Association Kanindé de Défense Ethno-environnementale : responsable de la coordination entre l'association Metareila et d'autres partenaires en vue d'études de zonage ethnique sur les terres des Surui ;
- Idesam : développement du projet carbone ;
- Forest Trends : études pour le développement du projet REDD+ ;
- ACT Brasil : consentement éclairé et base cartographique ;
- Funbio : mécanisme financier de distribution des bénéfices ;
- USAID : moyens pour le développement de projets ;
- Fondation Nationale de l'Indien (Funai) : appui au développement de projets.

Dirigeant : Almir Suruí, premier ministre des Surui. Il fait l'objet de menaces de mort depuis qu'il a réussi à faire approuver un moratoire sur la vente de bois sur le territoire Surui, activité qui constituait la principale source de revenus de la communauté.

Un système de communication à deux niveaux a été mis en place : le premier, interne, incluant l'ensemble des informations disponibles sur le développement du projet, accessible à tous les membres de la communauté surui ; le second, externe, constitué de réunions de concertation avec les scieries, les exploitants agricoles, les autres groupes indiens, la société civile et le gouvernement, sur une période de quatre mois étalée sur l'année 2010. Ces réunions ont fait l'objet de procès-verbaux signés et ont été enregistrées en vidéo. Du matériel de diffusion a été conçu spécialement pour ces acteurs et rédigé dans un langage accessible.

En conclusion, le projet possède quatre aspects fondamentaux :

- Une gouvernance définie à l'avance
- Un leadership clairement reconnu
- Consentement éclairé
- Plan d'affectation des ressources

3. Que fait le Fonds environnemental ?

Funbio a été chargé de concevoir le mécanisme financier du projet. Lors de la création de l'unité Changement climatique du Funbio en 2008, deux objectifs lui ont été attribués : de créer des synergies entre la Convention sur la Diversité biologique et la Convention sur le Climat, et de créer des mécanismes financiers pour des programmes et des projets REDD+, en collaboration avec l'équipe de mécanismes de financement. En 2009, le chef Almir Surui, qui connaissait le Funbio depuis le Programme des espaces protégés de la région amazonienne (ARPA), a invité ce dernier à se joindre au projet Carbone Surui.

Le principal intérêt du Funbio dans cette initiative est d'aider les populations amazoniennes qui ont besoin d'outils solides pour leurs projets de services environnementaux – en l'occurrence, pour les projets carbone. Le Funbio finance sa participation au projet par des dons internationaux reçus de fondations privées.

Pour être choisi comme agent gestionnaire des ressources financières, le Funbio a dû présenter un plan opérationnel et les grandes lignes du mécanisme financier proposé qui a été approuvé par 25 dirigeants indiens.

Ce projet est long et les relations entre les partenaires devront donc s'instaurer à long terme. Il convient de construire une relation de profonde confiance entre le gestionnaire des fonds (le Funbio) et les associations indiennes, qui sont les principaux acteurs et le resteront jusqu'au bout du projet.

La distribution de bénéfices peut prendre la forme de paiements en espèces, en nature ou en services. Les Surui ont choisi de recevoir les leurs sous forme de biens et de services préalablement identifiés dans le Plan de Vie. Les priorités de ce plan sont les suivantes : gestion foncière, éducation, santé, reforestation et production durable. Le plan prévoit aussi la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus, telles que l'écotourisme et les festivals de culture indienne.

Le Funbio a prévu une mise en œuvre du mécanisme de financement en trois étapes :

1. Conception de la structure de gouvernance et des manuels
2. Mise en place des règles et des processus
3. Formation de la communauté à la gestion du mécanisme financier.

La structure de gouvernance a donc été clairement définie lors de la première étape conformément au tableau suivant :

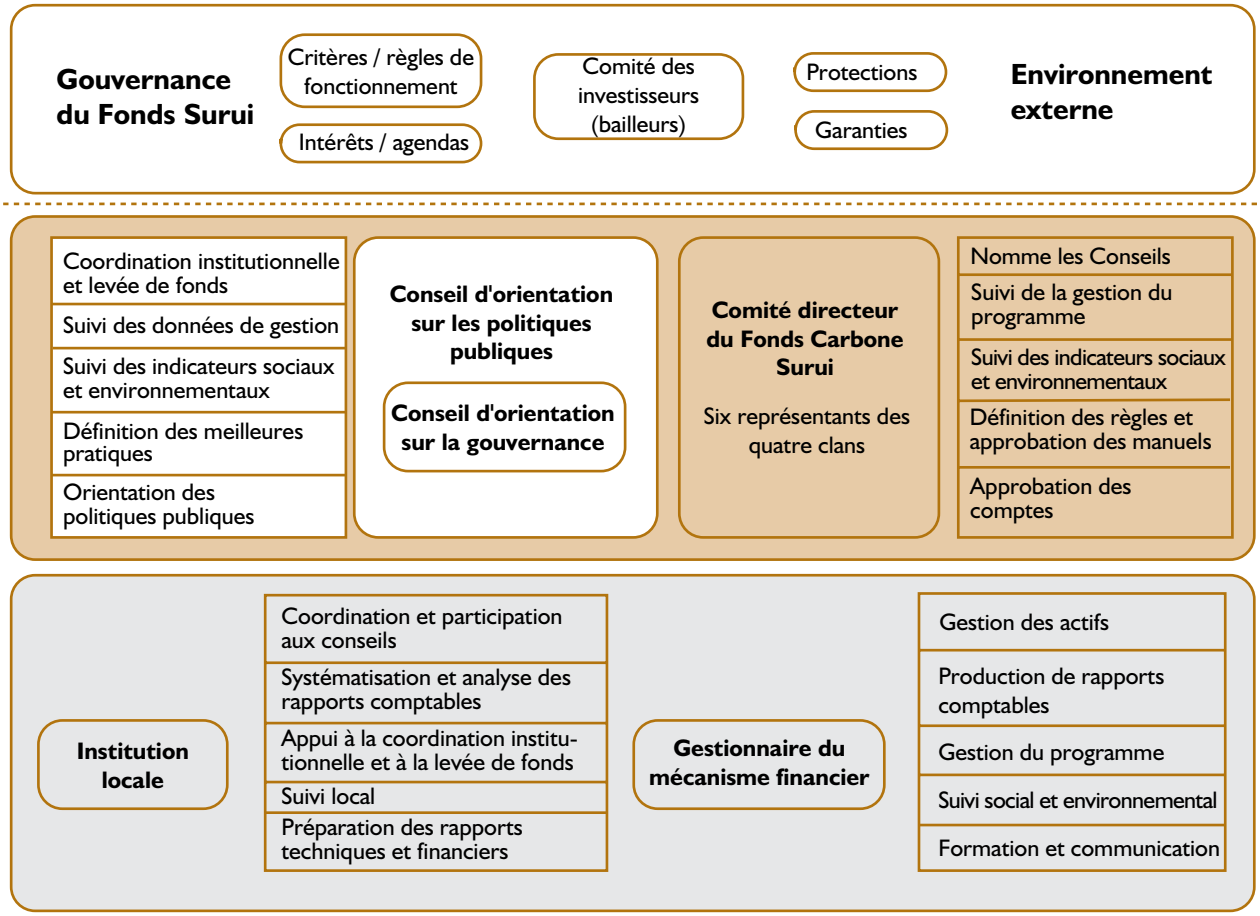

Le **Comité directeur du Fonds Carbone Surui** est la principale instance de prise de décision. Elle est située au sein de la communauté Surui, en vue d'assurer que les décisions concernant l'affectation des fonds soient prises par la communauté autochtone. Le Comité est composé de six membres représentant les associations de quatre clans Surui.

Le **Conseil d'orientation sur les politiques publiques** est composé de représentants d'instances nationales invités par le peuple Surui, telles que le Parquet fédéral, le secrétariat à l'Environnement de l'état de Rondonia, l'université de Rondonia et les communes de la région.

Le **Conseil d'orientation sur la gouvernance** inclut les 26 chefs surui et ne joue qu'un rôle consultatif.

La participation d'acteurs externes dans le **Comité des investisseurs** est gage de sécurité pour les investisseurs REDD.

L'institution locale, l'Association Kanindé, travaille auprès de plusieurs groupes indiens. Soulignons que la prise de décision (Surui) et leur mise en œuvre locale (Kanindé) sont des processus distincts, ce qui permet d'éviter les conflits d'intérêts.

Pour assurer la pérennité des crédits, le projet a créé un tampon forestier équivalant à 25% des crédits générés et affecte 15% des recettes obtenues de la vente des crédits à un fonds de dotation sur 30 ans.

Le Funbio, en tant que **gestionnaire du mécanisme financier**, assure aussi la pérennité grâce à une clause de protection qui lui permet de retenir les fonds destinés aux projets et de les rendre aux acheteurs au cas où le Comité directeur prendrait des décisions menaçant la forêt.

Malgré ces protections, le Projet Carbone Surui doit aujourd'hui faire face à deux grands défis :

1. Questions juridiques : les Surui sont les bénéficiaires des crédits de carbone, mais leurs terres appartiennent légalement à la Funai (gouvernement). Il n'est pas certain que les Surui aient le droit de vendre les crédits de carbone à travers des courtiers ou si cette prérogative est réservée à la Funai. La Funai a signé une lettre d'appui au projet, mais il n'existe pas de texte légal éclaircissant cette question.
2. Marché : le marché mondial du carbone a pu être surestimé et il pourrait ne pas exister de demande suffisante pour ces crédits. Les Surui se fondent sur le prix minimum du crédit payé par le gouvernement norvégien au Fonds amazonien (USD 5,00).

En guise de conclusion, le Funbio accorde une grande importance à son appui aux initiatives REDD+ dans les communautés indiennes du Brésil et s'emploie à en diminuer les risques. Le REDD+ ne doit pas être considéré comme une fin en soi, mais comme une source alternative permettant de catalyser le développement économique et environnemental des peuples de la forêt.

V. Rapport sur l'atelier

Les Fonds environnementaux (FE) ont un rôle historique dans les domaines de la mobilisation de ressources et de la gestion de projets de protection de la nature. Ces compétences fondamentales impliquent des capacités de gestion financière, une équipe technique formée à la gestion de projets et une forte capacité de réseautage. Les fonds servent à relier les différents acteurs – administration, monde associatif, universités et secteur privé – et comme intermédiaires dans l'utilisation de leurs ressources à des fins de protection. Les Fonds disposent de conseillers financiers et de comités de gestion d'actifs qui leur ont permis de gérer des fonds de dotation et d'amortissement rapportant des intérêts considérables de 6,66% et de 8,25% à trois et à cinq ans, respectivement[1]. Ils ont aussi appris à fournir des services spécialisés pour soutenir ces efforts, tels que des services d'aide aux appels d'offre, de renforcement des capacités, d'assistance technique et de mécanismes financiers destinés à assurer la pérennité des projets. Les Fonds environnementaux ont su bâtir leur crédibilité en fournissant un suivi efficace, de la transparence et de l'imputabilité dans les processus de protection de la nature. Cette expertise est nécessaire pour assurer le succès des projets REDD+.

En vue de discuter les rôles spécifiques des FE dans les initiatives REDD+, RedLAC a organisé, du 5 au 7 juillet 2011 à Itapaiva, Brésil, un atelier réunissant les représentants de 20 fonds environnementaux.

Les concepts fondamentaux sont résumés dans ce manuel, préparé par l'IPAM – Institut de recherche environnementale amazonien, qui a coordonné l'atelier. On y trouvera aussi des études de cas présentés par les Fonds et une approche par étapes présentée par Forest Trends.

Les discussions sur le rôle des Fonds dans les mécanismes REDD+ et sur la position des Fonds participants dans leurs pays respectifs sont résumées dans ce dernier chapitre, dont le but est de jalonner la voie à suivre pour pénétrer sur les marchés REDD.

Pour intervenir sur ces marchés, les FE doivent connaître et suivre les négociations entourant le REDD et l'évolution politique des débats sur la scène mondiale. Osvaldo Stella, de l'IPAM, a décrit de façon résumée le contexte

[1] Conservation Trust Funds Investment Survey 2010 - http://www.conservationfinance.org/upload/library/arquivo20111112064351.pdf

international, avec la contribution de Bernhard Smid, lui aussi de l'IPAM, qui a décrit en détail le contexte REDD en Amérique latine, et notamment au Brésil, en Bolivie et au Pérou. Mariana Christovam, animatrice de l'atelier et chercheur à l'IPAM, a résumé les sources internationales de financement disponibles pour le REDD et le Programme ONU-REDD, dont l'IPAM est le point focal pour l'Amérique latine. Ces présentations ont permis aux participants de situer leurs actions potentielles de REDD+ en fonction du cadre juridique et des politiques actuelles de leurs pays.

L'IPAM a aussi décrit les modèles qu'il avait montés et les structures institutionnelles nécessaires pour la mise en place d'une stratégie nationale REDD+ au Brésil. Deux aspects critiques de la situation actuelle ont été soulignés :

- L'absence d'un cadre juridique ou de directives du gouvernement fédéral brésilien renforce l'incertitude et la vulnérabilité chez les populations dépendant de la forêt (peuples autochtones et communautés locales).
- La prolifération de projets REDD+ utilisant des méthodes et des lignes de base différentes est un obstacle à l'identification des véritables impacts des projets et de leurs compensations potentielles.

Les deux méthodologies présentées (cf. chapitre 2) dérivent de l'analyse d'une possible répartition des crédits de carbone et des bénéfices (1) par état et (2) en fonction du statut foncier des terres (espaces protégés, territoires autochtones, colonies de la réforme agraire et propriétés privées).

L'IPAM a souligné l'importance d'une approche « imbriquée » (*nested*) pour la mise en place de la stratégie REDD+ en Amazonie brésilienne, c'est-à-dire fondée sur des programmes sous-nationaux à grande échelle reliés à un dispositif REDD+ national. Cette approche dépend d'une série de facteurs clés :

- harmonisation des cadres juridiques national et régionaux ;
- sauvegardes sociales et environnementales ;
- mécanisme MRV (mesure, rapport, validation) ;
- distribution équitable des bénéfices aux personnes responsables de la protection de la forêt et de la conservation des stocks de carbone.

Phil Covell, de Forest Trends, a présenté une approche de projet décrivant les étapes à suivre pour développer un projet de carbone forestier. Il a aussi annoncé la publication d'un nouveau document de Forest Trends : *Building Forest Carbon Projects* (disponible sur http://forest-trends.org/publication_details.php?publicationID=2555), qui développe en détail les étapes résumées ci-dessous :

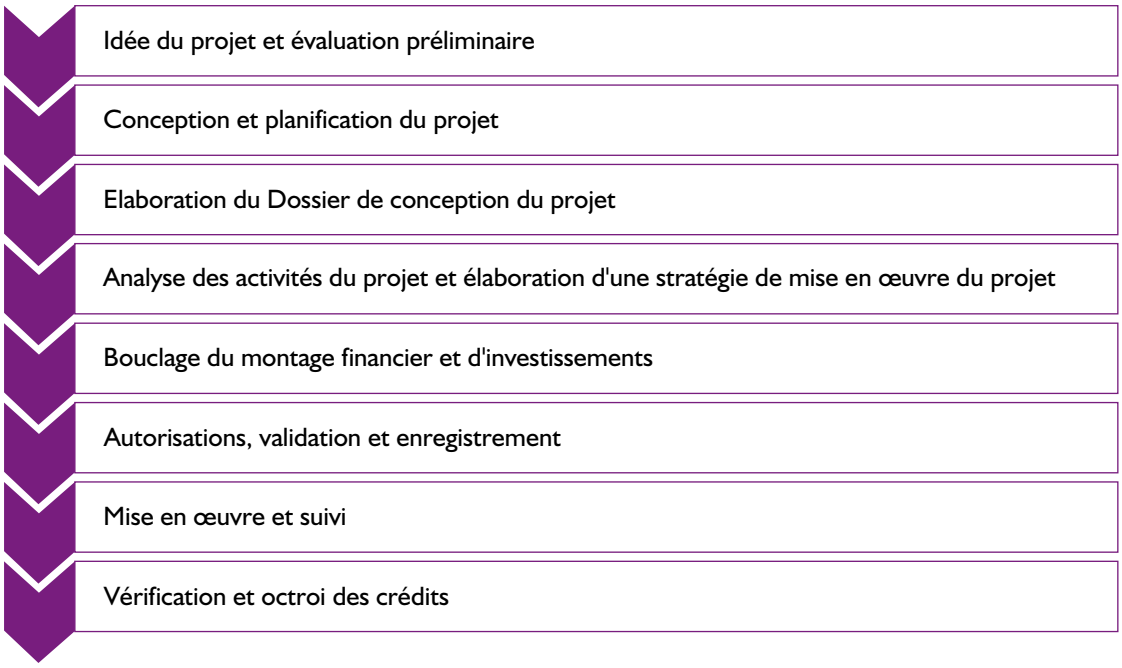

Les projets REDD+ peuvent catalyser la création et la mise à l'essai de nouvelles méthodologies. Les meilleures pratiques des projets sont importantes pour élaborer et mettre en œuvre de nouveaux cadres juridiques.

Les participants à l'atelier ont décrit la situation actuelle des mécanismes REDD+ et l'approche utilisée dans leurs pays. Globalement, la plupart des pays n'ont pas encore adopté une « approche imbriquée », bien qu'en général les gouvernements nationaux soient ouverts à la discussion avec le monde associatif.

A la suite de ces présentations et de ces discussions, quatre groupes de travail ont été formés pour discuter des rôles de FE dans la mise en place des politiques et des activités REDD+.

Les groupes ont identifié 18 rôles potentiels couvrant une vaste gamme de tâches aux différentes étapes du développement d'un projet REDD+, y compris au niveau des activités préparatoires auprès de la société et des gouvernements.

Puis les groupes ont repris les étapes présentées par Forest Trends pour développer des projets REDD+ et y ont réparti les rôles qu'ils avaient identifiés. Voici leurs conclusions pour la première étape (« Idée du projet et évaluation préliminaire ») :

1 - Renforcement des capacités pour les populations locales

Le renforcement des capacités des communautés locales est un des facteurs clés de réussite des projets REDD+. Ce sont les populations locales qui fourniront la protection des forêts et qui seront les bénéficiaires des crédits de carbone générés. Elles doivent comprendre pleinement les étapes du développement du projet, leur durée, les objectifs à long terme et les rapports entre les partenaires. Cela implique donc un profond effort de renforcement de capacités au départ du projet, avant même qu' il ne commence à être discuté. Après l'octroi des crédits, ces groupes locaux devront être capables de gérer les ressources nouvelles nées du projet.

Les FE jouent déjà un rôle important dans la formation des populations locales. Selon leur profil, ils travaillent étroitement avec les communautés, en leur fournissant de l'assistance technique, une formation à la gestion de projets, à la levée de fonds ainsi qu'aux autres compétences nécessaires aux projets de protection de la biodiversité et d'usage durable des ressources naturelles. Certains fonds concentrent leurs dons sur les populations de la forêt vivant dans les zones tampons des espaces protégés ou dans des zones prioritaires de protection de la nature. Ces FE là ont plus de facilité à travailler avec les populations locales dans le cadre de projets REDD+.

C'est le cas du Fonds colombien pour l'action environnementale et la jeunesse, qui a présenté une étude de cas sur le renforcement des capacités pour REDD+ (cf. chapitre 6).

Juana Camacho, coordinatrice environnementale de ce fonds, a présenté le travail réalisé avec le groupe de travail REDD de Colombie (appelé Mesa REDD), qui rassemble des organisations d'autochtones, des ONG et autres groupes. Elle a souligné l'importance de renforcer les communautés et les acteurs locaux, en leur apportant des connaissances sur les changements climatiques, la protection de la nature, le REDD et les thèmes y afférant. Cette formation est d'autant plus importante qu'il existe des « pirates du carbone », c'est-à-dire des groupes qui sillonnent l'Amazonie en offrant de fausses offres de commercialisation de crédits et de projets carbone et en dénigrant l'image et l'importance des plans environnementaux durables, nuisant ainsi à la crédibilité des mécanismes REDD+. Juana nous a décrit les détails du programme porté par le Fondo Acción avec l'ONG Conservation International pour former les populations locales à ces concepts clés et les préparer à négocier de véritables opportunités REDD+ sur leurs terres.

2 - Levée de fonds

Un autre rôle important souvent joué par les FE est la levée de ressources pour des projets. Les FE font généralement appel à plusieurs sources de financement pour répondre aux divers besoins des projets, et un projet de carbone forestier doit trouver des financements dès son point de départ. Bien que les FE puissent avoir un avantage concurrentiel dans la levée de fonds pour des projets REDD+, ils n'ont pas encore lancé de programme spécifique pour financer de tels projets. Certains FE pourraient trouver des financements pour des activités spécifiques, à l'image de Funbio, qui a levé certains fonds pour créer le mécanisme financier et former les populations indigènes dans le cadre du Projet Carbone Surui et de son Fonds du même nom.

Un autre rôle mentionné par les représentants des FE pendant l'atelier consiste à faire le lien avec les donateurs privés dans les initiatives REDD+, et notamment dans le domaine de la levée de capitaux. Certaines entreprises

privées peuvent s'impliquer dans des projets REDD+ à la recherche d'une solution de neutralisation d'émissions de carbone et sont donc intéressées par les crédits potentiels. D'autres considèrent les projets REDD+ comme une façon de s'acquitter de leur responsabilité sociale et environnementale par des dons volontaires. Les FE, qui ont concentré leurs stratégies sur le secteur privé depuis des années, sont bien placés pour impliquer les entreprises dans des projets REDD+.

Dans la seconde étape d'un projet de carbone forestier – « Conception et planification du projet » – le groupe a inclus un certain nombre de rôles qu'aucun des fonds participants ne joue pour l'instant :

3 - Conception et mise en œuvre du projet

En tant que mécanismes financiers spécialisés dans la protection de la nature, les FE disposent d'experts en environnement dans leurs équipes, mais ils ont tout de même tendance à se concentrer sur les aspects financiers des projets. Selon le Fonds et le pays concernés, le FE peut jouer un rôle important pendant la phase de conception, mais des institutions plus spécialisées ou plus localisées seront généralement plus à même de concevoir les projets avec la population locale ou de développer des composantes spécifiques des projets, telles que la mesure du carbone.

La troisième étape est celle du « Développement du Dossier de Conception du Projet » (DCP) et le groupe a conclu que les FE pouvaient jouer un rôle dans l'adaptation de la méthodologie :

4 - Élaboration de la proposition et adaptation de la méthodologie

Bien que certains fonds soient impliqués dans les discussions sur les normes et leur formulation, le DCP est un document hautement technique traitant de l'établissement de lignes de base, les mesures de carbone et d'autres questions techniques telles que la justification du caractère additionnel du projet. Les FE peuvent jouer ce rôle, mais ils ne sont pas forcément mieux placés pour le faire que des institutions scientifiques possédant l'expertise nécessaire.

5 - Formulation des indicateurs pour les critères

C'est le cas de cinq FE du RedLAC (Profonanpe, Fondo para Acción Ambiental y la Niñez, Funbio, Fundación Puma and FAN) qui se sont joints à l'Université de Colombie pour fonder le Partenariat Carbone de la Forêt Amazonienne et formuler des critères adaptés au contexte de la région. Le savoir-faire de ces FE dans la région a été considéré comme une contribution importante à l'élaboration de critères incluant des indicateurs sociaux et environnementaux.

Pour la quatrième étape – « Analyse des activités du projet et élaboration d'une stratégie de mise en œuvre du projet », le groupe a formulé les mêmes conclusions que pour l'élaboration du DCP ou l'adaptation de la méthodologie : les Fonds peuvent jouer un rôle, mais ne sont pas forcément les mieux placés pour le faire.

En revanche, dans l'étape « Bouclage du montage financier et d'investissements » les FE occupent une position privilégiée et possèdent une longue expérience dans la conception de montages financiers spécifiques aux projets environnementaux dont les projets REDD+ peuvent tirer profit. Les rôles potentiels des Fonds dans ce domaine sont les suivants.

6 - Montage de mécanismes financiers

Les mécanismes financiers montés pour les projets de protection de la biodiversité sont parfaitement adaptables aux projets REDD+, notamment en ce qui concerne la création de fonds financiers et de leurs systèmes de gouvernance, de procédures opérationnelles et de distribution des bénéfices.

“Le savoir-faire de ces FE dans la région a été considéré comme une contribution importante à l'élaboration de critères incluant des indicateurs sociaux et environnementaux”

Le cas présenté par le Funbio pendant l'atelier sur le Fonds Carbone Surui en est un excellent exemple. Angelo Santos, coordinateur aux changements climatiques du Funbio, a présenté les menaces pesant contre le Territoire *Sete de Setembro* du peuple indien Surui, et le projet en préparation, qui inclut un projet carbone et le Fonds Surui (un mécanisme de financement de longue durée pour la mise en place du projet Surui – cf. chapitre 4).

Le projet Surui n'a pas été conçu comme un projet REDD+, le peuple Surui ne souhaitant pas limiter ses intentions à la vente de crédits de carbone. Ils ont préféré élaborer un « plan de vie » sur cinquante ans pour leur population. Ce plan inclut des volets tels que les soins de santé, la protection du territoire, la production agricole et le tourisme durable. La composante REDD est une des sources potentielles de financement du plan. Le Funbio est parvenu à travailler en collaboration avec la population indienne et les autres partenaires de l'initiative pour développer un mécanisme adapté à leur culture tout en respectant les priorités établies dans le modèle de gouvernance du fonds.

Les FE sont des spécialistes de la conception et du fonctionnement de fonds spécifiques, mais ils sont également compétents pour créer des montages permettant de financer durablement des programmes et de projets en associant des sources de financement différentes, en prévoyant des flux de recettes et en planifiant les besoins financiers de ces initiatives.

La gestion de fonds de dotation, notamment de ceux des systèmes d'espaces protégés, est un rôle que les FE remplissent depuis leur création. La conception de fonds de dotation permettant de recevoir des ressources de projets REDD+ peut aussi se révéler un rôle important pour les FE dans ce contexte.

7 - Gestion des ressources

La fonction centrale des FE dans les projets de biodiversité est de gérer les fonds, effectuer les décaissements, la passation de marchés et le reporting financier. Parallèlement, la plupart des FE gèrent aussi les dotations. Ils travaillent avec des consultants externes et des gestionnaires de portefeuille, et disposent souvent de comités financiers dans leur Conseil qui contribuent à l'élaboration des politiques d'investissement, des critères de dépenses etc.

Dans la sixième étape d'un projet de carbone forestier, « *Autorisations, validation et enregistrement* » les Fonds environnementaux peuvent jouer un rôle, selon le contexte de leur pays et leur expérience passée, mais ce n'est certainement pas leur domaine d'expertise privilégié. D'autres institutions, plus spécialisées sur le travail de terrain, sont mieux placées pour jouer ces rôles.

La septième étape – « *Mise en œuvre et suivi* » – inclut les rôles que les FE sont habitués à jouer dans le cadre des projets de biodiversité, tels que :

8 - Suivi de projet

Les FE sont habitués à suivre des projets et à élaborer des rapports efficaces pour les financiers. Dans le cadre de projets REDD, ce rôle peut se révéler plus complexe dans la mesure où il implique des compétences techniques spécifiques, telles que les méthodologies de mesure du carbone, mais de nombreux FE peuvent jouer ce rôle au moyen d'alliances avec d'autres partenaires.

9 - Obtenir des informations constantes des partenaires et promouvoir la transparence

Un des atouts des Fonds environnementaux est leur capacité de médiation entre les partenaires d'un projet et de promotion de l'imputabilité. Cela leur permet d'obtenir des informations importantes de chacune des parties prenantes et de les présenter sous un format cohérent et unifié aux donateurs et à la société civile. Ils s'appuient aussi sur une forte crédibilité issue de leur expérience passée et de la quantité d'audits qu'ils ont déjà réalisés.

Dans la dernière étape d'un projet de carbone forestier – « *Vérification et octroi des crédits* » – les FE n'ont généralement pas de rôle technique à jouer, mais peuvent faciliter les choses en créant des partenariats durables. Ils peuvent renforcer la continuité des projets et agréger de nouveaux partenaires sur le long terme.

Nombreux sont les rôles que les FE peuvent jouer hors du cadre spécifique des projets de carbone forestier :

10 - Soutenir le gouvernement dans la formulation des politiques publiques

Qu'ils soient publics ou privés, les FE travaillent souvent en proche collaboration avec les gouvernements. Ils soutiennent leur gouvernement dans les enceintes et les débats internationaux et les aident à l'internalisation du droit et

à l'application des engagements nationaux, tels que les objectifs des conventions internationales. Dans certains pays, ils peuvent jouer un rôle important en collaborant avec le gouvernement à la formulation des politiques publiques concernant le REDD. Dans d'autres, où l'accès à la prise de décision ne leur est pas aussi ouvert, ils doivent attendre les décisions gouvernementales pour formuler leurs propres politiques de REDD.

11 - Promouvoir le dialogue sur REDD+

La plupart des FE sont habitués à organiser des événements, des séminaires et des ateliers, à écrire des publications et à organiser des présentations sur leur métier. Ils peuvent mettre cette expérience à profit pour maintenir l'engagement des divers partenaires dans le dialogue sur REDD, sensibiliser et réunir les acteurs pour définir des politiques, informer la société civile et internaliser des expériences externes.

12 - Créer des passerelles entre les initiatives régionales dans le cadre de programmes nationaux

Selon leur profil, les FE peuvent jouer un rôle en travaillant étroitement avec les collectivités locales et en créant le lien entre leurs initiatives et les programmes du gouvernement fédéral. Au Brésil, certains états amazoniens tels que l'Acre sont en train de créer leurs propres politiques publiques REDD, et ces politiques régionales doivent être alignées sur les décisions du gouvernement sur la politique REDD nationale. Pour jouer un rôle significatif dans cette relation, tout dépendra du profil du FE. Cela dépendra aussi de la situation politique, de la conformité entre les politiques régionales et les politiques nationales, et sur la pénétration du FE dans le secteur public. Les fonds publics ont certainement leur rôle à jouer, mais tout dépend du contexte de chaque pays. Au Brésil, par exemple, le Funbio travaille avec les états, participe à l'élaboration de principes et de critères, mais n'a pas l'influence nécessaire auprès du gouvernement fédéral pour rapprocher les politiques régionales et nationales.

13 - Promouvoir les inventaires, les études et les méthodologies

Dans certains pays le FE peut être l'acteur idéal pour soutenir la formulation de l'inventaire national. Cela dépend en grande partie du pays et du FE. Ce rôle n'est pas nécessairement lié à des compétences supérieures dans le domaine. Les FE peuvent devenir un acteur clé dans cette tâche en s'associant à d'autres institutions scientifiques. Le FE peut par exemple gérer les ressources nécessaires à la formulation de l'inventaire national, embaucher les consultants et réunir les résultats.

14 - Promouvoir les plans stratégiques d'évitement de la déforestation

Les FE peuvent s'impliquer dans la conception des plans stratégiques nationaux. Leur principale contribution consiste à s'appuyer sur leurs réussites préalables pour les introduire dans le plan stratégique, ainsi qu'à formuler les mécanismes financiers nécessaires à la mise en œuvre de ce plan. Une fois de plus, ce rôle dépend du positionnement de chaque FE dans son propre pays. Certains FE jouent un rôle clé dans la formulation des politiques nationales tandis que d'autres travaillent de façon plus indépendante, principalement avec le secteur privé.

15 - Évaluer l'évitement de la déforestation attribuable aux projets passés et présents

Cette tâche a été mentionnée par le groupe parce que certains FE possèdent une longue histoire dans le financement de projets forestiers, tels que le FNMA au Brésil (21 ans d'existence). Les FE plus anciens peuvent évaluer les résultats de leurs propres projets – s'ils ont des données suffisantes – et contribuer ainsi aux plans stratégiques nationaux.

16 - Promouvoir l'intégration des systèmes de suivi

Cette tâche n'est pas vraiment du domaine des FE, dont la plupart ne possèdent pas de systèmes intégrés de suivi de leurs propres projets. Les FE sont renommés pour la transparence qu'ils apportent à l'usage des ressources : voila des années qu'ils ont mis en place des procédures de suivi financier. Ils reconnaissent néanmoins leur faiblesse en matière de mesure et d'évaluation des indicateurs d'impacts sur la biodiversité. Un des objectifs des fonds membres du RedLAC est de discuter et d'élaborer des méthodes de suivi-évaluation permettant aux FE de mesurer leurs impacts sur la biodiversité. D'autre part, dix fonds du RedLAC se sont engagés dans un projet nommé Ecofunds Database, un système de suivi en ligne des investissements pour la protection de la nature dans la région de l'Amazonie andine. Grâce à l'expérience de cette banque de données et aux travaux du groupe sur les indicateurs d'impact, les FE seront probablement mieux placés pour promouvoir l'intégration des systèmes de suivi dans leurs pays, bien que cela demande de la plupart d'entre eux une sérieuse évolution.

17 - Rechercher des sources de financement non soumises aux restrictions budgétaires

Le groupe de FE participant à l'atelier incluait certains fonds publics, dont les conditions de travail sont différentes. Il est essentiel pour ces derniers de trouver des sources non budgétaires de financement, et donc à l'abri des inévitables restrictions budgétaires imposées par le gouvernement.

18 - Participer aux Plan de Préparation REDD (R-PP)

Certains fonds de l'atelier ont suggéré qu'ils pouvaient contribuer à la formulation des Plans de préparation REDD (R-PP) de leurs pays. Les représentants de Madagascar ont décrit le R-PP présenté à la Banque Mondiale en 2010. Les Fonds n'ont pas été directement impliqués dans le processus de formulation, bien qu'ils en aient suivi la mise en œuvre de près. Le représentant du Kenya Wildlife Service a présenté au groupe le R-PP récemment achevé par le gouvernement kenyan. Une fois de plus, tous les FE n'ont pas les moyens politiques ou techniques de jouer ce rôle.

Cette liste de rôles a provoqué un débat sur les particularités de chacun des pays représentés dans l'atelier, sur les différences entre les fonds publics et privés, et sur l'importance de l'échange d'expériences entre Fonds environnementaux.

Principales conclusions et recommandations

Parallèlement aux apports spécifiques positifs que l'atelier aura fourni à chacun des participants, quelques conclusions d'ordre collectif se sont dégagées de nos travaux :

- Nombreux sont les rôles d'importance que les FE peuvent jouer dans le domaine REDD+ en s'appuyant sur leur expérience passée et sur leur crédibilité, mais leur contribution primordiale concerne la conception et la gestion des mécanismes financiers, niche que les FE occupent depuis de longues années.
- Les populations locales et les peuples autochtones doivent être associés aux discussions nationales et sous-nationales sur les changements climatiques. Les FE ont l'habitude de les intégrer dans les projets qu'ils financent et peuvent donc catalyser l'intégration des peuples traditionnels de la forêt dans les projets REDD+.

L'IPAM souligne l'extrême importance de la tenue d'ateliers tels que celui-ci, organisé par RedLAC, pour partager des opinions, des expériences et les leçons tirées dans le cadre des mécanismes REDD+. En tant que pionnier du concept de compensation des efforts de réduction de la déforestation et de manutention des stocks de carbone, l'IPAM est particulièrement motivée pour poursuivre l'organisation de stages et pour entretenir le débat sur les sujets

liés au REDD+, afin de sensibiliser à l'importance de la question des émissions dues à la déforestation dans une perspective plus large d'atténuation des impacts des changements climatiques. D'un autre côté, l'IPAM souhaite contribuer aux débats sur une formulation de stratégies REDD+ nationales dans les pays à forêt tropicale qui respecte les particularités nationales sans porter atteinte aux droits des peuples autochtones et des populations traditionnelles. Ce faisant, l'IPAM prétend augmenter son expertise sur le secteur forestier dans le monde entier et fournir aux populations les connaissances leur permettant d'agir sur la formulation de politiques publiques dans le domaine de l'environnement. Cela permettra d'ouvrir la voie vers un nouveau modèle de développement économe en carbone, de changer le scénario actuel caractérisé par l'exploitation massive des ressources naturelles, et de contribuer à la lutte contre les impacts des changements climatiques.

Bibliographie

Angelsen, A.,Brown, S., Loisel, C., Peskett, L., Streck, L. & Zarin, D. Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation (REDD): An Options Assessment Report. Prepared for the Government of Norway. . 2009. Available at www.REDD-OAR.org

Boden, T.; Marland, G.; Andres, B. World's countries ranked by 2006 total fossil-fuel CO_2 emissions. Carbon Dioxide Information Analysis Center. Oak Ridge National Laboratory. 2006. Available at http://cdiac.ornl.gov/trends/emis/tre_coun.html

Busch, J., Strassburg, B., Cattaneo, A., Lubowski, R., Boltz, F., Ashton, R., Bruner, A. & Rice, R. Comparing REDD+ mechanism design options with an open source economic model. 2009. Available at http://theREDD+site.wordpress.com/2009/07/16/new-tool-comparing-REDD+-mechanism-design-options-with-an-open-source-economic-model/

Centro de Gestão e Estudos Estratégicos (CGEE). Manual de capacitação sobre Mudança climática e projetos de mecanismo de desenvolvimento limpo (MDL). 2nd Edition. Brasília, DF. 2010.

DeFries, R. S., Houghton, R. A., Hansen, M. C., Field, C. B., Skole, D., and Townshend, J. 'Carbon emissions from tropical deforestation and regrowth based on satellite observations for the 1980's and 1990s', PNAS 99, 14256–14261. 2002.

Democratic Republic of Congo (DRC). Inventing REDD plus. 2010.

The Forest Investment Review (FRI). Forum for the Future. 2009. Available at http://www.forumforthefuture.org/projects/forest-investment-review

Global Canopy Programme. The Little REDD Book. A guide to governmental and non-governmental proposals for reducing emissions from deforestation and forest degradation. Global Canopy Foundation. Oxford, United Kingdom. 2008. Available at http://unfccc.int/files/methods_science/redd/application/pdf/the_little_redd_book_dec_08.pdf

Houghton, R.A. Revised estimates of the annual net flux of carbon to the atmosphere from changes in land use and land management 1850–2000. Tellus B, 55(2): 378-390. 2003.

International Panel on Climate Change (IPCC). Climate Change Synthesis Report. Summary for Policymakers. Switzerland. 2007.

Kellndorfer, J., W. Walker, K. Kirsch, D. Nepstad, N. Laporte, C. Stickler, P. Lefebvre, M. Shimada, and A. Rosenqvist. Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation (REDD): New Eyes in the Sky - Cloud-Free Tropical Forest Monitoring for REDD with the Japanese Advanced Land Observing Satellite (ALOS). A Report for the United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC) Conference of the Parties (COP), Thirteenth Session, 3-14 December 2007, Bali, Indonesia. Woods Hole Research Center, Falmouth, MA. 2007.

Le Quéré, C. et. al. Trends in the sources and sinks of carbon dioxide. Nature Geoscience 2:831-832. 2009.

Moutinho, P., M. Santilli, S. Schwartzman, and L. Rodrigues. Why ignore tropical deforestation? A proposal for including forest conservation in the Kyoto Protocol. Unasyvla 222 (56): 27-30. 2005.

Moutinho, P. Biodiversidade e Mudança Climática sob um Enfoque Amazônico. In: Rocha, C. et. al. Biologia da Conservação. Essências. São Carlos, RIMA. 2006.

Moutinho, P., Stella, O., Lima, A., Christovam, M., Alencar, A., Castro, I., Nepstad, D. REDD no Brasil: um enfoque amazônico. Fundamentos, critérios e estruturas institucionais para um regime nacional de Redução de Emissões

por Desmatamento e Degradação florestal – REDD. Centro de Gestão e Estudos Estratégicos (CGEE), Instituto de Pesquisa Ambiental da Amazônia (IPAM), Secretaria de Assuntos Estratégicos da Presidencia da República (SAE/PR), Brasilia, DF. 2011.

Nepstad, D., Moutinho P. & Soares-Filho, B. A Amazônia em Clima de Mudança. Relatório. 2006.

Parker, C., Brown, J., Pickering, J., Roynestad, E., Mardas, N., Mitchell, A. The Little Climate Finance Book. Global Canopy Programme. UK: Oxford. 2009.

Pinto, E. P. P., Moutinho, P., Stella, O., Castro, I., Mazer, S., Rettmann, R., Moreira, P.F. Perguntas e Respostas sobre Aquecimento Global. 5ª edição. Belém, Pará, Brasil. Dezembro, 2010.

Santilli, M., P. Moutinho, S. Schwartzman, D. Nepstad, L. Curran, C. Nobre. Tropical deforestation and the Kyoto Protocol: an editorial essay. Climate Change 71: 267-276. 2005.

Soares-Filho B., Moutinho P., Nepstad D., Anderson A., Rodrigues H., Garcia R., Dietzsch L., Merry F., Bowman M., Hissa L, Silvestrinia R. e Cláudio Maretti. The role of Brazilian Amazon protected areas in climate change mitigation. PNAS 107(24): 10821-10826. Available at http://www.pnas.org/content/107/24/10821

UNFCCC 2010, Report of the Conference of the Parties on its sixteenth session, held in Cancun from 29 November to 10 December 2010. Contents: Decisions adopted by the Conference of the Parties English version. Available at UNFCCC official website: http://unfccc.int/resource/docs/2010/cop16/eng/07a01.pdf#page=2

UN_REDD, National Programme Document of the Democratic Republic of the Congo – as presented to the Policy Board of UNREDD Programme (March 2010). Available at UN-REDD official website: http://www.un-redd.org/UNREDDProgramme/CountryActions/DemocraticRepublicofCongo/tabid/1027/language/en-US/Default.aspx

Readiness Plan for REDD (R-PP Version 3) Democratic Republic of the Congo English version. July 2010. Available at Forest Carbon Partnership website http://www.forestcarbonpartnership.org